



Évaluation du Fonds du livre du Canada

2012-2013 à 2017-2018



Direction des services d'évaluation
31 juillet 2019

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse Internet :
Canada.ca/patrimoine-canadien

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019
Nº de catalogue: CH7-61/1-2019F-PDF
Nº ISBN: 978-0-660-32280-3

Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des figures	iii
Liste des acronymes et des abréviations	iv
Sommaire	vi
1. Introduction	1
2. Profil du programme.....	1
2.1. Aperçu	1
2.2. Historique du programme et modifications apportées depuis la dernière évaluation	2
2.3. Objectif du programme et résultats attendus	3
2.4. Population cible, intervenants et partenaire de mise en œuvre	3
2.5. Gestion du programme et gouvernance.....	7
2.6. Ressources du programme	8
3. Approche et méthodologie	9
3.1. Portée, calendrier et contrôle de la qualité.....	9
3.2. Étalonnage	9
3.3. Questions d'évaluation	10
3.4. Méthodes de collecte de données.....	10
3.5. Contraintes, limites et stratégies d'atténuation.....	12
4. Constatations	13
4.1 Pertinence.....	13
4.2 Efficacité : obtention des résultats attendus	31
4.3 Efficience : démonstration d'efficience	48
4.4. Autres questions d'évaluation	53
5. Conclusions	57
5.1. Pertinence.....	57
5.2. Efficacité.....	58
5.3. Efficience.....	61
5.4. Autres questions d'évaluation	61
6. Recommandations, réponse de la direction et plan d'action	62
Annexe A : Cadre d'évaluation	69
Annexe B : Tableaux et figures supplémentaires	73
Annexe C : Bibliographie	84

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectif du FLC et résultats attendus.....	3
Tableau 2 : Population cible, intervenants et partenaire de mise en oeuvre du FLC.....	3
Tableau 3 : Répartition provinciale des organismes bénéficiaires du volet SAO et demandes approuvées de 2012-2013 à 2017-2018	7
Tableau 4 : Ressources et dépenses du FLC.....	8
Tableau 5 : Équivalents temps plein (ETP) du FLC	8
Tableau 6 : SAÉ – Demandes et financement approuvé, de 2012-2013 à 2017-2018	26
Tableau 7 : SAO – Demandes et financement approuvé, de 2012-2013 à 2017-2018.....	26
Tableau 8 : SAO – Financement approuvé pour de nouveaux projets par rapport aux projets récurrents	28
Tableau 9 : SAÉ – Nombre d'éditeurs financés et somme approuvée, de 2012-2013 à 2017-2018	32
Tableau 10 : SAÉ – Proportion des revenus dépensés en commercialisation	34
Tableau 11 : SAÉ – Répartition du supplément à l'exportation.....	34
Tableau 12 : SAO – Demandes de commercialisation approuvées et montant total des demandes approuvées, de 2012-2013 à 2017-2018	35
Tableau 13 : SAÉ – Proportion des ventes totales admissibles qui sont des ventes numériques	43
Tableau 14 : Proportion des frais administratifs et des dépenses de F et E du FLC en pourcentage des S et C versées	49
Tableau 15 : Dépenses prévues du FLC (niveaux de référence) par rapport aux dépenses réelles (\$), de 2014-2015 à 2017-2018	49
Tableau 16 : Dépenses prévues du FLC par rapport aux dépenses salariales réelles (\$), de 2012-2013 à 2017-2018	50
Tableau 17 : Proportion des S et C du volet SAÉ par rapport aux autres sources de revenus, de 2013-2014 à 2017-2018	50
Tableau 18 : SAO – Traitement des dossiers selon l'exercice au cours duquel la demande a été présentée	52
Tableau 19 : SAO – Recours au financement pluriannuel.....	53
Tableau 20 : Recommandation 1 – plan d'action	63
Tableau 21 : Recommandation 2 – plan d'action	65
Tableau 22 : Recommandation 3 – plan d'action	67

Liste des figures

Figure 1 : SAÉ – Répartition des entreprises et des employés, de 2013-2014 à 2017-2018	5
Figure 2 : SAÉ – Répartition des éditeurs selon les revenus, de 2013-2014 à 2017-2018.....	6
Figure 3 : Bénéficiaires du SAÉ – sources de financement public (tous les éditeurs).....	20
Figure 4 : SAÉ – Sources de financement public des éditeurs autochtones (à gauche) et de langue officielle en situation minoritaire (à droite)	21
Figure 5 : Marge bénéficiaire des bénéficiaires du SAÉ	22
Figure 6 : SAO – Demande trop élevée	27
Figure 7 : Pourcentage des nouveaux titres produits par les bénéficiaires du SAÉ qui sont des titres d'auteurs canadiens, de 2012-2013 à 2017-2018	39
Figure 8 : Nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens selon la langue, de 2012-2013 à 2017-2018	40
Figure 9 : Ventes nationales et à l'exportation des bénéficiaires du SAÉ, de 2012-2013 à 2017-2018	42

Liste des acronymes et des abréviations

ACP	Association of Canadian Publishers
ALQ	Association des libraires du Québec
ANEL	Association nationale des éditeurs de livres
APUC	Association des presses universitaires canadiennes
BTLF	Banque de titres de langue française
C et M	Conditions et modalités
CAC	Conseil des arts du Canada
CLOSM	Communauté de langue officielle en situation minoritaire
CPC	Canadian Publishers' Council ¹
DGGF	Direction générale de la gestion financière
DSE	Direction des services d'évaluation
ETP	Équivalents temps plein
F et E	Fonctionnement et entretien
FLC	Fonds du livre du Canada
GC	Gouvernement du Canada
GRP	Groupe de recherche sur les politiques
IMSC	Initiative de modernisation des subventions et contributions
LCB	Livres Canada Books
LGFP	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>
LOM	Langue officielle en situation minoritaire
LPG	Literary Press Group
PACDE	Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger
PADIE	Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
PCH	Patrimoine canadien
PM	Plan ministériel
REFC	Regroupement des éditeurs franco-canadiens
RRM	Rapport sur les résultats ministériels
SAÉ	Soutien aux éditeurs
SAO	Soutien aux organismes
S et C	Subventions et contributions

¹ Bien que le CPC soit l'un des intervenants du FLC, cet organisme ne reçoit pas de financement du programme. Le CPC représente les éditeurs de propriété étrangère qui exercent leurs activités au Canada.

SGISC	Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions
SMA	Sous-ministre adjoint
TWUC	The Writers' Union of Canada
UNEQ	Union des écrivaines et des écrivains québécois

Sommaire

Ce rapport présente les constatations de l'évaluation du Fonds du livre du Canada (FLC) du ministère du Patrimoine canadien (PCH).

Description du programme

Depuis 40 ans, le FLC est le principal mécanisme qu'utilise le gouvernement du Canada (GC) afin de soutenir l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne. Le FLC a pour objectif d'assurer l'accès à une diversité de livres d'auteurs canadiens tant au pays qu'à l'étranger, en favorisant une industrie du livre forte qui publie des livres d'auteurs canadiens et les commercialise. La mise en œuvre du programme est assurée par la Direction générale des industries culturelles du Secteur des affaires culturelles de PCH.

Le FLC s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de deux volets de financement :

- Le volet Soutien aux éditeurs (SAÉ) offre une aide financière, selon une formule axée sur les ventes, aux éditeurs de propriété canadienne de tous les segments du marché de l'industrie afin d'appuyer la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens. Ce volet octroie également du financement à l'appui de projets de stages et de planification d'entreprise.
- Le volet Soutien aux organismes (SAO) favorise le développement de l'industrie canadienne du livre et du marché pour ses produits en appuyant des projets collectifs qui offrent des avantages importants aux intervenants clés de l'industrie du livre et permettent d'optimiser l'efficience grâce à des investissements dans des initiatives et services collectifs, notamment des projets technologiques qui renforcent les capacités et la compétitivité de l'industrie ainsi qu'un soutien à la commercialisation internationale offert par l'entremise de Livres Canada Books (LCB).

Approche et méthodologie d'évaluation

L'évaluation couvrait la période de 2012-2013 à 2017-2018 et a permis d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du FLC, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et de la Politique sur les résultats (2016) du Conseil du Trésor. L'approche de l'évaluation comportait une combinaison de méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives ainsi que des sources de données primaires et secondaires choisies pour aborder les enjeux et les questions à évaluer.

Constatations

Perlinence

Le FLC est toujours pertinent. Il joue un rôle important sur les plans économique et culturel. Au cours de la période visée par l'évaluation, le programme a subi des pressions en raison de l'évolution rapide des technologies, notamment la numérisation de toutes les facettes de l'industrie, et des changements survenus dans les secteurs de l'édition et du commerce de détail, qui ont eu pour effet de réduire la visibilité des livres d'auteurs canadiens. Les petits et moyens éditeurs, qui sont les principaux bénéficiaires du FLC, sont toujours dans une situation financière précaire comme en témoignent la stagnation de leurs revenus et leurs faibles marges bénéficiaires. Par conséquent, il est nécessaire de continuer à investir dans l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne pour favoriser un environnement dans lequel les éditeurs pourront continuer à s'adapter afin de relever les défis de l'industrie, à suivre le rythme des progrès technologiques, à être concurrentiels, à innover et à prendre des risques dans les marchés numériques et internationaux d'aujourd'hui.

Le FLC a répondu aux besoins de l'industrie en octroyant, de 2012-2013 à 2017-2018, 220,6 M\$ en subventions et en contributions (S et C) pour soutenir l'industrie. De ce montant, 80 % ont été alloués directement à des éditeurs afin d'appuyer la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens. En particulier, les bénéficiaires avaient la possibilité d'utiliser leur contribution pour répondre à leurs besoins précis. Le programme a également modifié ses lignes directrices sur la présentation des demandes ainsi que sa formule de financement pour aider l'industrie à mieux surmonter les défis, notamment en soutenant l'adaptation à la numérisation et en améliorant le soutien à la commercialisation internationale. En outre, des modifications ont été apportées aux lignes directrices sur la présentation des demandes et à la formule de financement afin de les harmoniser aux priorités du GC, de PCH et du programme, et d'accorder proportionnellement plus de financement aux petits éditeurs et à certains groupes prioritaires.

Bien que le programme se soit efforcé de répondre aux défis de l'industrie, l'évaluation a permis de cerner certains besoins non satisfaits. Plus précisément, le volet SAO du FLC, qui appuie des projets collectifs qui offrent des avantages substantiels pour l'industrie, n'était pas en mesure de répondre à toutes les demandes (sursollicitation) au cours des dernières années. Malgré les pressions financières accrues exercées sur le volet SAO, le programme fait preuve d'un niveau élevé d'engagement à l'égard de projets récurrents. Le budget et la portée de ces projets récurrents ont généralement augmenté au fil des ans. Le programme dispose donc de peu de latitude pour accepter de nouveaux projets novateurs ou de nouveaux demandeurs.

Les possibilités de découverte des livres d'auteurs canadiens dans un marché presque saturé et la meilleure méthode pour commercialiser et promouvoir les livres canadiens dans le nouveau marché numérique et en ligne ont été cernées comme des domaines dans lesquels les intervenants de l'industrie continuent de rencontrer des difficultés et où il faut apporter un soutien supplémentaire.

Le FLC est conforme à la vision du GC et de PCH concernant les industries créatives dans la mesure où il assure le maintien d'une industrie viable et concurrentielle qui crée et rend accessible un large éventail de contenu culturel canadien au pays et à l'étranger.

Efficacité

Le programme a atteint son résultat immédiat, c'est-à-dire qu'un large éventail d'éditeurs de propriété canadienne investissent dans des activités d'édition continue. Au cours de la période visée par l'évaluation, le programme a approuvé l'octroi de 189 M\$ pour appuyer 245 éditeurs de propriété canadienne en moyenne par année aux fins de la production, de la commercialisation et de la distribution de livres d'auteurs canadiens. Le FLC a appuyé une gamme diversifiée d'éditeurs de langues, de régions et de segments de marché différents, ainsi que des éditeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire.

L'évaluation n'a pas permis de conclure que le FLC a atteint le résultat selon lequel la demande de livres d'auteurs canadiens a augmenté par le biais de ses initiatives de commercialisation. Il n'y avait aucune donnée sur le rendement permettant d'établir un lien entre les activités de commercialisation et la demande de livres d'auteurs canadiens. Conformément à la tendance générale observée dans l'industrie canadienne de l'édition du livre², les bénéficiaires du FLC ont connu une baisse de leurs ventes nationales et un accroissement de leurs ventes à l'exportation au cours de la période visée par l'évaluation. Les investissements du FLC dans la commercialisation internationale pourraient avoir contribué à l'augmentation de la demande de livres d'auteurs canadiens.

L'évaluation a permis de trouver de solides éléments de preuve, tirés des entrevues menées auprès d'intervenants de l'industrie, selon lesquels certains des plus grands projets technologiques ont favorisé l'innovation technologique et encouragé l'adoption de pratiques exemplaires de l'industrie. Des intervenants clés ont indiqué que ces projets ont contribué au succès des éditeurs en matière de commercialisation et d'adaptation aux technologies numériques.

Le programme a atteint son résultat intermédiaire, c'est-à-dire que les lecteurs au Canada et à l'étranger ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens. Il a dépassé son objectif annuel en matière de production de nouveaux titres d'auteurs canadiens. Des livres ont été produits par des bénéficiaires du FLC dans toutes les provinces et un territoire, dans les deux langues officielles et dans une gamme diverse de genres. Cependant, même si des livres d'auteurs canadiens sont produits, avec la stagnation des ventes, la mesure dans laquelle ces livres sont accessibles est un enjeu. Cette situation pourrait être attribuable aux problèmes de visibilité des livres d'auteurs canadiens. Des bénéficiaires ont signalé des défis liés à l'efficacité des méthodes de commercialisation des livres en raison des changements dans le

Statistique Canada. 2018. L'industrie de l'édition du livre, 2016. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180323/dq180323c-fra.htm>

secteur de la vente au détail et de la popularité croissante des livres électroniques et des options d'achat en ligne.

Pour ce qui est de son résultat ultime, soit que les lecteurs de partout dans le monde consomment une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens, le programme n'a pas atteint son objectif de ventes en 2012-2013 et en 2014-2015. Après avoir révisé cet objectif, le programme a réussi à l'atteindre de 2014-2015 à 2017-2018. Le programme a connu une baisse globale de 14 % de ses ventes nationales de livres d'auteurs canadiens en 2017-2018 par rapport à 2012-2013. Toutefois, cette baisse a été en partie compensée par une augmentation de 22 % des ventes à l'exportation de livres d'auteurs canadiens. Les deux marchés linguistiques ont affiché une baisse des ventes nationales et une augmentation des ventes à l'exportation.

En réponse aux recommandations de l'Évaluation groupée des industries culturelles du Fonds de la musique du Canada et du Fonds du livre du Canada de 2014, le programme a instauré des mesures incitatives visant à encourager la production de livres numériques. Les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada ont investi massivement dans la technologie numérique, mais ces investissements n'ont offert qu'un faible rendement. Les ventes de livres numériques représentent toujours une faible proportion des ventes totales de livres, ce qui est conforme à la tendance dans l'ensemble de l'industrie canadienne du livre. Dans le marché de langue anglaise, les ventes de livres numériques sont constamment plus élevées que celles de livres numériques dans le marché de langue française.

En général, la conception et la mise en œuvre du programme ont contribué à l'atteinte de son objectif qui consistait à assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens tant au pays qu'à l'étranger, en favorisant une industrie canadienne du livre forte qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion.

Les bénéficiaires sont très satisfaits de la formule de financement et de la souplesse qu'elle offre. Cependant, au cours de la période visée par l'évaluation, le volet SAO a appuyé un grand nombre de demandeurs récurrents et de projets continus ou récurrents établis, y compris des événements annuels liés aux livres dans des collectivités canadiennes à travers le pays. Par conséquent, le volet SAO a eu de la difficulté à financer de nouveaux demandeurs et des projets nouveaux ou novateurs.

Des intervenants clés ont proposé d'apporter une série d'améliorations à la conception et à la mise en œuvre. Par contre, aucune tendance marquée ne se dégage en ce qui concerne les options présentées. Parmi les pratiques exemplaires des bénéficiaires du FLC figurent des innovations en matière de solution de commerce électronique et de commercialisation collaborative.

L'examen du soutien offert à l'industrie de l'édition du livre a permis de constater que les modèles varient d'une province à l'autre au pays. Certaines provinces ont des programmes destinés expressément à l'industrie de l'édition du livre qui peuvent comprendre le soutien opérationnel d'un éditeur ou le soutien d'un projet d'un éditeur de livres pour des activités comme la commercialisation,

le perfectionnement professionnel, les outils pour les auteurs et la participation à des conférences et à des salons du livre, ce qui est conforme au modèle du FLC. D'autres provinces fournissent un soutien à l'industrie de l'édition dans le cadre de programmes d'appui aux industries culturelles et aux arts. Quatre provinces offrent des crédits d'impôt aux éditeurs de livres admissibles.

Les méthodes de conception et de mise en œuvre du Conseil des arts du Canada (CAC) et d'Ontario Crétatif afin d'appuyer l'industrie canadienne de l'édition du livre diffèrent de l'approche adoptée par le FLC en ce qui a trait à l'examen des demandes de financement. Alors que le FLC évalue toutes les demandes à l'interne, les deux organismes ont recours à des évaluations internes et à des examens externes par des pairs selon le type de demande. De plus, le FLC détermine le financement octroyé aux éditeurs en fonction d'une formule de financement largement objective, tandis que le CAC (l'autre principale source de financement offerte aux éditeurs de livres par le GC) octroie un financement en se fondant sur des critères de mérite littéraire plus subjectifs.

Efficience

La mise en œuvre du programme a été assurée de façon efficiente. Les coûts administratifs liés à la prestation du FLC sont demeurés stables au cours de la période visée par l'évaluation. Le programme a répondu aux normes de service pour ce qui est de l'envoi d'un accusé de réception des demandes, et il a amélioré les délais quant à la prise de décisions en matière de financement. L'efficience a été accrue grâce à des améliorations comme l'utilisation d'ententes de financement pluriannuelles (SAO), la délégation de pouvoirs d'approbation pour le financement par formule du SAÉ et les projets du FLC d'une valeur inférieure à 75 000 \$, et le projet pilote d'un portail de présentation de demandes de soutien au Développement des entreprises dans le cadre du volet SAÉ. Cependant, il serait possible d'améliorer encore l'efficience du processus d'examen des demandes et de prise de décision du volet SAO. La majorité des bénéficiaires présentent une nouvelle demande chaque année pour des activités récurrentes. Il serait possible de recourir davantage au processus d'examen simplifié, au financement pluriannuel et aux subventions, plutôt qu'aux contributions, pour les demandeurs à faible risque.

Autres questions d'évaluation

Diversité et inclusion

Le FLC soutient la priorité du GC en matière de diversité et d'inclusion en appuyant les éditeurs des secteurs des deux langues officielles, les éditeurs de langue officielle en situation minoritaire et les éditeurs autochtones. Toutefois, il y a peu de données disponibles sur la diversité au sein de l'industrie de l'édition. Le programme a un rôle à jouer dans le soutien des efforts de PCH visant à intégrer l'ACS+ à la conception de ses programmes et pour aider l'industrie à encourager la participation des divers groupes.

Le GC a adhéré au *Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées*. PCH a également un rôle à jouer dans la collaboration avec les éditeurs et les intervenants de l'industrie en vue

de promouvoir la prise de mesures concrètes pour assurer la production et la distribution de matériel de lecture accessible.

Expérimentation

Le FLC a participé activement à l'initiative d'expérimentation de PCH en proposant quelques projets d'expérimentation. Par contre, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions à cet égard.

Recommandations

Recommandation 1

Réorienter les efforts vers la commercialisation et la promotion plutôt que sur la production

Les livres d'auteurs canadiens doivent rivaliser pour attirer l'attention dans un marché presque saturé et sur des plateformes variées. En outre, l'infrastructure numérique, créée en grande partie par des entreprises multinationales, ne reconnaît pas adéquatement les livres canadiens. Il est essentiel d'appuyer la découverte, la commercialisation et la promotion pour augmenter les ventes de livres d'auteurs canadiens.

Les éditeurs essaient diverses méthodes pour commercialiser et promouvoir leurs livres dans un marché numérique et en ligne concentré, sans renseignements fiables pour les guider quant aux stratégies de commercialisation les plus efficaces. De plus, de nombreux petits éditeurs manquent de ressources et ne disposent pas d'une expertise suffisante en matière de commercialisation. Le FLC a l'occasion de jouer un rôle de chef de file en aidant l'industrie à identifier et à mettre en œuvre des stratégies novatrices et efficaces aux fins de la découverte, de la commercialisation et de la promotion des livres d'auteurs canadiens.

Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles de prendre des mesures pour aider l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne à faire face aux obstacles liés à la découverte, à la commercialisation et à la promotion de leurs livres d'auteurs canadiens, notamment en répondant aux besoins d'information, aux lacunes en matière de capacités et de compétences et aux enjeux liés à l'infrastructure de commercialisation.

Recommandation 2

Aborder l'enjeu de la demande trop élevée (sursollicitation) au volet SAO (Soutien aux organismes)

Le volet SAO est sursollicité. Étant donné qu'une grande partie des dépenses de SAO sont consacrées au soutien de projets annuels récurrents ou continus, ce volet a peu de latitude pour accepter des projets nouveaux et novateurs qui pourraient aider l'industrie à faire face aux problèmes liés à la découverte, à la commercialisation et à la promotion des livres d'auteurs canadiens. Il existe peu d'éléments de preuve permettant de conclure que certains des projets ou activités de commercialisation actuellement financés dans le cadre du volet SAO contribuent à la consommation de livres d'auteurs canadiens.

Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles d'évaluer les possibilités de faciliter l'acceptation de projets nouveaux et novateurs dans le cadre du volet Soutien aux organismes.

Recommandation 3

Accroître davantage l'efficience du processus d'évaluation des demandes du volet SAO

Le volet SAO a réussi à accroître son efficience et a accompli certains progrès sur le plan du recours au financement pluriannuel et au processus d'examen simplifié. Cependant, la majorité des demandeurs d'un financement du volet SAO sont des demandeurs récurrents à faible risque dont les activités récurrentes font l'objet d'une demande et d'une évaluation chaque année. Pour accroître encore l'efficience, il faudrait envisager de recourir davantage au financement pluriannuel, d'utiliser plus souvent le processus d'évaluation simplifié en place ou d'instaurer un autre mécanisme pour évaluer les demandes des demandeurs récurrents à faible risque dont les activités sont récurrentes.

Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles de continuer d'augmenter l'efficience du processus d'évaluation des demandes présentées au volet Soutien aux organismes par des demandeurs réguliers à faible risque dont les activités sont récurrentes annuellement.

1. Introduction

Ce document présente les constatations de l'évaluation du Fonds du livre du Canada (FLC). Effectuée conformément au Plan d'évaluation ministériel de Patrimoine canadien (PCH) pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023, l'évaluation couvre six ans, soit de 2012-2013 à 2017-2018. Elle porte sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du FLC, comme l'exigent la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), la Politique sur les résultats (2016) du Conseil du Trésor et l'engagement pris dans la présentation au Conseil du Trésor de 2014 d'évaluer le programme en 2018-2019.

Le rapport est divisé en six sections, en incluant l'introduction. La section 2 présente le profil du programme, puis la section 3 décrit l'approche et la méthodologie de l'évaluation. Ensuite, la section 4 présente les résultats de l'évaluation, tandis que la section 5 en résume les principales conclusions. Enfin, la section 6 énumère les recommandations découlant de l'évaluation et présente la réponse de la direction et le plan d'action.

2. Profil du programme

2.1. Aperçu

Le FLC fournit des subventions et des contributions à l'industrie du livre de propriété canadienne afin de soutenir la création et la diffusion de livres d'auteurs canadiens et d'encourager leur consommation par les lecteurs de partout dans le monde. Le programme comporte deux volets de financement, chacun conçu pour appuyer les activités d'une population de bénéficiaires en particulier.

Soutien aux éditeurs (30,7 M\$)

Le volet Soutien aux éditeurs (SAÉ) a deux composantes : le Soutien à l'édition et le Développement des entreprises.

- La composante Soutien à l'édition offre de l'aide financière aux maisons d'édition de propriété canadienne (principalement à but lucratif) dans tous les segments du marché de l'industrie (scolaire, savant et littérature générale) afin de soutenir la viabilité de la production, la commercialisation et la distribution durables de livres d'auteurs canadiens en compensant les coûts élevés de publication au Canada et en renforçant la capacité et la compétitivité du secteur sur le marché mondial. Les fonds sont versés au moyen d'une formule de financement fondée sur les ventes qui récompense les éditeurs qui réussissent à livrer du contenu aux consommateurs.
- La composante Développement des entreprises offre de l'aide financière aux éditeurs pour des projets de stages et de planification d'entreprise.

Soutien aux organismes (5,6 M\$)

Le volet Soutien aux organismes (SAO) aide à développer l'industrie canadienne du livre et le marché pour ses produits en appuyant des projets de collaboration qui offrent un avantage substantiel aux intervenants de l'industrie du livre et une optimisation des ressources grâce aux gains d'efficacité rendus possibles par un investissement public consacré aux initiatives collectives.

Ce volet encourage les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des initiatives de commercialisation collective et à renforcer l'infrastructure de l'industrie par le perfectionnement professionnel, les stages, ainsi que les projets et services axés sur la technologie³.

De plus, un financement par l'entremise du volet SAO (750 000 \$ par année) est également accordé à Livres Canada Books (LCB) pour administrer, au nom de PCH, le programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE).

2.2. Historique du programme et modifications apportées depuis la dernière évaluation

Le FLC a été lancé en 1979 sous le nom de Programme d'aide au développement de l'édition canadienne (PADEC) pour soutenir la création et la diffusion des livres canadiens en offrant une aide à l'industrie afin d'encourager la croissance et d'améliorer la viabilité financière de l'industrie nationale de l'édition du livre au Canada. Ce programme a servi de mécanisme de soutien principal du gouvernement à l'industrie canadienne de l'édition pendant 40 ans. Il a été renommé Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition en 1986, puis FLC en 2010. Ce dernier changement rend compte de la maturité de l'industrie et reconnaît le fait que le programme appuie maintenant une industrie établie. À la suite d'une évaluation menée en 2008, le programme a été renouvelé en 2009 pour les exercices allant de 2010-2011 à 2014-2015, et des modifications ont été apportées à sa structure, qui est passée de quatre volets de financement aux deux actuels, soit le Soutien aux éditeurs et le Soutien aux organismes, afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer le service à la clientèle.

L'évaluation groupée des industries culturelles (Fonds de la musique du Canada et Fonds du livre du Canada) couvrant la période de 2007-2008 à 2011-2012 a été effectuée en juillet 2014. Depuis cette dernière évaluation, le programme a été renouvelé en 2014. Le renouvellement était axé sur la compétitivité internationale et l'innovation numérique, et les modifications apportées aux programmes ont encouragé la production, la commercialisation et la vente de livres numériques. Le financement supplémentaire de 9 M\$ que le FLC recevait depuis 2001 et initialement reçu via l'initiative « Un avenir en art » est devenu permanent. Ces fonds s'ajoutaient au soutien financier continu du FLC, permettant au programme de relever son principal défi : continuer d'innover pour réussir dans des conditions de marché en constante évolution. Les ressources ont appuyé des projets et des services qui ont amélioré

³ En raison de la faible demande, le volet « Soutien aux organismes » a éliminé le soutien aux projets de planification stratégique en 2015-2016. Toutefois, les activités de recherche soutenues par l'appui à la planification stratégique sont demeurées admissibles au financement dans le cadre de la composante « Perfectionnement professionnel » de ce volet.

l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada, renforcé l'appui aux initiatives collectives, y compris un soutien accru aux activités d'exportation du livre, et augmenté l'aide aux éditeurs fondée sur la formule du FLC, ce qui a permis aux éditeurs de propriété canadienne d'avoir le capital nécessaire pour investir dans de nouvelles technologies afin de mieux servir le marché en évolution.

2.3. Objectif du programme et résultats attendus

Le tableau 1 présente l'objectif du FLC, ainsi que les résultats immédiats, intermédiaire et ultime attendus qui s'y rattachent.

Tableau 1 : Objectif du FLC et résultats attendus

Objectif	Résultats immédiats	Résultat intermédiaire	Résultat ultime
Assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens, tant au pays qu'à l'étranger, en favorisant une industrie canadienne du livre forte qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion.	<p>Une vaste gamme d'éditeurs appartenant à des intérêts canadiens investit dans des activités d'édition continue.</p> <p>Les initiatives en commercialisation créent la demande pour les livres canadiens.</p> <p>Les projets collectifs favorisent l'innovation technologique et l'adoption de pratiques exemplaires à l'échelle de l'industrie.</p>	<p>Les lecteurs de partout dans le monde ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens.</p>	<p>Les lecteurs de partout dans le monde consomment une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens.</p>

2.4. Population cible, intervenants et partenaire de mise en œuvre

Le tableau 2 décrit les principales cibles, les intervenants et le partenaire de mise en œuvre du FLC.

Tableau 2 : Population cible, intervenants et partenaire de mise en œuvre du FLC

Population cible	Les personnes ou organismes en particulier qui pourraient être influencés par le programme et en tirer profit.
	<ul style="list-style-type: none">• Le FLC offre un soutien financier à quelque 250 éditeurs de

	propriété canadienne dans plus de 80 villes des dix provinces et d'un territoire, ainsi qu'à diverses associations de l'industrie et organismes connexes. Les investissements du programme profitent à tous les secteurs de l'industrie canadienne du livre, y compris les auteurs, les détaillants et, au final, les consommateurs de livres d'auteurs canadiens.
Principaux intervenants	<p>Les organismes, organisations, groupes ou personnes qui participent de manière directe ou indirecte à la mise en œuvre ou à l'évaluation du programme.</p> <p>Les intervenants clés du FLC comprennent les principaux bénéficiaires de financement ainsi que les associations et les organismes dans les domaines d'intérêt du programme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association of Canadian Publishers (ACP) • Literary Press Group (LPG) • Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) • Regroupement des éditeurs franco-canadiens (RÉFC) • Association des presses universitaires canadiennes (APUC) • Association of English-Language Publishers of Québec (AELQ) • BookNet Canada • eBound • Livres Canada Books (LCB) • Banque de titres de langue française (BTLF) • Organisateurs de divers événements ou festivals liés au livre dans l'ensemble du Canada
Partenaire de mise en œuvre	Le FLC à recours à LCB pour distribuer une petite portion (750 000 \$) des fonds versés par le volet SAO du FLC.

2.4.1. Contexte du Fonds du livre du Canada

Le FLC soutient deux secteurs distincts de l'édition au Canada : le secteur de langue française et celui de langue anglaise. Le plus grand nombre d'éditeurs de langue anglaise se trouvent en Ontario. L'industrie a été touchée par la consolidation de la propriété et par une baisse significative de la vente au détail

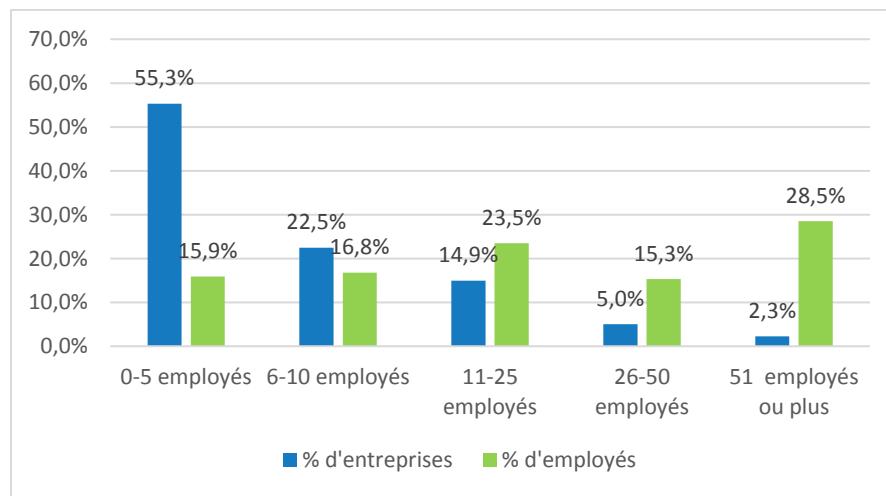
indépendante traditionnelle⁴. Le commerce de détail est maintenant dominé par une seule chaîne de magasins, soit Chapters/Indigo.

Les éditeurs de langue française représentent près du tiers des entreprises de propriété canadienne. Le secteur de langue française diffère du secteur de langue anglaise en ce sens que la situation de la propriété y est complètement différente : les éditeurs de propriété étrangère⁵ sont moins nombreux et on constate la présence d'entreprises multimédias verticalement intégrées (Québecor et Transcontinental). Comme c'est le cas dans le secteur anglophone, il y a une chaîne de magasins de détail dominante, soit Renaud-Bray Archambault. Le secteur francophone a connu une plus grande stabilité en raison de la *Loi 51*⁶ qui oblige les institutions comme les écoles et les bibliothèques à acheter leurs livres dans les librairies agréées. Il y a aussi la tradition des salons du livre qui permettent au public de rencontrer les auteurs et d'acheter des livres directement auprès des éditeurs.

2.4.2. Profil des bénéficiaires du volet SAÉ

Les bénéficiaires du volet SAÉ sont des éditeurs de livres de propriété canadienne et contrôlée de fait par des canadiens qui ont leur siège social et la grande majorité de leurs employés au Canada. Le FLC soutient principalement les petites et moyennes maisons d'édition. Comme le montre la figure 1, les petits éditeurs comptant moins de 10 employés constituent la majorité des bénéficiaires du FLC (77,8 %). Quelques grands bénéficiaires du FLC (>25 employés) (7,3 %) sont responsables de la plus grande proportion (43,8 %) de l'emploi. De plus, comme l'indique la figure 2, 56 % des bénéficiaires du FLC ont des revenus totaux inférieurs à 1 million de dollars.

Figure 1 : SAÉ – Répartition des entreprises et des employés, de 2013-2014 à 2017-2018



Source : Données administratives du FLC

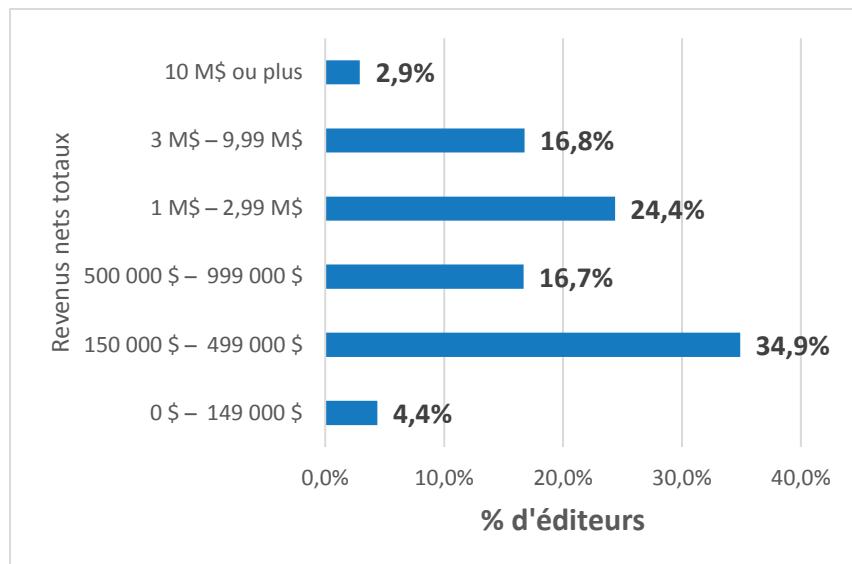
⁴ Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English-Language Market*.

⁵ Ibidem.

⁶ Gouvernement du Québec. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*.

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/D-8.1>. Loi 51 : Depuis 1981, la loi oblige les acheteurs institutionnels à acheter tous leurs livres, à l'exception des manuels scolaires, dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative.

Figure 2 : SAÉ – Répartition des éditeurs selon les revenus, de 2013-2014 à 2017-2018



Source : Données administratives du FLC

Entre 2013-2014 et 2017-2018, le nombre annuel moyen d’employés et de stagiaires à temps plein et à temps partiel employés au Canada par les bénéficiaires du volet SAÉ du FLC était de 2 511. Si l’on compare 2013-2014 à 2017-2018, le nombre d’employés a diminué de 11,4 %. Le segment de marché de la littérature générale employait 53 % des employés (annexe B, Figure A : Répartition des employés au Canada (temps plein, temps partiel, stagiaires) par segment de marché, de 2013-2014 à 2017-2018).

L’emploi est concentré principalement au Québec (47,3 %), en Ontario (36,9 %) et en Colombie-Britannique (7,9 %). Voir l’annexe B, Tableau A : Répartition des employés par province et territoire, de 2012-2013 à 2017-2018 pour plus de détails.

2.4.3. Profil des bénéficiaires du volet SAO

Les bénéficiaires du volet SAO sont des organismes, des associations professionnelles, des entreprises et d’autres groupes de propriété canadienne ou contrôlés de fait par des Canadiens, qui représentent l’industrie canadienne du livre ou y sont liés, comme les festivals d’auteurs ou autres événements littéraires.

Le financement est accordé à des projets entrepris pour le compte d’un groupe d’éditeurs ou d’autres intervenants de l’industrie qui développent des marchés nouveaux ou existants pour les livres d’auteurs canadiens ou qui améliorent la capacité de l’industrie du livre à offrir du contenu sur ces marchés.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, le volet SAO a reçu 460 demandes de 124 organismes distincts. De ce nombre, 339 projets ont été approuvés et mis en œuvre par 77 organismes. Un organisme peut recevoir du financement pour plusieurs projets au cours d’une année donnée.

Le tableau 3 ci-dessous démontre la répartition des demandeurs et des organismes bénéficiaires par province. De nombreux organismes établis en Ontario desservent l'ensemble du marché anglophone, ce qui explique en partie pourquoi bon nombre des organismes financés sont concentrés dans cette région. En plus d'abriter un grand nombre d'organismes répondant aux besoins particuliers de l'industrie de l'édition de langue française, le Québec compte également de nombreux salons du livre et festivals du livre qui ont reçu des fonds.

Tableau 3 : Répartition provinciale des organismes bénéficiaires du volet SAO et demandes approuvées de 2012-2013 à 2017-2018⁷

Province	Répartition des organismes ayant demandé un financement	Nombre de demandes	Répartition des organismes ayant obtenu un financement	Nombre de demandes approuvées
Alberta	4	17	2	11
Colombie-Britannique	11	45	6	33
Manitoba	4	13	2	7
Nouveau-Brunswick	4	16	4	15
Nouvelle-Écosse	8	21	3	13
Ontario	43	148	28	113
Île-du-Prince-Édouard	1	4	1	3
Québec	44	183	28	134
Saskatchewan	5	13	3	10
Total	124	460	77	339

Source : Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC)

2.5. Gestion du programme et gouvernance

Le FLC relève de l'autorité du sous-ministre adjoint principal, Secteur des affaires culturelles, tandis que le directeur général, Direction générale des industries culturelles, Secteur des affaires culturelles, en est responsable. La Direction générale des industries culturelles est responsable des politiques et des programmes qui favorisent la création d'expressions et de contenus culturels canadiens au pays et à l'étranger, ainsi que leur accès. Elle aide les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en constante évolution. Pour ce faire, elle octroie des subventions, des contributions et des crédits d'impôt, de même qu'elle prend des mesures réglementaires, législatives et liées aux politiques. En stimulant la compétitivité et le processus de création de ces industries, elle veille

⁷ L'analyse est fondée sur le champ du SGISC : « Année financière de la demande. »

à ce que les auditoires canadiens et étrangers aient accès à une vaste gamme de contenu canadien dans une variété de plateformes et de formats et contribue ainsi à l'économie canadienne.

La Direction de la politique et des programmes de l'édition du livre est responsable des deux volets de soutien (SAÉ et SAO), ainsi que de l'élaboration des politiques, sous la direction de la directrice, Politique et programmes de l'édition du livre.

Les conditions et modalités du FLC, approuvées en novembre 2014, orientent la mise en œuvre du programme. Elles précisent les objectifs et les résultats attendus du programme, les exigences relatives aux demandes, la nature des dépenses admissibles et le montant maximal des contributions.

2.6. Ressources du programme

Pour la période visée par l'évaluation, les dépenses totales du FLC se sont élevées à environ 239,7 M\$ (tableau 4), soit une moyenne annuelle de 39,9 M\$.

Tableau 4 : Ressources et dépenses du FLC

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Prévues	S.O.	S.O.	39,6 M\$	39,6 M\$	39,6 M\$	40,5 M\$	-
Réelles	39,5 M\$	39,9 M\$	39,2 M\$	39,7 M\$	39,9 M\$	41,2 M\$	239,7 M\$

Source : Direction générale de la gestion financière de PCH.

Au cours de la période de l'évaluation, des fonds supplémentaires ont été injectés au budget de base de temps à autre pour appuyer les priorités de PCH et du GC. Par exemple, une somme de 500 000 \$ a été allouée en 2016-2017 et une autre de 1,3 M\$ a été allouée en 2017-2018, afin de promouvoir les livres d'auteurs canadiens sur les marchés étrangers

Pendant la période de 2013-2014 à 2017-2018, une somme de 200 000 \$ provenant des fonds existants a été réservée pour encourager les projets collectifs mettant l'accent sur la promotion des titres liés à l'histoire du Canada.

Les équivalents temps plein se situaient entre 29,5 et 32,2 (tableau 5).

Tableau 5 : Équivalents temps plein (ETP) du FLC

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
29,9	32,1	30,5	30,7	29,5	32,2

Source : Rapports ministériels sur le rendement (RMR)/Rapports sur les résultats ministériels (RRM) de PCH

3. Approche et méthodologie

Comme l'exigent la *LGFP* et la Politique sur les résultats (2016) du Conseil du Trésor, l'évaluation a mesuré la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme, en mettant l'accent sur son incidence⁸.

La méthodologie adoptée consistait à recueillir des données qualitatives et quantitatives auprès de sources d'information primaires et secondaires afin de répondre aux enjeux et questions de l'évaluation.

3.1. Portée, calendrier et contrôle de la qualité

L'évaluation a été entreprise conformément au Plan d'évaluation ministériel de 2018-2019 à 2022-2023 et couvre une période de six ans, soit de 2012-2013 à 2017-2018.

L'évaluation a été lancée en mai 2018. La collecte des données a eu lieu entre septembre 2018 et février 2019. L'analyse des constatations, la préparation et la présentation des conclusions préliminaires et la rédaction du rapport ont eu lieu entre février et avril 2019.

Plusieurs mesures d'assurance de la qualité ont été prises au cours de l'évaluation, notamment l'élaboration d'une description claire de la méthodologie d'évaluation et de ses limites afin que les données recueillies puissent être évaluées de façon fiable et satisfaisante, en utilisant des sources multiples de données primaires et secondaires pour assurer que les constatations soient fiables et défendables, de même qu'en sollicitant la participation de représentants du programme pour discuter des questions d'évaluation et pour valider les constatations préliminaires.

3.2. Étalonnage

L'évaluation a été étalonnée comme suit :

- L'évaluation s'est concentrée sur le rendement du volet SAÉ, car ce dernier représente la majeure partie du financement annuel du FLC (30,7 M\$) visant à appuyer la production et la commercialisation de livres d'auteurs canadiens par des éditeurs de propriété canadienne. En revanche, le volet SAO alloue 5,6 M\$ aux organismes pour commercialiser les livres et renforcer l'infrastructure de l'industrie.
- L'évaluation s'est appuyée sur les sources de données existantes. Des données supplémentaires ont été recueillies pour compléter, lorsqu'elle était insuffisante, l'information disponible auprès des sources existantes ou pour valider les données secondaires disponibles.
- Les entrevues se sont déroulées en deux étapes. Au départ, des entrevues ont été menées avec des représentants d'organismes représentant les éditeurs. Les résultats ont ensuite été validés au moyen d'une deuxième série d'entrevues avec les éditeurs eux-mêmes.

⁸ Conseil du Trésor du Canada. 2016. Politique sur les résultats. <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=31300>

- L'examen des dossiers s'est limité à un petit échantillon de dossiers du SGISC portant sur le volet SAO afin de mieux comprendre les types de projets financés par ce volet.

3.3. Questions d'évaluation

La portée de l'évaluation et les questions d'évaluation ont été établies à la suite de réunions avec les gestionnaires du programme afin de déterminer leurs besoins en information. À la suite de ces réunions, il a été décidé que l'évaluation porterait sur les aspects d'ordre général suivants :

- L'objectif du FLC, qui est d'assurer l'accès à une gamme diversifiée de livres d'auteurs canadiens tant au Canada qu'à l'étranger en favorisant une industrie du livre forte qui publie et commercialise des livres d'auteurs canadiens, est-il toujours pertinent? Vu la maturité de l'industrie canadienne du livre, le FLC devait-il délaisser la production et la vente de livres pour se concentrer davantage sur leur commercialisation et leur découverabilité?
- Comment le FLC peut-il soutenir efficacement l'industrie canadienne de l'édition du livre afin d'atteindre son objectif ultime d'accroître la découverbarilité et la consommation des livres d'auteurs canadiens?
- Quelles sont les options pour gérer la demande trop élevée faite au volet SAO? Est-il possible d'en accroître l'efficacité? Le FLC devrait-il revoir l'importance qu'il accorde actuellement aux initiatives collectives par rapport au soutien accordé à chaque éditeur?

D'autres détails sur les questions d'évaluation, les indicateurs et les méthodes de collecte de données sont disponibles dans la matrice d'évaluation à l'annexe A.

3.4. Méthodes de collecte de données

Plusieurs méthodes ont été utilisées dans le cadre de cette évaluation, notamment un examen des documents, une analyse documentaire, une analyse des données relatives à l'industrie canadienne de l'édition du livre, un examen des données administratives et des entrevues avec les bénéficiaires et les intervenants. Voici une description de chacune des méthodes de collecte de données.

3.4.1. Examen des documents

Les documents examinés sont, sans toutefois s'y limiter, les documents de PCH et du GC (p. ex. mémoires au Cabinet, conditions et modalités, discours du Trône, budgets fédéraux, plans ministériels et RRM, etc., documents du programme tels que les notes d'information et des études commandées par le programme, comme celles de Turner-Riggs en 2013⁹ et Edinova en 2014¹⁰) et des dossiers annuels de consultation de l'industrie.

⁹ Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English Language Market*.

¹⁰ Edinova inc. 2014. *La commercialisation des livres canadiens de langue française*.

3.4.2. Analyse documentaire

La Direction des services d'évaluation (DSE) a effectué une analyse documentaire préliminaire pour éclairer les entrevues menées auprès des informateurs clés. Elle a ainsi examiné la documentation récemment publiée, des rapports, les sites Web d'associations industrielles, des recherches sur l'opinion publique et d'autres sources. Le Centre du savoir de PCH a été mis à contribution pour trouver des articles et des rapports de revues respectées par l'entremise de bases de données de recherche universitaire. Le Groupe de recherche sur les politiques (GRP) a participé à l'analyse documentaire en effectuant un examen plus ciblé à l'appui de certaines questions d'évaluation.

3.4.3. Analyse des données

Le GRP a également effectué une analyse des ensembles de données quantitatives liées à l'industrie canadienne de l'édition du livre pour la période de 2012-2013 à 2017-2018, y compris des données de Statistique Canada et d'entreprises de recherche sur l'opinion publique.

3.4.4. Examen des données administratives

Les données administratives du FLC ont été examinées pour les besoins de l'évaluation, c'est-à-dire :

- les données fournies par le programme, notamment les données de ventes, les données administratives annuelles, ainsi que les données sur le nombre de titres publiés;
- les données entrées dans le SGISC de PCH;
- les données financières fournies par la DGGF;
- les données du Centre d'expertise sur les subventions et les contributions affichées sur le site Web de PCH sur la conformité aux normes de service.

3.4.5. Entrevues auprès des informateurs clés

Au total, 38 entrevues ont été menées auprès d'intervenants internes et externes : 7 auprès du personnel du programme de PCH et 31 auprès d'intervenants externes (13 auprès d'associations industrielles nationales et provinciales, 13 auprès d'éditeurs et 5 auprès d'autres intervenants dont le CAC et TWUC). Représentant toutes les régions du Canada, les intervenants rencontrés sont des éditeurs de langue française et anglaise, de langue officielle en situation minoritaire et autochtones.

Selon la fréquence des réponses, les lignes directrices suivantes ont orienté les analyses et permis de faire rapport des résultats des entrevues :

- tous/presque tous – les constatations reflètent 90 % ou plus des observations;
- la grande majorité/la plupart – les constatations reflètent au moins 75 % mais moins de 90 % des observations;
- la majorité – les constatations reflètent au moins 51 % mais moins de 75 % des observations;
- la moitié – les constatations reflètent 50 % des observations;

- certains – les constatations reflètent au moins 25 % mais moins de 50 % des observations;
- quelques – les constatations reflètent moins de 25 % des observations.

3.5. Contraintes, limites et stratégies d'atténuation

Voici les principales contraintes et limites du processus d'évaluation et les stratégies d'atténuation utilisées pour en réduire l'incidence :

- La majorité des intervenants externes interrogés sont des bénéficiaires (26/31). Il pourrait donc y avoir un biais de réponse positif. Pour atténuer ce problème, l'évaluation a utilisé plusieurs sources de données pour valider les constatations et les thèmes des entrevues avec les informateurs clés.
- On ne peut présumer que les résultats des entrevues auprès des informateurs clés, particulièrement les éditeurs, sont représentatifs d'une plus vaste population en raison du nombre limité de personnes interrogées par rapport au nombre total d'éditeurs. Toutefois, les réponses des éditeurs mettent en évidence certains thèmes qui ont ensuite été triangulés avec les réponses des délégués des associations nationales et régionales représentant les éditeurs.
- Les données administratives comportent certaines limites, notamment les suivantes :
 - Les résultats ne peuvent être attribués au seul financement de PCH puisque les organismes ont reçu des fonds de diverses autres sources. Pour atténuer ce problème, l'évaluation a examiné le montant du financement du FLC par rapport à d'autres sources de financement et, au cours des entrevues, à interrogé les bénéficiaires sur la viabilité de leurs activités en l'absence du financement du FLC.
 - Les données du SGISC et du programme ne sont pas toujours cohérentes en raison du moment et de la façon dont l'information est saisie (p. ex., des facteurs comme les ententes de financement pluriannuelles). Le rapport précise la source des données utilisées : SGISC ou dossiers administratifs du FLC.
 - Les modifications apportées au modèle de présentation des rapports du volet SAÉ en 2013-2014 font en sorte que, pour un petit nombre d'indicateurs, il n'existe aucune donnée pour 2012-2013. Comme l'évaluation couvre une période de six ans, il est peu probable que l'absence de données sur une année ait une incidence sur les tendances.
 - La disponibilité des données sur les résultats des projets collectifs du volet SAO, puisque les projets collectifs sont variés et ont des objectifs qui leur sont propres. Pour déterminer les résultats obtenus, les projets sont évalués selon le degré d'atteinte de leurs objectifs, puis simplement classés selon que leurs objectifs sont « atteints », « partiellement atteints » ou « non atteints ». L'évaluation n'a pas permis de déterminer dans quelle mesure ces projets ont contribué à l'obtention des résultats du programme. Cette contrainte a été atténuée en interrogeant les informateurs clés sur l'incidence des projets collectifs sur leurs activités.

4. Constatations

Les sections qui suivent présentent les constatations de l'évaluation liées à la pertinence, à l'efficacité, et à l'efficience. Elles portent également sur d'autres questions d'évaluation pertinentes, notamment la mesure dans laquelle le programme appuie la priorité du GC en matière de diversité et la contribution du FLC à l'initiative d'expérimentation de PCH.

4.1 Pertinence

Cette section présente les constatations de l'évaluation concernant la pertinence du FLC, y compris le besoin continu du programme et la capacité de celui-ci à s'adapter aux défis et aux besoins de l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne. Les principales constatations sont organisées par question d'évaluation. Les thèmes et les éléments probants à l'appui sont présentés sous chaque tableau.

4.1.1. Pertinence : besoin continu du programme

Question d'évaluation :

Est-il nécessaire de continuer d'investir dans l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne?

Principales constatations :

En tant qu'élément de l'écosystème canadien de l'édition du livre, le FLC demeure pertinent. L'important rôle que joue l'industrie canadienne de l'édition du livre sur les plans économique et culturel pour le Canada justifie le soutien public à la création d'un contenu canadien et au maintien d'une industrie du livre viable et concurrentielle. En 2017, les livres ont apporté une contribution de 756,6 M\$ au PIB du Canada et ont soutenu 9 570 emplois au pays.

Il est démontré qu'il faut continuer d'investir dans l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne afin de favoriser un environnement dans lequel les éditeurs de propriété canadienne peuvent toujours s'adapter aux défis de l'industrie, demeurer concurrentiels et innovateurs et prendre des risques dans les marchés numériques et internationaux actuels. Le besoin pourrait être encore plus grand aujourd'hui en raison des tendances importantes qui ont perturbé l'industrie au cours des dernières années. Les petites et moyennes entreprises, qui sont les principales bénéficiaires de l'aide du FLC, subissent la pression que crée l'évolution des conditions du marché. Les indicateurs de santé financière indiquent que ces entreprises seraient vulnérables sans le soutien du FLC.

Le GC a donné son appui aux industries culturelles et au FLC. Le FLC correspond à la vision adoptée par le GC pour les industries créatives en maintenant une industrie viable et concurrentielle qui crée et offre une gamme diversifiée de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger.

Enfin, les consommateurs canadiens valorisent et apprécient les livres canadiens, mais ne savent pas nécessairement les reconnaître. Il faut élaborer et mettre en œuvre des approches efficaces pour faciliter la découvrabilité et la commercialisation des livres d'auteurs canadiens, de même que renforcer la capacité de l'industrie en matière de commercialisation et de promotion.

L'examen des documents, les entrevues avec les informateurs clés et l'analyse documentaire ont confirmé la pertinence continue du FLC. L'industrie de l'édition de propriété canadienne joue un rôle économique et culturel important pour le Canada. L'écosystème de l'édition canadienne comprend les grands éditeurs étrangers ainsi que les éditeurs de propriété canadienne. Les éditeurs canadiens et étrangers ont contribué à l'économie canadienne en ajoutant environ 756,5 M\$ au PIB du Canada en 2017 et soutenu 9 570 emplois¹¹. L'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne a généré 1,6 G\$ en revenus et 46,2 % des recettes de 1,4 G\$ tirées de la vente de livres en 2016. Les 53,8 % restants sont attribuables aux entreprises étrangères¹². En 2016, l'industrie canadienne de l'édition du livre a versé 379,7 M\$ en salaires, traitements, commissions et avantages sociaux.

Les éditeurs de langue française et anglaise et les éditeurs autochtones contribuent à la culture canadienne et à l'éducation et font connaître les histoires canadiennes dans le monde entier. En appuyant la production et la promotion d'un contenu provenant des communautés autochtones et des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), le FLC soutient la dualité linguistique du Canada et la diversité des expressions culturelles.

L'évolution des conditions du marché exerce des pressions sur les éditeurs de livres de propriété canadienne et compromet la compétitivité des éditeurs. Les avancées et défis qui ont eu une incidence sur l'industrie canadienne de l'édition au cours de la période visée par l'évaluation, et qui continueront d'avoir une incidence sur l'industrie, incluent, notamment :

- l'évolution du contexte de l'édition et de la vente au détail;
- les changements technologiques rapides, notamment la numérisation de l'industrie;
- la découvrabilité des livres d'auteurs canadiens et la façon de les commercialiser et de les promouvoir; et
- les exceptions relatives au droit d'auteur et à l'utilisation équitable.

¹¹ Statistique Canada. 2019. *Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000)*.

¹² Statistique Canada. 2018. *L'industrie de l'édition du livre, 2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180323/dq180323c-fra.htm>

Bon nombre des défis liés à la production, à la commercialisation et à la distribution de livres canadiens mentionnés par les informateurs clés et constatés lors de l'examen des documents et de l'analyse documentaire reposent notamment sur la population relativement petite du Canada, le fait que l'industrie englobe deux langues, la proximité des États-Unis et la concurrence des maisons d'édition multinationales bien établies et des réseaux de vente non traditionnels, comme Amazon et Indigo, qui disposent de ressources importantes¹³.

Contexte de l'édition et de la vente au détail

Les éditeurs de livres de propriété canadienne font concurrence aux grandes maisons d'édition multinationales, qui sont très présentes sur le marché canadien de l'édition. Dans les deux marchés linguistiques, le principal défi concurrentiel est la part des ventes de livres d'auteurs étrangers.

Les entreprises de propriété canadienne sont généralement beaucoup plus petites que leurs concurrents multinationaux qui exercent leurs activités au Canada, ce qui limite leurs possibilités de faire des économies d'échelle dans la production, la commercialisation et la distribution de livres. Elles n'ont pas non plus les ressources financières nécessaires pour livrer concurrence aux grandes multinationales afin d'attirer les auteurs canadiens à succès.

L'évolution du secteur de la vente au détail a également eu de lourdes répercussions sur l'industrie canadienne de l'édition du livre. Malgré l'attrait des consommateurs pour le magasinage en ligne et la diminution de la part de marché de la vente au détail de livres traditionnels, les canaux de vente au détail de livres traditionnels représentent toujours la majorité des ventes de livres aux consommateurs au Canada, et la plupart des éditeurs considèrent toujours ce canal comme le plus important pour faire des ventes. C'est donc dire que pour réussir sur le marché d'aujourd'hui, les éditeurs doivent continuer à se concentrer à la fois sur les livres numériques et les livres imprimés¹⁴.

Les éditeurs ont dû s'adapter à l'évolution du secteur de la vente au détail, notamment la réduction et la concentration de l'espace dans les librairies traditionnelles¹⁵; une consolidation généralisée dans l'édition, la distribution et la vente au détail de livres à l'échelle mondiale (Chapters/Indigo, Renaud-Bray Archambault); une hausse de la vente au détail non traditionnelle (grande surface comme Costco et Walmart, par exemple) et en ligne (Amazon, par exemple). La vente de livres par ces canaux non traditionnels n'est souvent ni simple ni viable pour les petits éditeurs. Les comptes de détail dominants et non traditionnels ont tendance à être plus sélectifs, à n'accepter qu'un petit nombre de titres – déjà best-sellers – et à imposer des conditions commerciales exigeantes (p. ex., rabais importants sur les prix, contributions au marketing coopératif, etc.), ce qui accroît les pressions sur les marges d'exploitation des éditeurs canadiens de livres.

¹³ Roy MacSkimming. Décembre 2017. « Net Benefit: Canada's Policy on Foreign Investment in the Book Industry ». Rapport de recherche pour l'Association of Canadian Publishers. <https://publishers.ca/wp-content/uploads/2018/06/ACReportForeignInvestmentPolicyWeb.pdf>

¹⁴ Ontario Media Development Corporation. 2013. *An Economic Impact Study of the Ontario Book Publishing Industry*.

¹⁵ Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English Language Market*.

Changements technologiques

La popularité croissante des appareils numériques qui facilitent la consommation de livres et le recours aux plateformes numériques pour tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement du livre (production, distribution, commercialisation et ventes, et moyens utilisés par les partenaires commerciaux pour faire des affaires et suivre les ventes) a créé des possibilités, ainsi que des coûts et des défis importants pour les éditeurs de propriété canadienne dans leurs efforts d'adaptation¹⁶.

Les technologies numériques ont contribué aux achats en ligne et à la demande de livres électroniques, deux facteurs qui ont eu une incidence sur les modèles d'affaires. Les éditeurs ont fait d'importants investissements pour adapter leurs activités à l'environnement numérique, tout en conservant les marchés traditionnels et leur modèle commercial de base pour les livres imprimés¹⁷. Les intervenants de l'industrie interrogés s'entendent sur le fait que leur investissement dans les plateformes numériques n'a pas généré un rendement du capital investi important, car les livres imprimés demeurent leur principale source de revenus, ce que confirment l'examen des documents et l'analyse documentaire^{18,19,20}. Il semble que les gens qui aiment lire pendant leur temps libre ne remplaceront probablement pas le livre traditionnel par les versions électroniques.

Le commerce de détail en ligne offre un autre moyen de rejoindre les consommateurs, et il prend de l'ampleur à mesure que le nombre de librairies indépendantes diminue et que les consommateurs achètent de plus en plus leurs livres en ligne. Tout comme le commerce de détail non traditionnel, le commerce de détail en ligne favorise les grands éditeurs. Le succès en ligne s'obtient souvent par une promotion coopérative et un marchandisage favorable (technique permettant aux éditeurs d'obtenir la coopération des détaillants dans la présentation ou la tarification des livres pour encourager les ventes). Souvent, les éditeurs doivent payer pour le marchandisage, et les grands éditeurs ont des budgets plus importants pour cela, ainsi que des relations de travail plus solides et plus directes avec les détaillants²¹.

Découvrabilité des livres canadiens et commercialisation

La concentration de l'imprimé et le marché numérique et en ligne ont eu une incidence sur la découvrabilité des livres d'auteurs canadiens et créé des défis de commercialisation et de promotion pour les éditeurs de livres. La diminution du temps consacré aux loisirs et la concurrence d'autres formes de divertissement pour attirer l'attention des lecteurs, ainsi que les changements apportés à la façon dont les consommateurs découvrent et se procurent les livres influencent la façon dont les éditeurs de livres canadiens commercialisent leurs livres. En outre, à mesure que certains consommateurs se tournent vers Internet et adoptent les livres électroniques et les appareils de lecture électroniques, les éditeurs de livres sont confrontés à de nouveaux canaux de vente plus sélectifs. Le renforcement des capacités de l'industrie en matière de commercialisation et de promotion, ainsi que la

¹⁶ Patrimoine canadien, Fonds du livre du Canada. 2018. *Portrait de l'industrie du livre au Canada et principales tendances*.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English Language Market*.

¹⁹ Edinova inc. 2014. *La commercialisation des livres canadiens de langue française*.

²⁰ BookNet Canada. 2016. *The State of Digital Publishing in Canada*.

²¹ Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English Language Market*.

disponibilité d'outils et d'approches efficaces pour faciliter la découverte et la commercialisation des livres d'auteurs canadiens, sont considérés comme des besoins importants par une majorité d'informateurs clés de l'industrie.

Selon les données de Statistique Canada, les dépenses moyennes des ménages en documents à lire et autres imprimés ont diminué entre 2013 et 2017. Les Canadiens continuent d'acheter des livres, surtout en format traditionnel (imprimé) et dans des points de vente traditionnels (hors ligne). La consommation de livres électroniques est faible par rapport à celle des livres imprimés, mais elle continue d'augmenter. Un sondage de BookNet Canada mené en 2015 auprès des lecteurs de livres de langue anglaise a révélé que plus de la moitié (52 %) des Canadiens achètent des livres en personne et 45 % se les procurent en ligne. Les livres à couverture souple sont les formats les plus achetés (55 % des ventes), suivis des livres à couverture rigide (25 %), des livres électroniques (17 %), des livres audio (2 %) et des autres formats (2 %)²². Selon des données de Statistique Canada, parmi les produits de lecture numérique (livres électroniques, livres audio, balados, journaux et magazines en ligne), les livres électroniques sont les plus populaires auprès des Canadiens²³.

Un sondage mené en 2016 par BookNet Canada auprès des lecteurs de livres de langue anglaise a révélé que la lecture demeure un passe-temps important pour les Canadiens, auquel s'adonnent régulièrement tous les groupes démographiques dans toutes les régions²⁴. Parmi les Canadiens âgés de 18 à 34 ans, 86 % disent avoir lu un livre au cours de la dernière année, comparativement à 81 % des autres groupes démographiques. Les milléniaux lisent des livres dans tous les formats, l'imprimé étant le format prédominant : 89 % déclarent lire des livres imprimés et 54 %, des livres électroniques, alors que 11 % disent utiliser leur cellulaire comme principal appareil de lecture, et cette proportion ne cesse de croître²⁵. Une étude réalisée en 2017 par Scholastic Canada révèle que les enfants préfèrent également l'imprimé aux livres électroniques. Ainsi, selon cette étude, 80 % des enfants âgés de 6 à 17 ans voudront toujours lire des livres imprimés même si la version électronique est disponible, ce sentiment étant particulièrement ressenti chez les lecteurs assidus et modérément assidus. En outre, sur les 40 % d'enfants âgés de 6 à 17 ans qui ont lu un livre électronique, 67 % préfèrent l'imprimé, 23 % n'ont aucune préférence et seulement 10 % préfèrent les livres électroniques²⁶.

Cela dit, le livre est en concurrence avec d'autres formes de loisirs. En ce qui concerne la façon dont les Canadiens passent leur temps libre, l'édition 2017 d'un sondage annuel de BookNet Canada révèle que la lecture figure parmi les deux principales activités mentionnées par 21 % des répondants interrogés à ce sujet, se classant au quatrième rang derrière le temps passé en famille, la télévision et Internet, mais avant le cinéma. Plus de 8 répondants sur 10 (81 %) disent avoir lu ou écouté un livre au cours de la

²² BookNet Canada. 2015. *The Canadian Book Buyer*.

²³ Statistique Canada. Le 29 août 2018. *Le Quotidien : Économie numérique, juillet 2017 à juin 2018*.

²⁴ EKOS Research Associates. 2015. *Public Opinion on the Value of Books in the English Language Book Sector: Summary Report*, p. 3.

²⁵ BookNet Canada. 2016. *BNC Research: Millennial Book Consumers Now – Tech Forum 2016*, rapport présenté par Noah Genner, <http://www.slideshare.net/booknetcanada/bnc-research-millennial-book-consumers-now-tech-forum2016-noah-genner>.

²⁶ Scholastic Canada. Mai 2017. *Kids & Family Reading Report*. p. 44.

dernière année. Ce nombre diminue lentement d'année en année (pas plus de 1 % par année) depuis 2015²⁷.

En ce qui concerne la lecture de livres d'auteurs canadiens, en 2017, une grande majorité des acheteurs de livres canadiens de langue anglaise souhaitent lire des livres écrits par des Canadiens (84 %) – ce qui représente une hausse par rapport à 75 % en 2012²⁸. Bien que les consommateurs canadiens apprécient et aiment lire des livres, ils ne savent pas très bien lesquels sont canadiens. Un pourcentage élevé de lecteurs (43 % des femmes et 46 % des hommes) disent avoir lu au moins un livre canadien au cours des 12 mois précédents. Toutefois, 37 % des femmes et 24 % des hommes interrogés ne savent pas trop s'ils ont lu un livre canadien²⁹.

Bien que les Canadiens souhaitent lire des livres d'auteurs canadiens, le déclin du nombre de librairies traditionnelles, l'émergence du commerce de détail non traditionnel, les marchés en ligne et les livres électroniques ont réduit la visibilité des livres canadiens. Les éditeurs canadiens ont de la difficulté à faire ressortir les livres du lot (découvrabilité) dans ces nouveaux canaux. L'analyse documentaire, les entrevues avec les informateurs clés et l'examen des documents ont permis de cerner les défis suivants :

- Moins de possibilités de rejoindre les consommateurs en raison du repli du commerce de détail traditionnel (en magasin), qui se consacre principalement à la vente de livres et que les consommateurs utilisent comme principal lieu de découverte et d'achat.
- Concurrence accrue pour « l'espace d'étalage » sur les plateformes de vente au détail non traditionnelles et en ligne, provenant non seulement du Canada, mais aussi du grand volume de titres étrangers, surtout des États-Unis et de la Grande-Bretagne, qui entrent chaque année sur le marché canadien, et, dans le cas du secteur francophone, de la France. Les canaux de distribution manquent de structures et de pratiques pour faire la promotion des livres d'auteurs canadiens.
- Diminution de la couverture médiatique, y compris la couverture des livres par les médias traditionnels (p. ex., journaux, télévision, radio, etc.). Cette couverture est très concurrentielle et coûteuse à obtenir.
- La découverte est plus fragmentée en raison de l'augmentation et de l'étendue des options en ligne et des nombreuses façons de commercialiser les livres. Le numérique et Internet ont introduit de nouveaux moyens de rejoindre les consommateurs, mais ont également contribué à la prolifération des comptes et des modèles d'affaires.
- L'infrastructure numérique, créée en grande partie par des sociétés multinationales, favorise intrinsèquement le contenu non canadien et ne reconnaît pas efficacement les livres canadiens³⁰.

²⁷ Kira Harkonen. Le 26 avril 2018. *What are Canadians up to in their Free Time?* BookNet Canada.
<https://www.booknetcanada.ca/blog/2018/4/25/what-are-canadians-up-to-in-their-free-time>

²⁸ BookNet Canada. 2017. *Canadians Reading Canadians*.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ Canadian Publishers Hosted Software Solutions. 2018. *More Canada. Increasing Canadian's Awareness and Reading of Canadian Books*. Rapport de séances de réflexion bénévoles sur les livres canadiens et l'édition canadienne.

Exceptions relatives à l'utilisation équitable en vertu de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur

Quelques informateurs clés de l'industrie ont soulevé la question de la perturbation du modèle d'affaires dans le secteur de l'éducation en raison des exceptions³¹ relatives au droit d'auteur et à l'utilisation équitable prévues par la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* (2012)³². Les éditeurs canadiens estiment avoir été lésés par la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* et les Lignes directrices sur l'utilisation équitable³³ adoptées par les écoles primaires et secondaires, et les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada (sauf ceux du Québec). Dans leurs présentations devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, des organismes comme l'ACP et TWUC ont soutenu que les écoles, les universités et les collèges du Canada utilisent les œuvres des éditeurs bien au-delà des limites légales sans les payer pour autant, ou sans payer les licences collectives raisonnables et abordables des auteurs et éditeurs commerciaux du Canada, ce qui cause un préjudice économique aux éditeurs et écrivains^{34,35}.

Viabilité de l'industrie

L'évolution de l'industrie a eu une incidence sur les sources de revenus, la production, le lectorat, la distribution et les modèles d'affaires et elle continue d'exercer des pressions sur les éditeurs, qui cherchent à en comprendre les implications, à s'y adapter et à innover. La réduction et la concentration de l'espace dans les librairies traditionnelles, le choix accru de livres au Canada et l'émergence de nouveaux canaux de vente plus sélectifs ont contribué à réduire les ventes nationales globales des éditeurs canadiens, l'accès des petites entreprises au marché, la visibilité des titres canadiens et les faibles marges bénéficiaires, comparativement à celles de l'industrie en général.

Presque tous les informateurs clés de l'industrie estiment que le FLC continue d'être essentiel pour relever les défis et assurer la viabilité financière continue de l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne. Le but premier du FLC, lorsqu'il a été créé il y a quarante ans, était de soutenir l'industrie naissante de l'édition canadienne et d'offrir aux lecteurs canadiens et étrangers des livres d'auteurs canadiens. À l'heure actuelle, l'industrie canadienne de l'édition est bien établie, mais elle demeure fragile. Les petits éditeurs sont plus vulnérables lorsqu'il s'agit de l'accès au capital, du pouvoir de négociation, du flux de trésorerie et de l'exposition aux fluctuations du marché.

³¹ Ministère de la Justice. 2012. *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* (L.C. 2012, ch. 20) https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/loisannuelles/2012_20/page-1.html

³² Conseil des ministres de l'Éducation, Canada. n.d. *Utilisation équitable : Lignes directrices*. L'exception relative à l'utilisation équitable à des fins éducatives renvoie à une situation où un éducateur souhaite reproduire des documents protégés par le droit d'auteur à des fins éducatives; si cette utilisation est jugée équitable, l'éducateur n'est pas tenu d'obtenir la permission du détenteur du droit d'auteur ou de lui verser une rémunération. Lignes directrices :

https://www.cmec.ca/docs/copyright/CMEC_POSTER_FDG_FR.pdf

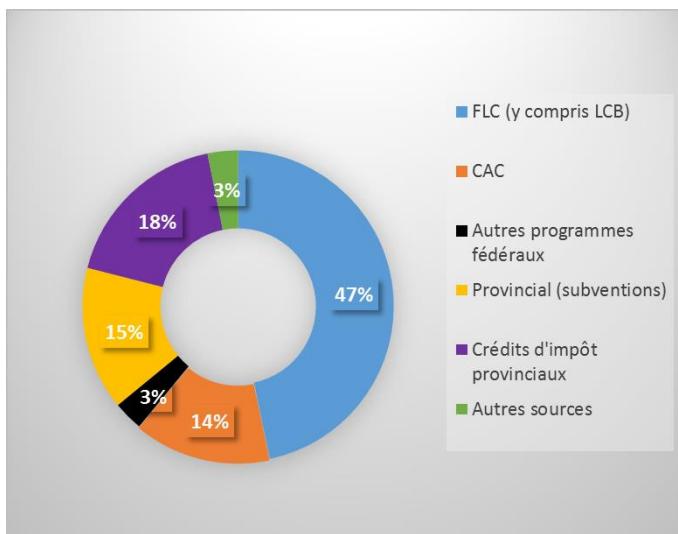
³³ Parlement du Canada. Le 26 avril 2018. *Présentation de l'Association of Canadian Publishers au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie*.

³⁴ Association of Canadian Publishers. Novembre 2016. *Canadian Content in a Digital World: Submission to Canadian Heritage*.

³⁵ Wayne Anthony. 2015. *Fast Facts: Canadian Publishers in Jeopardy*. Centre canadien de politiques alternatives.

Les indicateurs de santé financière, notamment les revenus et les marges bénéficiaires, montrent que la santé financière des bénéficiaires du FLC est fragile. La grande majorité des informateurs clés de l'industrie croient que le FLC est essentiel à leur viabilité financière continue et à leur capacité d'innover et de prendre des risques. Les éditeurs disent recevoir des fonds de diverses sources gouvernementales. Les données administratives du FLC indiquent que, dans l'ensemble, le FLC représente 47 % de toute l'aide gouvernementale, suivi des provinces (subventions et crédits d'impôt) (33 %) et du Conseil des arts du Canada (CAC) (14 %) (figure 3). Le soutien du FLC représente en moyenne 5 % des revenus totaux des bénéficiaires (de 2013-2014 à 2017-2018). Toutefois, comme le montre le Tableau B : Pourcentage du financement public total et des revenus nets totaux représenté par le FLC, de 2013-2014 à 2017-2018 à l'annexe B, le soutien du FLC est plus élevé pour les petites entreprises et plus faible pour les grandes entreprises.

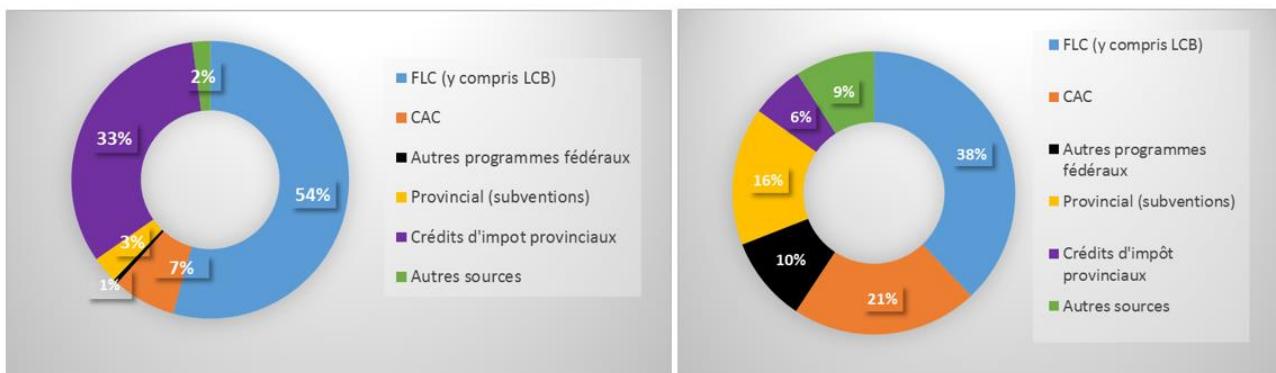
Figure 3 : SAÉ - Bénéficiaires – Sources de financement public (tous les éditeurs)



Source : Données administratives du FLC

Pour ce qui est des éditeurs autochtones, le FLC représente une plus grande source d'aide gouvernementale (54 %) que pour l'ensemble de l'industrie. Bien que le FLC soit toujours la plus importante source de financement public (38 %), le soutien qu'il offre aux éditeurs de langue officielle en situation minoritaire est moindre que celui offert à l'industrie dans son ensemble. Selon les éditeurs de langue officielle en situation minoritaire, une plus grande proportion de l'aide gouvernementale qu'ils reçoivent (21 %) provient du CAC, comparativement à 7 % pour les éditeurs autochtones et 14 % pour l'ensemble de l'industrie (figure 4).

Figure 4 : SAÉ – Sources de financement public des éditeurs autochtones (à gauche) et de langue officielle en situation minoritaire (à droite)



Source : Données administratives du FLC

La Figure B : Revenus des bénéficiaires du FLC, de 2012-2013 à 2017-2018 de l'annexe B présente les revenus touchés par les bénéficiaires du FLC entre 2012-2013 et 2017-2018. Bien que les revenus de l'ensemble de l'industrie canadienne de l'édition du livre aient diminué de 0,6 % entre 2014 et 2016³⁶, ceux des bénéficiaires du FLC ont diminué davantage que ceux de l'industrie en général. Ainsi, les bénéficiaires du FLC ont connu une tendance générale à la baisse de 1,5 % en 2017-2018, comparativement au sommet de 594,6 M\$ atteint en 2012-2013. Ce déclin s'est produit dans le secteur de langue anglaise, qui a connu une baisse globale de revenus de 3,8 % entre 2012-2013 et 2017-2018, alors que les revenus du secteur de langue française ont augmenté de 1,6 %. Toutefois, entre 2016-2017 et 2017-2018, les données du FLC indiquent que les revenus des secteurs anglophone et francophone ont connu une hausse. La hausse globale a été de 1,1 %.

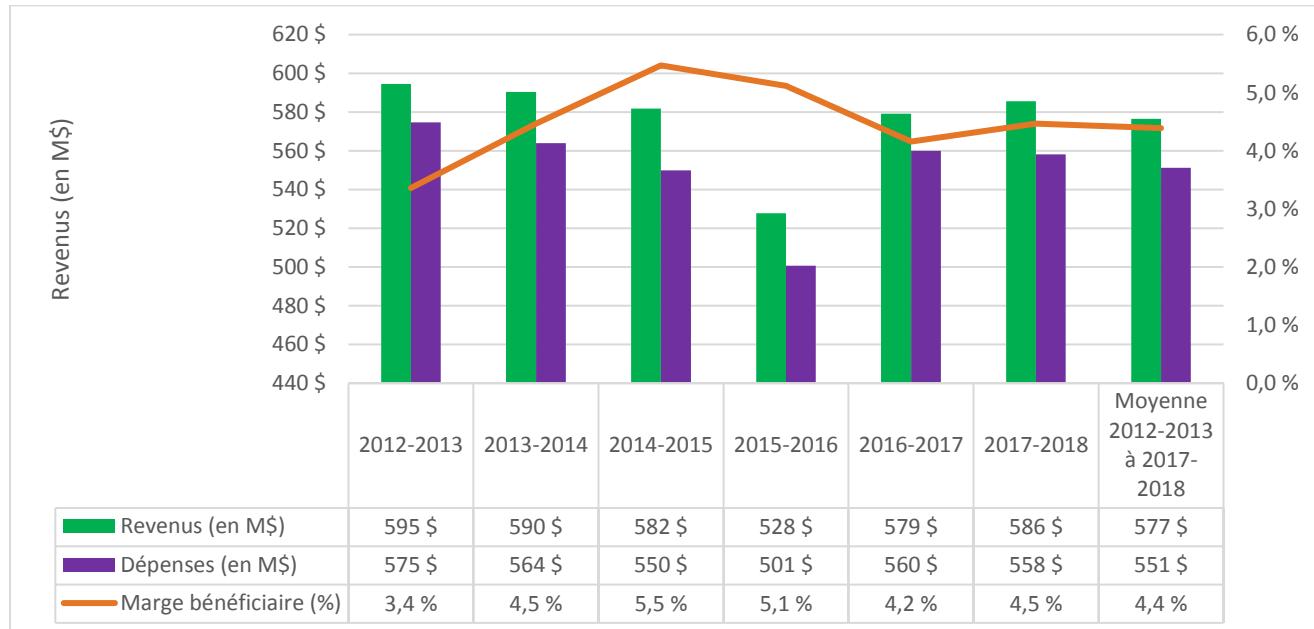
Entre 2013-2014 et 2017-2018, le FLC a représenté en moyenne 7,5 % des revenus totaux des éditeurs autochtones et 6,5 % de ceux des éditeurs de langue officielle en situation minoritaire.

Une analyse des marges bénéficiaires, autre indicateur de santé financière, a révélé que la marge bénéficiaire des bénéficiaires du FLC est très inférieure à celle de l'ensemble de l'industrie canadienne de l'édition du livre. La marge bénéficiaire de l'industrie était de 10,2 % en 2016, en hausse par rapport à 9,6 % en 2014³⁷. Comme le montre la figure 5, la marge bénéficiaire des bénéficiaires du FLC était de 4,47 % en 2017-2018 et de 4,39 % en moyenne entre 2012-2013 et 2017-2018.

³⁶ Statistique Canada. 2018. *Le Quotidien : L'industrie de l'édition numérique, 2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180323/dq180323c-fra.htm>

³⁷ Statistique Canada. 2018. *Le Quotidien : L'industrie de l'édition numérique, 2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180323/dq180323c-fra.htm>

Figure 5 : Marge bénéficiaire des bénéficiaires du SAÉ³⁸



Source : Données administratives du FLC

Les bénéficiaires du FLC ont produit la majorité des titres des éditeurs sous contrôle canadien. En 2017, ils ont produit 7 904 nouveaux titres et 6 401 nouveaux titres d'auteurs canadiens.

Comme l'illustre la Figure C : Marges bénéficiaires des éditeurs de langue anglaise et de langue française, autochtones et de langue officielle en situation minoritaire à l'annexe B, le marché de langue française a affiché une marge bénéficiaire moyenne plus élevée (4,8 %) que le marché de langue anglaise (4,1 %). À 4,9 % et 5,4 % respectivement, les marges bénéficiaires moyennes des éditeurs autochtones et des éditeurs de langue officielle en situation minoritaire ont dépassé la marge bénéficiaire moyenne des bénéficiaires du FLC (4,39 %). La marge bénéficiaire plus élevée des éditeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire peut s'expliquer par le pourcentage plus élevé de revenus provenant du secteur public.

Les marges bénéficiaires varient selon les segments de marché, celles du scolaire et de la littérature générale atteignant en moyenne 4,9 % et 3,8 % respectivement entre 2012-2013 et 2017-2018. Le segment de marché de l'édition savante a affiché la marge bénéficiaire la plus faible, soit 1,4 % en moyenne entre 2012-2013 et 2017-2018.

En général, les plus grands éditeurs (revenus de 3,0 M\$ ou plus) affichent les marges bénéficiaires les plus élevées. Chez les éditeurs dont les revenus sont inférieurs à 150 000 \$, la marge bénéficiaire moyenne a été négative entre 2014-2015 et 2017-2018. Cependant, en 2013-2014, ces petits éditeurs

³⁸ Deux éditeurs québécois ont été retirés du calcul des marges bénéficiaires en 2015-2016 parce qu'ils avaient des dépenses d'amortissement extraordinaires qui auraient faussé les résultats. Cependant, en les supprimant, les revenus et les dépenses pour 2015-2016 apparaissent comme une anomalie.

affichaient une marge bénéficiaire moyenne de plus de 6 %. Cette hausse est due au fait que trois des neuf éditeurs ont connu une marge bénéficiaire supérieure à 12 % au cours de cette année, et cette moyenne est une anomalie dans la période étudiée (annexe B, Tableau C : Marge bénéficiaire selon la taille de l'entreprise)

Le FLC est toujours pertinent puisqu'il correspond à la vision du gouvernement concernant les industries créatives en assurant l'accès à une gamme diversifiée de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger. Au cours de la période d'évaluation, le GC a démontré à maintes reprises son appui aux industries créatives en général, et au FLC en particulier, en tant qu'outil pour faire progresser la vision et les priorités du gouvernement pour le secteur culturel.

- La lettre de mandat du ministre souligne l'importance du secteur culturel pour l'économie canadienne et reflète l'engagement du GC à renforcer et à promouvoir les industries culturelles et créatives.
- En 2013-2014, le GC a annoncé de nouvelles mesures pour promouvoir l'histoire du Canada. Il a notamment prévu 200 000 \$ par année pour le volet SAO afin d'encourager des projets collectifs axés sur l'histoire du Canada. En 2015-2016, 14 projets du volet SAO comprenaient un volet historique. En 2016-2017, ce nombre est passé à 17. Pour appuyer la priorité du GC accordée au 150^e anniversaire du Canada, le volet SAO a financé six projets qui comprenaient une composante liée à Canada 150.
- Dans son Budget de 2014, le GC a annoncé le renouvellement permanent, à compter de 2015-2016, du financement supplémentaire de 9 M\$ accordé tous les ans au FLC dans le cadre d'une plus vaste annonce concernant le renouvellement du financement permanent des programmes culturels. Le financement de 9 M\$ était un montant supplémentaire versé depuis 2001.
- Le budget de 2016 a proposé d'investir 35 M\$ sur deux ans dans les programmes de financement en place, et ce, à compter de 2016-2017, afin de soutenir la promotion des artistes et des industries culturelles du Canada à l'étranger. Le FLC a ainsi reçu 500 000 \$ de plus par année, pendant cinq ans, pour promouvoir les livres d'auteurs canadiens sur les marchés étrangers. Ces sommes serviront principalement à appuyer la participation du Canada à titre d'invité d'honneur à la Foire du livre de Francfort de 2020.
- Le FLC appuie deux des principaux piliers du Cadre stratégique du Canada créatif annoncé par le gouvernement en 2017 : investir dans les créateurs canadiens et leurs récits, ainsi que promouvoir la découverte et la distribution à l'échelle internationale.

Le FLC contribue également à l'exécution du mandat de PCH, qui consiste à favoriser et à promouvoir « l'identité et les valeurs canadiennes, le développement culturel et le patrimoine », ainsi qu'à l'obtention des résultats clés en vertu de la responsabilité essentielle 1 du Cadre ministériel des

résultats (CMR)³⁹. En effet, depuis 2017-2018, le FLC relève de la responsabilité essentielle 1 – Créativité, arts et culture et du programme Soutien et développement des industries culturelles. Il soutient l'obtention de résultats clés dans le cadre de cette responsabilité essentielle : les industries créatives ont du succès dans l'économie numérique, encouragent la créativité et contribuent à la croissance économique; les Canadiens peuvent consommer du contenu canadien sur de multiples plateformes et les industries créatives ont du succès sur les marchés mondiaux⁴⁰.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, le FLC a contribué aux priorités de PCH en matière d'adaptation à un environnement mondial et numérisé, plus précisément, Engager et innover : les industries créatives et culturelles stimulent la croissance économique du Canada en appuyant des projets collectifs de commercialisation axés sur des technologies novatrices qui aident les consommateurs à découvrir le contenu canadien sur le marché numérique (2016-2017)⁴¹.

Le FLC a appuyé les priorités suivantes de PCH pour 2017-2018 et a contribué à leur avancement :

- mettre en œuvre un plan visant à aider le secteur créatif à s'adapter au virage numérique et à promouvoir la culture canadienne qui reflète la diversité du Canada au pays et à l'étranger;
- favoriser la diversité et l'inclusion en vue d'accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des Canadiens et de stimuler la croissance économique inclusive; et
- renforcer la dualité linguistique du Canada; et promouvoir et célébrer la culture autochtone [...]⁴².

4.1.2. Pertinence : réponse du FLC aux besoins de l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne

Question d'évaluation :

Le FLC répond-il aux défis et aux besoins de l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne?

Principale constatation :

Le FLC a répondu aux besoins de l'industrie canadienne de l'édition du livre. Entre 2012-2013 et 2017-2018, il a soutenu la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens en versant une somme totale de 220,6 M\$ en S et C à l'industrie. Au cours de cette

³⁹ Entre 2012-2013 et 2017-2018, le FLC était un sous-programme du programme des industries culturelles et appuyait le résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

⁴⁰ Patrimoine canadien. 2017. Cadre ministériel des résultats.

⁴¹ Patrimoine canadien. 2016. Rapport sur les plans et priorités (RPP) 2016-2017. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/rapport-plans-priorites-2016-2017/rapport-principal.html#a5b5>

⁴² Patrimoine canadien. 2017. Plan ministériel 2017-2018. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/plan-ministeriel-2017-2018.html>

période, le FLC a modifié ses lignes directrices sur la présentation des demandes et sa formule de financement pour répondre aux défis et aux besoins de l'industrie, ainsi qu'à ses priorités et à celles de PCH et du gouvernement. Bien que le FLC ait aidé l'industrie de l'édition à relever des défis, l'évaluation a permis de cerner certains besoins non satisfaits, particulièrement en ce qui a trait à la capacité de répondre aux demandes d'aide financière dans le cadre du volet SAO. Les bénéficiaires ont également exprimé le besoin d'aborder les défis liés à la découvrabilité des livres d'auteurs canadiens et les questions de capacité liées à la commercialisation et à la promotion.

Le FLC a versé une somme totale de 220,6 M\$ en S et C à des éditeurs de propriété canadienne de tous les secteurs de l'industrie pour la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens, ainsi qu'à des associations de l'industrie et à des organismes connexes pour entreprendre des projets de collaboration qui profiteront substantiellement aux intervenants de l'industrie du livre.

Selon les données administratives, le FLC a répondu aux besoins des éditeurs. Comme l'indique le tableau 6, au cours de la période d'évaluation, la grande majorité (97,6 %) des demandes au Soutien à l'édition du volet SAÉ ont été jugées admissibles. Toutes les demandes qui répondaient aux critères d'admissibilité ont été approuvées et ont reçu du financement. Les quelques demandes qui n'ont pas été approuvées ne répondaient pas aux critères d'admissibilité. Le volet SAÉ repose sur une formule, de sorte que le taux d'approbation est élevé. Une fois les critères d'admissibilité remplis, les demandes sont approuvées. Les bénéficiaires du volet SAÉ ont, dans les limites des paramètres du programme, une certaine souplesse dans la façon dont ils dépensent leur contribution pour compenser les coûts liés à la production, à la commercialisation et à la distribution de leurs livres. Grâce à cette souplesse, ils peuvent utiliser les fonds pour répondre à leurs besoins et à leurs défis particuliers.

Le soutien au Développement des entreprises, qui ne représente qu'une petite partie du financement du volet SAÉ (0,4 M\$), pour la planification d'entreprise et les stages en édition et en technologie, a été moins efficace pour répondre aux besoins de l'industrie. Comme le montre le tableau 6, entre 2012-2013 et 2017-2018, 40 demandes de soutien au Développement des entreprises ont été reçues par année en moyenne et 63,6 % de ces demandes ont été approuvées. Une analyse plus poussée a révélé que la majorité des demandes de stage en édition (80 %) ont été approuvées. Un moins grand nombre de demandes en planification d'entreprise (56,5 %) et de stages en technologie (59,1 %) ont été approuvées, bien qu'elles aient été plus nombreuses. L'approbation d'un soutien au Développement des entreprises dépend de la mesure dans laquelle les demandeurs respectent les priorités établies. De plus, un certain pourcentage de demandeurs présente une demande de soutien au Développement des entreprises tous les ans. Les demandeurs qui ont reçu un financement l'année précédente ne reçoivent normalement rien l'année suivante. Cette situation contribue au taux d'approbation plus faible.

Les demandeurs d'un soutien au Développement des entreprises du volet SAÉ ont reçu 58,2 % du montant total demandé. Au cours de la période visée par l'évaluation, le montant total du financement demandé était supérieur à une fois et demie (1,64 fois) le montant disponible.

Tableau 6 : SAÉ – Demandes et financement approuvé, de 2012-2013 à 2017-2018

	Soutien à l'édition	Soutien au Développement des entreprises	Total de soutien aux éditeurs
Nombre total de demandes (#)	1 486	239	1 725
Montant total des demandes (\$)	S.O. ⁴³	3,9 M\$	S.O.
Nombre total de demandes approuvées (#)	1 450	152	1 602
Pourcentage de demandes approuvées (%)	97,6 %	63,6 %	92,9 %
Financement total approuvé (\$)	180,2 M\$	2,3 M\$	182,5 M\$
Pourcentage du financement total approuvé (%)	S.O.	58,2 %	98,8 %

Source : Données du SGISC

En 2017-2018, l'allocation annuelle versée aux projets du volet SAO était de 5,6 M\$, soit 14 % du budget du FLC. Le volet SAO n'a répondu que partiellement aux besoins de l'industrie, car la demande de financement a dépassé les fonds disponibles. Entre 2012-2013 et 2017-2018, ce volet a reçu 460 demandes, soit en moyenne 77 projets par année.

Le volet SAO a reçu 318 demandes de projets de commercialisation (77,3 % des demandes au SAO), ce qui représente en moyenne 53 projets par année. On a approuvé 77 % de ces demandes. Parmi les 23 % qui n'ont pas été approuvées, certaines ont été rejetées parce qu'elles ne répondent pas aux critères du programme ou parce que le mérite de la demande n'a pu être démontré. D'autres encore ont été rejetées parce que le budget du programme était insuffisant. Le montant total des demandes était de 41,0 M\$, et un financement total de 28,5 M\$ a été approuvé (69,4 %). En moyenne, les bénéficiaires retenus ont reçu 88,4 % du montant demandé (tableau 7).

Le volet SAO a également alloué des fonds dans le cadre de projets liés à la technologie, de stages et de projets de perfectionnement professionnel. Entre 2012-2013 et 2017-2018, 142 demandes en tout ont été reçues, soit une moyenne de 24 demandes par année. Parmi ces demandes, 66,2 % ont été approuvées. Encore une fois, parmi les 33,8 % qui n'ont pas été approuvées, certaines demandes ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas admissibles ou parce que leur mérite n'était pas démontré et d'autres l'ont été parce que le budget du programme était insuffisant. Au cours de cette période, le montant total des demandes était de 18,4 M\$, et un financement total de 8,6 M\$, ou 46,6 %, a été approuvé.

⁴³ Le financement du Soutien à l'édition du volet SAÉ est déterminé au moyen d'une formule de financement, de sorte que les fonds sont alloués en fonction du nombre de demandeurs admissibles et du rendement des ventes.

Tableau 7 : SAO – Demandes et financement approuvé, de 2012-2013 à 2017-2018

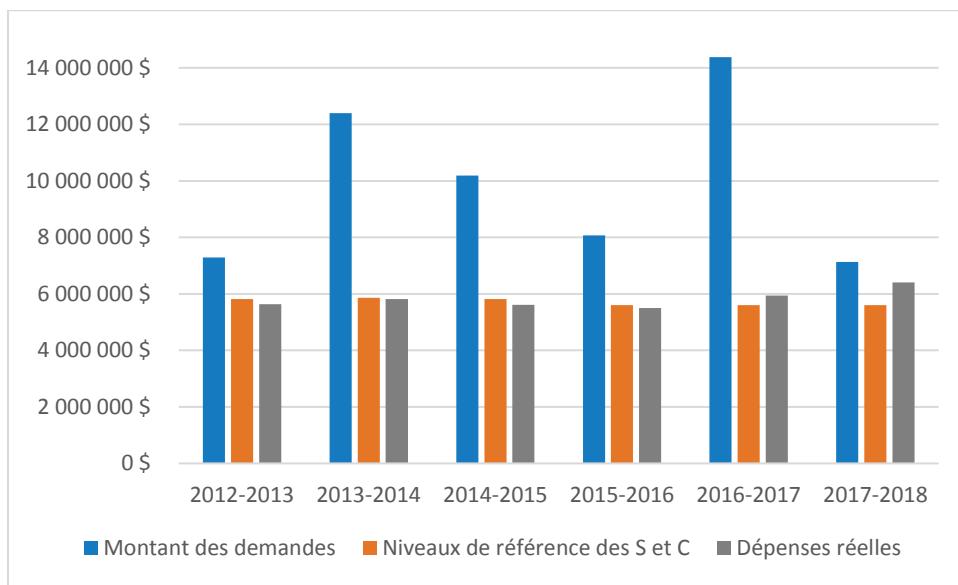
	SAO - Commercialisation	SAO - Autres	SAO - Total
Nombre total de demandes	318	142	460
Montant total des demandes	41,0 M\$	18,3 M\$	59,4 M\$
Nombre total de demandes approuvées	245	94	339
Pourcentage de demandes approuvées	77,0 %	66,2 %	73,7 %
Financement total approuvé	28,4 M\$	8,5 M\$	37,0 M\$
Pourcentage du financement total approuvé	69,4 %	46,6 %	62,3 %

Source : Données du SGISC

Il y a eu des pressions financières accrues sur le volet SAO, particulièrement en raison des nouveaux projets proposés par les bénéficiaires actuels, de l'augmentation du financement demandé pour les projets et de demandes de financement de la part de nouveaux demandeurs.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, la demande de financement a toujours été supérieure aux fonds disponibles. Au cours de cette période, le financement total demandé par les demandeurs a été 1,7 fois supérieur aux fonds disponibles. Ainsi, en 2017-2018, la valeur des demandes reçues était de 7 126 998 \$, ce qui dépassait d'environ 30 % le budget annuel de 5,6 M\$ (figure 6).

Figure 6 : SAO – Demande trop élevée



Source : DGGF, SGISC

Le volet SAO démontre un fort soutien à des projets établis, continus ou récurrents. Parmi les exemples de projets récurrents, mentionnons les salons du livre, les festivals d'écrivains, les activités de

perfectionnement professionnel, le soutien à l'exportation par l'entremise de Livres Canada Books (LCB) et les projets liés à la technologie qui appuient l'infrastructure de commercialisation.

Chaque année, la majorité des demandes approuvées au volet SAO (92 %) émanait de demandeurs récurrents (de 85 % à 100 %). Sur les 336 demandes approuvées entre 2012-2013 et 2017-2018, 99 % des demandes approuvées émanaient de demandeurs récurrents. Les demandes récurrentes émanant de demandeurs récurrents ont reçu 99,9 % du financement approuvé (tableau 8). Ainsi, au niveau de financement actuel, le programme dispose de peu de latitude pour accepter de nouveaux projets novateurs ou de nouveaux demandeurs.

Une analyse plus poussée a révélé que 77 organismes étaient responsables de la mise en œuvre des 336 projets approuvés entre 2012-2013 et 2017-2018 et que 38 d'entre eux, ou 49 %, ont reçu du financement pendant au moins quatre des six années de la période d'évaluation et touchaient 80 % du financement approuvé.

Tableau 8 : SAO – Financement approuvé pour de nouveaux projets par rapport aux projets récurrents

	Nombre de demandes récurrentes émanant de demandeurs récurrents (de 2012-2013 à 2017-2018)	Pourcentage de demandes récurrentes émanant de demandeurs récurrents (de 2012-2013 à 2017-2018)	Nombre de nouvelles demandes émanant de nouveaux demandeurs (de 2012-2013 à 2017-2018)	Pourcentage de nouvelles demandes émanant de nouveaux demandeurs (de 2012-2013 à 2017-2018)
Nombre total et % de demandes	423	92 %	37	8 %
Montant total et % des demandes	52,9 M\$	89 %	6,5 M\$	11 %
Nombre total et % de demandes approuvées	336	99,1 %	3	0,9 %
Pourcentage de demandes approuvées	79,4 %	-	8,1 %	-
Financement total approuvé	37,0 M\$	99,9 %	50,8 k\$	0,1 %

Sources : SGISC

Entre 2012-2013 et 2017-2018, les lignes directrices de présentation des demandes et la formule de financement du volet SAÉ ont démontré une sensibilité aux défis et aux besoins de l'industrie, ainsi qu'aux priorités du FLC, de PCH et du gouvernement. La majorité des informateurs clés de l'industrie conviennent que le programme a répondu à leurs besoins, citant en exemple les séances de consultation qu'il tient annuellement et son appui aux investissements dans les technologies numériques.

Le volet SAÉ a modifié ses lignes directrices de présentation des demandes et a manipulé différents facteurs dans sa formule de financement pour ajuster le résultat de la répartition du financement en leur accordant plus de poids afin de récompenser ou inciter les éditeurs à entreprendre certaines

activités qui correspondent particulièrement bien aux objectifs du programme ou aux priorités ministérielles, ou d'accorder un financement proportionnellement plus élevé aux petits éditeurs ou à certains groupes. Par exemple, il a :

- abaissé le seuil (ventes minimales) d'admissibilité au supplément à l'exportation de 10 000 \$ à 5 000 \$, reconnaissant que les ventes à l'exportation de 5 000 \$ sont substantielles;
- étendu l'admissibilité pour inclure les éditeurs et les livres exclusivement numériques, en réponse à l'évolution de l'industrie et à la demande des consommateurs pour des livres dans divers formats;
- réduit la période minimale d'activité requise en tant qu'éditeur de livres de 36 à 12 mois pour soutenir l'entrée de nouveaux modèles d'affaires, dont l'édition numérique seulement;
- instauré l'obligation de production numérique, exigeant que les demandeurs, sauf exception, aient publié au moins un nouveau titre ou une nouvelle édition numérique d'auteur canadien admissible.

Les lignes directrices de présentation des demandes au volet SAO ont aussi tenu compte des défis de l'industrie, surtout pour aider celle-ci à s'adapter aux technologies numériques et s'harmoniser aux priorités du FLC, de PCH ou du gouvernement. Entre 2012-2013 et 2017-2018, les volets SAO et SAÉ se sont concentrés sur les priorités stratégiques de l'innovation numérique et de la compétitivité internationale en accordant la priorité à l'accès des éditeurs aux compétences et aux outils liés aux technologies numériques afin que les Canadiens aient accès aux livres en différents formats.

Ainsi, par exemple, lignes directrices de présentation des demandes au volet SAO ont accordé la priorité aux projets suivants :

- les projets liés à la technologie qui aidaient à intégrer les technologies numériques et novatrices à l'industrie du livre;
- les projets de perfectionnement professionnel et de stages ayant trait à la technologie numérique;
- les projets de commercialisation qui avaient recours aux technologies numériques pour la promotion des livres;
- les projets qui comportaient un volet international ou qui facilitaient la vente à l'exportation de livres d'auteurs canadiens;
- les projets de perfectionnement professionnel qui contribuaient à l'élaboration de plans de relève;
- les projets qui faisaient la promotion des titres sur l'histoire du Canada et, en 2016-2017, les projets qui appuyaient le thème Canada 150, à l'appui de l'orientation du gouvernement en matière d'histoire.

Les lignes directrices de présentation des demandes au volet SAÉ et la formule de financement de ce volet comportaient des mesures visant à accorder proportionnellement plus de fonds aux petits éditeurs

ou à faciliter l'accès de certains groupes au programme. Par exemple, en reconnaissant les défis particuliers auxquels font face les éditeurs autochtones et ceux des minorités de langue officielle :

- Le volet SAÉ a donné la priorité aux stages ou aux demandeurs issus des communautés autochtones ou des minorités de langue officielle ou situés dans les régions limitées en ressources humaines. En 2015-2016, on a également accordé la priorité aux projets offrant des possibilités de stages aux candidats bilingues.
- Le volet SAÉ a modifié la formule de calcul du financement afin d'accorder plus de poids aux éditeurs autochtones et aux éditeurs de langue officielle en situation minoritaire, compte tenu de leurs difficultés particulières, et aux petits éditeurs, compte tenu de leur besoin d'un soutien accru. Ce volet a introduit un seuil de ventes inférieur pour les demandeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire, soit 30 000 \$ au lieu du seuil de 50 000 \$ imposé aux autres demandeurs. En 2015-2016, le volet SAÉ a ajusté la pondération de sa formule de financement pour donner plus de poids aux ventes des éditeurs de langue officielle en situation minoritaire et autochtones et aux traductions en langues officielles et autochtones.

Afin de renforcer la priorité du FLC concernant l'affectation équilibrée et efficace des fonds à une gamme de bénéficiaires de taille et de revenus divers et d'accorder un financement proportionnellement plus élevé aux petits éditeurs, généralement ceux dont les revenus nets sont inférieurs à un million de dollars, le programme a :

- modifié le montant maximal de ventes (et supprimé le plafond de marge bénéficiaire) de sorte que les éditeurs dont les ventes nettes de leurs propres titres étaient égales ou supérieures à 50 M\$ au cours de l'année de référence n'étaient pas admissibles au soutien du FLC; et
- fait en sorte que les ventes admissibles supérieures à 10 M\$ ne comptent pas dans le calcul de la formule de financement.

Néanmoins, quelques personnes interrogées ont fait état d'obstacles à l'accès pour certains éditeurs en raison du montant minimal de ventes pour leurs propres titres, qui est d'au moins 50 000 \$, ou 30 000 \$ pour les éditeurs de langue officielle en situation minoritaire et les éditeurs autochtones⁴⁴.

Le programme a consulté les intervenants et sollicité leurs commentaires lors de réunions annuelles, de sondages périodiques ou de rapports de recherche commandés avant d'apporter des changements importants. Ces consultations ont été appréciées par les intervenants de l'industrie, tout comme le soutien qu'ils ont reçu du personnel du programme. Presque tous les informateurs clés de l'industrie ont fait des commentaires favorables au sujet du professionnalisme du personnel du programme.

Dans tous les groupes d'informateurs clés, la majorité d'entre eux estiment que le FLC est bien placé pour aider l'industrie canadienne de l'édition à réagir aux changements, aux enjeux et aux défis. Toutefois, environ la moitié de tous les répondants estiment que le FLC a besoin de plus de financement.

⁴⁴ patrimoine canadien. 2017. *Lignes directrices sur la présentation des demandes – Soutien aux éditeurs : Soutien à l'édition*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-livre/soutien-edition/lignes-directrices.html>

Le FLC a été renouvelé de façon permanente en 2014. Toutefois, son budget de 39,1 M\$ n'a pas été augmenté. Mis à part du financement limité dans le temps pour appuyer les priorités de PCH ou du gouvernement, le budget est le même depuis 2001. L'inflation a érodé le budget du FLC et le financement disponible pour le secteur de l'édition, réduisant ainsi la capacité du programme à répondre aux besoins de l'industrie et, de ce fait, son incidence.

En décembre 2016, le Comité permanent des finances a recommandé que le financement du FLC soit augmenté. La recommandation 29 demandait au GC d'appuyer le secteur culturel canadien en augmentant le financement du FLC et du Fonds de la musique du Canada et en créant un fonds d'exportation de la musique⁴⁵.

Par la suite, les intervenants de l'industrie ont continué de réclamer un financement accru. Les mémoires prébudgétaires présentés au Comité permanent des finances de la Chambre des communes par l'ACP en 2017 et 2018 et l'ANEL en 2017 ont demandé une augmentation du budget du FLC.

4.2 Efficacité : obtention des résultats attendus

Cette section présente les constatations issues de l'évaluation qui concernent l'efficacité du programme et, plus particulièrement, l'obtention des résultats attendus.

Question d'évaluation :

Le FLC a-t-il atteint le résultat immédiat attendu n° 1 – Le soutien du FLC a-t-il permis aux éditeurs canadiens d'investir dans des activités d'édition continue?

Principales constatations :

Le FLC a atteint le résultat immédiat n° 1. Entre 2012-2013 et 2017-2018, il a approuvé un financement total de 220,7 M\$ pour soutenir l'industrie canadienne du livre. Plus de 183,6 M\$, soit plus de 80 %, ont été alloués directement aux éditeurs de livres de propriété canadienne partout au pays pour appuyer la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens en format imprimé et numérique. Le FLC a soutenu une gamme diversifiée d'éditeurs : les éditeurs de langue, région et segment de marché variés, ainsi que les éditeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire.

Le FLC a obtenu son résultat immédiat – une gamme diversifiée d'éditeurs de propriété canadienne ont investi dans des activités d'édition continue. Les données administratives indiquent qu'entre 2012-2013 et 2017-2018, le programme a approuvé un financement total de 183,6 M\$ pour appuyer en moyenne 246 éditeurs de propriété canadienne par année, ce qui leur a permis d'assumer les coûts liés à la

⁴⁵ Chambre des communes, Comité permanent des finances. Décembre 2016. *Rapport du Comité permanent des finances*. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FINA/rapport-11/page-336>

production, à la commercialisation et à la distribution des livres d'auteurs canadiens. Selon les éditeurs interrogés, le financement leur a permis d'embaucher plus de personnel, de mener plus de projets, de demeurer financièrement viables, de mener des activités de commercialisation et de soutenir le fonctionnement de leur entreprise.

Tableau 9 : SAÉ – Nombre d'éditeurs financés et somme approuvée, de 2012-2013 à 2017-2018

Exercice du projet	Nombre d'éditeurs financés	Somme approuvée (\$)
2012-2013	239	30,5 M\$
2013-2014	244	30,4 M\$
2014-2015	248	30,0 M\$
2015-2016	251	30,7 M\$
2016-2017	250	30,6 M\$
2017-2018	243	31,1 M\$
Total	1 475	183,5 M\$

Source : SGISC

Les fonds ont été distribués à des bénéficiaires de toutes les provinces et d'un territoire (Nunavut). La majorité des éditeurs (83,7 %) étaient situés dans trois provinces : Québec (47,8 %), Ontario (24,9 %) et Colombie-Britannique (11,0 %). La répartition du financement a suivi une tendance semblable, le Québec (54,1 %), l'Ontario (26,8 %) et la Colombie-Britannique (10,4 %) recevant la majorité (91,3 %) du financement (annexe B, Figure D : Répartition des bénéficiaires par province (à gauche) et répartition des fonds par province (à droite)).

Le programme a approuvé le financement d'un nombre presque égal d'éditeurs de langue française et de langue anglaise. Les éditeurs de langue française ont reçu une plus grande proportion du financement. Les éditeurs de langue anglaise représentent 49,9 % des éditeurs financés et ils ont bénéficié de 46,5 % du financement. Les éditeurs de langue française représentent 50,1 % des éditeurs financés et ils ont reçu 53,4 % du financement (annexe B, Figure E : Répartition des bénéficiaires par secteur linguistique (à gauche) et répartition des fonds par secteur linguistique (à droite)).

Le FLC a fourni un soutien aux éditeurs de divers segments de marché. La littérature générale a été le segment du marché le plus souvent financé et a également reçu proportionnellement la plus grande part du financement (annexe B, Figure F : Répartition des bénéficiaires par segment de marché (à gauche) et répartition des fonds par segment de marché (à droite)). Entre 2012-2013 et 2017-2018, le FLC a versé un financement à un nombre relativement stable d'éditeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire. Les éditeurs autochtones représentent en moyenne environ 2 % des éditeurs et ils ont reçu 2,1 % du financement total. Ils se trouvent en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nunavut. Les éditeurs de langue officielle en situation minoritaire représentent environ 7,7 % des éditeurs et ils ont bénéficié de 4,3 % du financement.

Question d'évaluation :

Le FLC a-t-il atteint le résultat immédiat attendu n° 2 – Les initiatives de commercialisation ont-elles favorisé la demande pour des livres d'auteurs canadiens?

Principale constatation :

L'évaluation n'a pas permis de conclure que le FLC a atteint son résultat immédiat n° 2 : les initiatives de commercialisation ont favorisé la demande pour des livres d'auteurs canadiens. Il n'a pas été possible d'établir un lien entre les activités de commercialisation et les résultats du programme. Les ventes nationales de livres d'auteurs canadiens des bénéficiaires du FLC ont diminué. Les ventes à l'exportation ont augmenté, ce qui prouve en partie que les activités de commercialisation à l'exportation peuvent avoir contribué à une augmentation de la demande de livres d'auteurs canadiens à l'étranger.

Le financement du FLC contribue à la croissance de l'industrie canadienne du livre et au développement de marchés nationaux et internationaux pour ses produits.

L'examen des documents, les données administratives du programme et les entrevues avec les informateurs clés ont révélé que les activités du FLC appuient la commercialisation et la promotion des livres d'auteurs canadiens. Une part importante des fonds de commercialisation a été consacrée à la commercialisation à l'exportation.

Grâce aux fonds du Soutien à l'édition du volet SAÉ, les bénéficiaires peuvent, s'ils le désirent, utiliser une partie de leur contribution pour assurer la promotion et la commercialisation de leurs livres. La formule de financement de ce volet récompense les ventes des éditeurs sans faire de distinction entre les ventes nationales et les ventes à l'exportation. Les données du FLC pour 2017-2018 indiquent que les bénéficiaires du FLC ont consacré environ 10 % de leurs revenus totaux à la commercialisation et à la promotion. Sur des recettes totales de 585,5 M\$, ils ont donc consacré 56 M\$ à ces deux activités. Une ventilation par revenus nets indique que les éditeurs ayant les revenus les plus faibles et les plus élevés sont ceux qui ont dépensé le moins en commercialisation et en promotion (tableau 10).

Tableau 10 : SAÉ – Proportion des revenus dépensés en commercialisation

Revenus	Revenus moyens	Dépenses moyennes en commercialisation (\$)	Part des revenus dépensés en commercialisation (%)
149 000 \$ et moins	110 965 \$	10 356 \$	9,3 %
De 150 000 \$ à 499 999 \$	308 253 \$	37 074 \$	12,0 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	762 559 \$	89 935 \$	11,8 %
De 1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	1,7 M\$	207 647 \$	12,2 %
3 000 000 \$ et plus	8,4 M\$	732 031 \$	8,6 %
Total	10,2 M\$	1,0 M\$	10,2 %

Source : Données administratives du FLC

Le volet SAÉ offre également un supplément à l'exportation calculé selon une formule qui s'ajoute au montant de base, en fonction du niveau des ventes à l'exportation admissibles d'un éditeur, pour aider les éditeurs à commercialiser leurs produits à l'étranger. Le montant total du supplément à l'exportation à distribuer aux éditeurs admissibles s'élève à 3,1 M\$ par année. Le programme a reçu 500 000 \$ de plus en 2017-2018 dans le cadre de la Stratégie d'exportation créative, ce qui a porté le supplément à l'exportation à 3,6 M\$ cette année-là.

Entre 2013-2014 et 2016-2017, chaque année en moyenne, 163 éditeurs, soit 66 % des éditeurs, ont reçu le supplément à l'exportation. Le supplément moyen reçu pendant cette période est de 19 963 \$ (tableau 11).

Tableau 11 : SAÉ – Répartition du supplément à l'exportation

	Nombre total de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires du supplément à l'exportation	Pourcentage ayant reçu le supplément	Total du supplément à l'exportation	Supplément à l'exportation moyen reçu
2013-2014	244	154	63,1 %	3,1 M\$	20 455 \$
2014-2015	247	165	66,8 %	3,1 M\$	19 091 \$
2015-2016	251	168	66,9 %	3,1 M\$	18 850 \$
2016-2017	250	163	65,2 %	3,1 M\$	19 325 \$
2017-2018	243	164	67,5 %	3,6 M\$	22 256 \$

Source : Données administratives du FLC

Grâce à la composante Commercialisation du volet SAO, le financement est consacré à des activités de commercialisation collective, comme les foires du livre, les prix du livre et les salons du livre, ainsi qu'à des initiatives visant à mettre en place une infrastructure de commercialisation qui profitera à l'industrie dans son ensemble. Entre 2013-2014 et 2016-2017, 245 demandes et un financement d'environ 28,5 M\$ ont été approuvés dans le cadre de la composante Commercialisation du volet SAO (tableau 12).

Tableau 12 : SAO – Demandes de commercialisation approuvées et montant total des demandes approuvées, de 2013-2013 à 2017-2018

Exercice de la demande	Nombre de demandes approuvées	Montant total des demandes approuvées
2012-2013	40	5,2 M\$
2013-2014	48	2,9 M\$
2014-2015	41	5,7 M\$
2015-2016	35	2,1 M\$
2016-2017	39	10,0 M\$
2017-2018	42	2,3 M\$
Total	245	28,4 M\$

Source : SGISC

La composante Commercialisation du volet SAO comprend une allocation annuelle de 750 000 \$, versée à LCB en vertu d'un accord de contribution pour administrer le Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDE) au nom du FLC. Le PACDE soutient les ventes à l'exportation en fournissant un financement à frais partagés pour les voyages de vente à l'exportation et la participation à des foires et événements internationaux. Les éditeurs admissibles peuvent choisir parmi une gamme diversifiée de conférences, d'événements de l'industrie, de salons du livre et de voyages d'affaires qui conviennent à leurs besoins de commercialisation à l'exportation.

Au cours de la période visée par l'évaluation, le FLC a approuvé quatre accords de contribution avec LCB, pour un total de 13,7 M\$ ou 5,7 % des dépenses totales du programme⁴⁶ pour cette période. Trois accords sont pluriannuels.

Les études de commercialisation menées pour le compte du programme dans les secteurs anglophone et francophone^{47,48} et les entrevues avec des informateurs clés ont démontré qu'au fil de l'évolution du marché numérique et en ligne, l'un des principaux défis consiste à faire remarquer et acheter les livres d'auteurs canadiens dans un marché concentré et que la commercialisation des livres sur le nouveau marché numérique et en ligne est devenue difficile pour les bénéficiaires du FLC.

⁴⁶ Selon les données de la DGGF, les dépenses totales du programme pour la période allant de 2012-2013 à 2017-2017-2018 ont atteint 239 729 763 \$.

⁴⁷ Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English-Language Market*.

⁴⁸ Edinova inc. 2014. *La commercialisation des livres canadiens de langue française*.

Les études de commercialisation, l'examen des documents et les entrevues avec des représentants de l'industrie ont également révélé que la plupart des éditeurs ont investi dans le développement de solutions de commerce électronique novatrices pour leur propre site Web et que presque tous mènent une gamme d'activités de commercialisation numérique. Il s'agit notamment des ventes directes aux consommateurs, de la maximisation des moyens par lesquels les consommateurs peuvent trouver des livres (médias traditionnels, événements avec les auteurs, festivals littéraires, sites Web et médias sociaux), de la participation des auteurs à la commercialisation et à la promotion, de la vente et de la commercialisation partagées, de la commercialisation par les auteurs et des nouveaux partenariats.

Plusieurs thèmes sont ressortis des entrevues avec les informateurs clés et des études de commercialisation, en ce qui concerne les lacunes sur le plan des capacités et les défis en matière de commercialisation :

- la capacité des éditeurs d'établir et de soutenir de nouveaux canaux de commercialisation, que ce soit pour compléter ou remplacer les canaux existants ou pour gérer un nombre croissant de canaux;
- le manque de ressources et d'expertise technique pour participer pleinement au marché en ligne;
- le manque d'information pour orienter les éditeurs vers les mécanismes efficaces favorisant la découverte en ligne;
- le manque de compétences en termes d'expertise en livre électronique et en commercialisation en ligne;
- les contraintes structurelles liées à la petite taille du marché intérieur et à la dépendance à l'égard de systèmes de chaîne d'approvisionnement fortement intégrés à ceux des États-Unis;
- les logiciels créés par des entreprises américaines qui, par nature, favorisent le contenu non canadien et ne reconnaissent pas efficacement les livres canadiens; et
- la mesure des résultats de leurs efforts.

Les éditeurs transigent sur des marchés nouveaux et différents et ont besoin de nouvelles habiletés et de nouveaux ensembles de compétences, de nouvelles relations d'affaires, d'information commerciale et de nouvelles façons et stratégies pour commercialiser le contenu. Cela pourrait également nécessiter la mise en place d'une nouvelle infrastructure de vente et de commercialisation.

Question d'évaluation :

Le FLC a-t-il atteint le résultat immédiat attendu n° 3 – Les projets collectifs ont-ils favorisé l'innovation technologique et encouragé l'adoption de pratiques exemplaires à l'échelle de l'industrie?

Principale constatation :

On dispose de peu d'information quantitative pour démontrer que, dans l'ensemble, les projets collectifs ont favorisé l'innovation technologique et encouragé l'adoption de pratiques exemplaires dans l'industrie. Il existe des preuves anecdotiques solides indiquant que certains investissements clés du FLC ont eu des retombées directes sur l'infrastructure et la capacité de commercialisation.

Les projets collectifs du volet SAO visent à accroître l'efficacité et à faire des économies d'échelle dans la commercialisation du livre au Canada, ainsi qu'à améliorer la capacité de commercialisation de l'industrie.

Ces projets appuient une vaste gamme d'initiatives, comme des activités collectives de promotion et de commercialisation (p. ex., salons du livre, catalogues, etc.) et les projets liés à la technologie entrepris principalement par des associations de l'industrie. Comme chaque projet est unique, aucun cadre de rendement global n'a été élaboré. Des mesures d'évaluation sont incluses dans les accords de contribution. Les projets sont évalués en fonction de l'atteinte des objectifs énoncés dans les accords (objectifs atteints entièrement, partiellement ou pas du tout). Les bénéficiaires sont également tenus de fournir des rapports finaux.

Les informateurs clés de l'industrie conviennent généralement que les projets collectifs du volet SAO du FLC sont essentiels à l'industrie et qu'ils ont permis aux éditeurs de bien s'adapter au marché numérique et aux marchés internationaux. Les projets collectifs peuvent soutenir efficacement l'innovation et développer une infrastructure de commercialisation. Les informateurs clés de l'industrie estiment que plusieurs projets financés par le volet SAO ont eu une incidence directe sur la capacité de commercialisation et les ventes des éditeurs participants, notamment les suivants :

- L'infrastructure de commercialisation et les produits et services développés pour le marché de langue anglaise par BookNet Canada. Ces projets sont souvent cités comme exemples d'instruments de changement systémique et d'amélioration des processus dans l'ensemble du pays (BiblioShare, SalesData, normes pour les métadonnées des éditeurs, etc.).
- Site Web de découverte 49th Shelf de l'Association of Canadian Publisher, qui sert de répertoire central aux livres canadiens de langue anglaise. En tant que catalogue public orienté vers les lecteurs, il accroît la visibilité et, par conséquent, la découvrabilité des livres canadiens.

- EBound Canada offre un système de distribution numérique qui permet notamment l'exportation de livres électroniques.
- Gaspard, offert par la Banque de titres de langue française (BTLF), qui fournit des services de données sur les ventes de livres, semblables à 1.

Toutefois, la contribution du volet SAO à l'avancement de l'innovation technologique est limitée par le fait qu'une grande partie de son financement est préengagée annuellement. Il y a donc peu de place pour des projets nouveaux ou novateurs visant à répondre aux besoins émergents. Les projets liés à la technologie comportent des coûts et des risques plus élevés que les autres types de projets financés par l'entremise de ce volet. De plus, une période plus longue pourrait être nécessaire pour obtenir l'adhésion ou le soutien de l'industrie.

Question d'évaluation :

Le FLC a-t-il atteint le résultat intermédiaire attendu – Le FLC a-t-il permis aux lecteurs au Canada et à l'étranger d'avoir accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens?

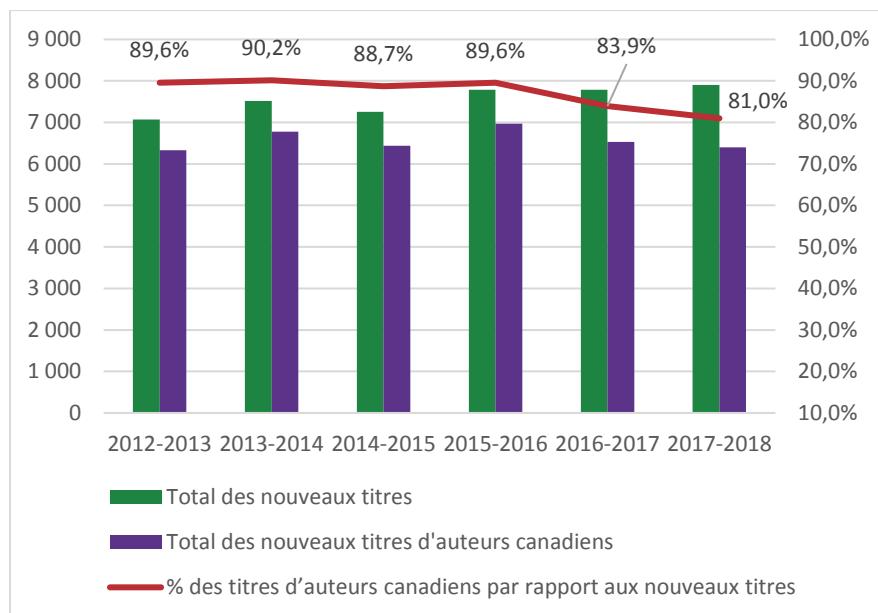
Principale constatation :

Le FLC a atteint la cible pour son résultat intermédiaire : les lecteurs de partout ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens. De nouveaux titres d'auteurs canadiens ont été produits dans chaque province et un territoire, dans les deux langues officielles, et ils représentent une diversité de genres. Malgré la publication de livres d'auteurs canadiens, leur accès est limité par des défis de découverabilité.

Les bénéficiaires du FLC ont produit en tout 45 313 nouveaux titres entre 2012-2013 et 2017-2018, soit 7 552 titres en moyenne chaque année. Il y a eu une augmentation de 11,8 % en 2017-2018 par rapport à 2012-2013.

De tous les nouveaux titres produits, 39 448, soit 87 %, sont de nouveaux titres d'auteurs canadiens en format numérique et imprimé, soit une moyenne annuelle de 6 575 nouveaux titres. Il s'agit d'un dépassement de 9,6 % par rapport à l'objectif de 6 000. Le nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens produits annuellement par les bénéficiaires du FLC a augmenté de 1,1 % en 2017-2018 comparativement à 2012-2013. La part qu'occupent les nouveaux titres d'auteurs canadiens parmi tous les nouveaux titres a diminué de 8,6 %, passant de 89,6 % en 2012-2013 à 81 % en 2017-2018 (figure 7).

Figure 7 : Pourcentage des nouveaux titres produits par les bénéficiaires du SAÉ qui sont des titres d'auteurs canadiens , de 2012-2013 à 2017-2018



Source : Données administratives du FLC

Comme l'illustre le Tableau D : Nombre total de nouveaux titres d'auteurs canadiens par province/territoire à l'annexe B, le Québec a produit le plus grand nombre de titres, publant 64 % des nouveaux titres, soit près de trois fois et demie le nombre de nouveaux titres produits chaque année en Ontario (19 %), deuxième province productrice en importance. En moyenne, entre 2012-2013 et 2017-2018, le Québec a produit 4 179 nouveaux titres par année, tandis que l'Ontario en a produit 1 222.

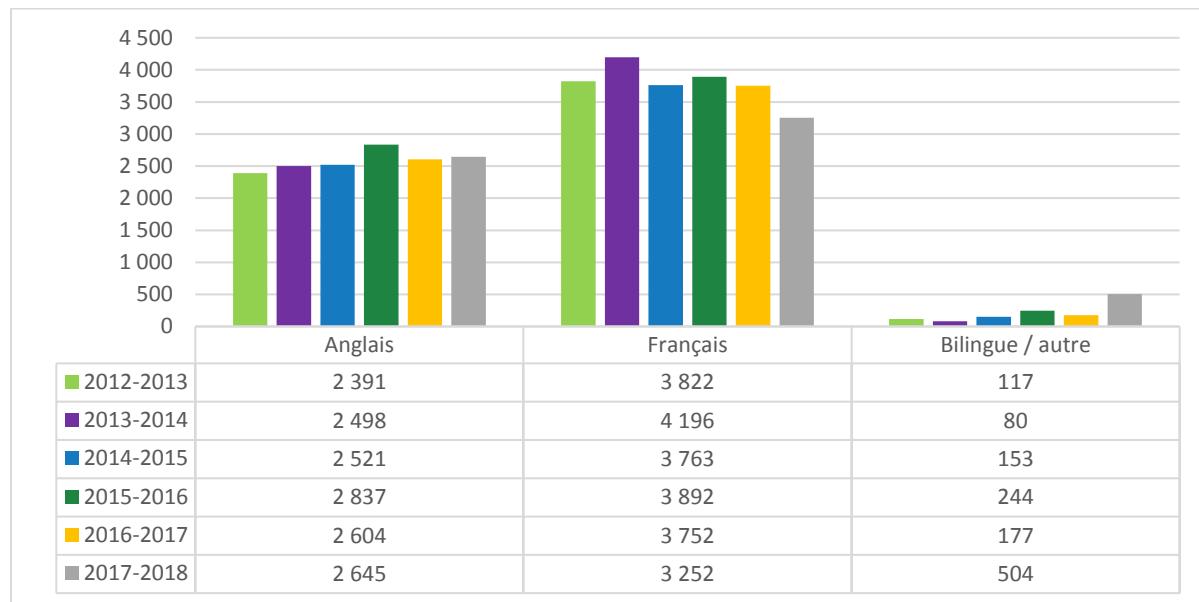
La Colombie-Britannique se classe au troisième rang des provinces productrices, publant en moyenne 412 nouveaux titres par année, suivie de près par l'Alberta, dont la moyenne est de 398 nouveaux titres par année.

L'Alberta affiche la plus forte croissance au cours de la période étudiée, passant de 250 nouveaux titres en 2012-2013 à 553 en 2017-2018. Aucune autre province n'a connu une croissance significative du nombre de titres publiés au cours de cette période.

Les lecteurs d'un bout à l'autre du pays ont accès à des titres d'auteurs canadiens dans les deux langues officielles. Le nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés en français chaque année dépasse le nombre de titres publiés en anglais (figure 8). Une petite proportion des titres a été produite en version bilingue ou dans une autre langue. Au total, 15 496 titres d'auteurs canadiens ont été publiés en anglais et 22 677 en français entre 2012-2013 et 2017-2018, soit une moyenne annuelle de 2 583 et de 3 780 nouveaux titres respectivement. Au cours de la période visée par l'évaluation, les titres en français représentaient 57,5 % des nouveaux titres d'auteurs canadiens, tandis que les titres en anglais en représentaient 39,3 %. Les autres titres étaient soit bilingues, soit publiés dans d'autres langues. L'écart

entre la production de titres en français et en anglais a diminué au cours de la période d'évaluation, passant d'une production de titres en français de 22,5 % supérieure à celle des titres en anglais en 2012-2013 à 9,5 % en 2017-2018.

Figure 8 : Nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens selon la langue, de 2012-2013 à 2017-2018



Source : Données administratives du FLC

Le FLC a soutenu des éditeurs qui ont produit une gamme diversifiée de titres, y compris de la fiction pour adultes et pour enfants ainsi que des manuels scolaires (annexe B, Tableau E : Nombre total de nouveaux titres d'auteurs canadiens par genre). La fiction pour adultes compte le plus grand nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens chaque année, représentant 27,9 % de tous les nouveaux titres publiés entre 2012-2013 et 2017-2018 – à l'exception de 2017-2018, où elle a été légèrement éclipsée par la fiction pour enfants (y compris la poésie) – alors que la fiction pour enfants représente 20,9 %. Les livres de fiction pour enfants semblent être le secteur qui affiche la tendance la plus positive, bien qu'instable.

Le secteur scolaire (primaire et secondaire), qui représente 14,6 % des nouveaux titres d'auteurs canadiens, a connu la plus forte baisse au cours de la période, passant d'un sommet de 1 390 en 2013-2014 à 540 en 2017-2018. Par contre, le secteur scolaire (cégep et université), qui est un secteur beaucoup plus restreint à 2,8 %, est demeuré beaucoup plus constant, variant de 152 titres en 2013-2014 à 246 en 2017-2018.

Question d'évaluation :

Le FLC a-t-il atteint le résultat ultime attendu de contribuer à la consommation d'une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger?

Principale constatation :

Le FLC a partiellement obtenu son résultat ultime – Les lecteurs de partout dans le monde consomment une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires. Il n'a pas atteint son objectif de ventes entre 2012-2013 et 2013-2014. Toutefois, après avoir révisé la cible, le programme a réussi à l'atteindre entre 2014-2015 et 2017-2018. Dans l'ensemble, les ventes de livres d'auteurs canadiens ont diminué de 6,2 % en 2017-2018 par rapport à 2012-2013. En comparant 2017-2018 à 2012-2013, les ventes nationales ont diminué de 14,6 %, mais cette baisse a été compensée par une augmentation des ventes à l'exportation de 22,2 %.

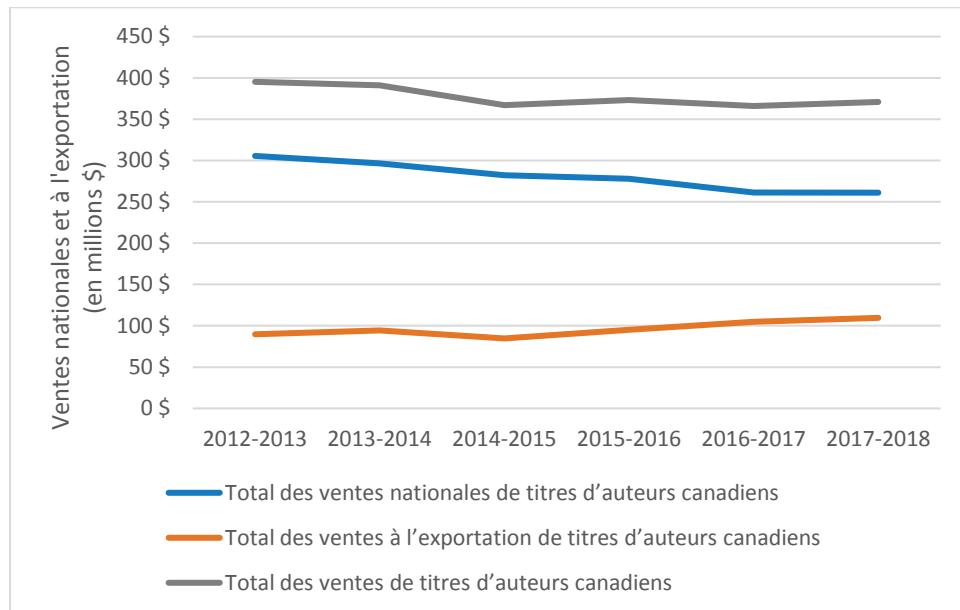
Comme l'illustre le Tableau F : Total des ventes nationales et à l'exportation de titres d'auteurs canadiens (de 2012-2013 à 2017-2018) à l'annexe B, les ventes de livres d'auteurs canadiens ont été inférieures à l'objectif de 425 M\$ en 2012-2013 et 2013-2014. Le programme a abaissé son objectif à 350 M\$ en 2014-2015. L'objectif de ventes de 350 M\$ a été atteint entre 2014-2015 et 2017-2018.

La majorité des ventes des éditeurs proviennent de la vente de livres d'auteurs canadiens. Au cours de la période visée par l'évaluation, les bénéficiaires du « Soutien aux éditeurs » du FLC ont générée des ventes nationales et à l'exportation totalisant 2,2 G\$. Les ventes de livres d'auteurs canadiens (au pays et à l'étranger) ont représenté 91 % des ventes des bénéficiaires du FLC. Ce pourcentage est demeuré relativement stable au cours de la période, variant de 88,8 % à 93,2 %.

Comme le montre la figure 9, les ventes nationales de livres d'auteurs canadiens ont généralement diminué. Au cours de cette période, les ventes nationales et à l'exportation ont commencé à converger. Les ventes nationales de livres d'auteurs canadiens ont diminué chaque année, passant de 305,5 M\$ en 2012-2013 à 261,1 M\$ en 2017-2018.

Entre 2012-2013 et 2017-2018, environ 85 % des bénéficiaires ont enregistré des ventes à l'exportation. Les ventes à l'exportation sont passées de 89,7 M\$ en 2012-2013 à 109,6 M\$ en 2017-2018. Il y a eu une année exceptionnelle en 2014-2015, où les ventes à l'exportation ont chuté sous les niveaux de 2012-2013 à 84,6 M\$.

Figure 9 : Ventes nationales et à l'exportation des bénéficiaires du SAÉ, de 2012-2013 à 2017-2018



Source : Données administratives du FLC

Les ventes nationales de livres d'auteurs canadiens sur le marché de langue française sont presque deux fois et demie supérieures aux ventes nationales de livres d'auteurs canadiens sur le marché de langue anglaise. Toutefois, les deux marchés linguistiques ont connu une baisse des ventes nationales au cours de la période d'évaluation et une augmentation correspondante des ventes à l'exportation (annexe B, Figure G : Marchés de langue française et anglaise – Ventes nationales et à l'exportation des titres d'auteurs canadiens, de 2012-2013 à 2017-2018).

Le marché de langue française a connu une baisse de 8,6 % des ventes nationales en 2017-2018 comparativement à 2012-2013 et une hausse de 8,9 % des ventes à l'exportation. Le marché de langue anglaise a connu une baisse de 27 % des ventes nationales en 2017-2018 comparativement à 2012-2013 et une augmentation de 39 % des ventes à l'exportation.

La baisse des ventes nationales a été enregistrée dans tous les segments de marché. L'augmentation des ventes à l'exportation a également touché tous les segments du marché (Annexe B, Figure H : Bénéficiaires du FLC – Ventes nationales et à l'exportation des titres d'auteurs canadiens par segment de marché).

L'Évaluation groupée des industries culturelles du Fonds de la musique du Canada et du FLC menée en 2014 a recommandé que le programme accorde aux bénéficiaires du FLC un soutien qui « encourage davantage la production, la commercialisation et la vente de livres numériques en fonction de la croissance et des changements observés dans le marché par rapport au contenu numérique⁴⁹. » Pour y

⁴⁹ Patrimoine canadien. 2014. *Évaluation groupée des industries culturelles : Fonds de la musique du Canada et Fonds du livre du Canada, de 2007-2008 à 2011-2012*.

donner suite, le programme a mis en place des mesures incitatives pour encourager une plus grande production de livres numériques, y compris l'obligation de publier au moins un nouveau titre numérique ou une édition numérique admissible par année.

Les éditeurs ont fait d'importants investissements dans la technologie numérique, mais leur retour sur investissement a été faible. On constate une lente augmentation des ventes numériques entre 2012-2013 et 2017-2018, mais celles-ci représentent toujours une faible proportion des ventes totales⁵⁰. Selon BookNet Canada, 64 % des éditeurs de livres canadiens de langue anglaise tirent entre 1 % et 10 % de leurs revenus de la vente de livres numériques. Les informateurs clés ont fait remarquer que la demande et la vente de livres électroniques ont été plus faibles que prévu, tant au Canada qu'à l'étranger, et que les ventes numériques donnent l'impression d'avoir plafonné.

Comme le montre le tableau 13, les ventes numériques des bénéficiaires du FLC sont passées de 1,9 % des ventes totales en 2012-2013 à 4,9 % en 2017-2018. Bien qu'elles aient presque triplé (2,6 fois supérieures), les ventes numériques ne surclassent pas les ventes d'imprimés, qui représentent la plus grande proportion des ventes totales.

Tableau 13 : SAÉ – Proportion des ventes totales admissibles qui sont des ventes numériques

Exercice	Ventes totales de livres imprimés	Ventes totales de livres numériques	Ventes totales de livres imprimés et numériques	Proportion des ventes totales qui sont des ventes de livres numériques
2012-2013	336,6 M\$	6,6 M\$	343,3 M\$	1,93 %
2013-2014	336,5 M\$	6,4 M\$	343,0 M\$	2,28 %
2014-2015	332,4 M\$	10,8 M\$	343,2 M\$	3,71 %
2015-2016	332,3 M\$	12,4 M\$	344,8 M\$	3,81 %
2016-2017	323,8 M\$	14,3 M\$	338,1 M\$	4,41 %
2017-2018	352,5 M\$	18,1 M\$	370,7 M\$	4,91 %
Total	2,0 G\$	69,0 M\$	2,0 G\$	3,48 %

Source : Données administratives du FLC

La proportion des ventes numériques provenant d'éditeurs de langue anglaise a toujours été plus élevée que celle des ventes numériques provenant d'éditeurs de langue française. Alors que les éditeurs de langue française ont vu la proportion de leurs ventes de livres numériques augmenter chaque année, les éditeurs de langue anglaise ont connu une baisse entre 2014-2015 et 2015-2016, avant de connaître une augmentation constante au cours des années suivantes (annexe B, Tableau G : Ventes de livres de langue anglaise (tableau du haut) par rapport aux ventes de livres de langue française (tableau du bas)).

⁵⁰ BookNet Canada. 2017. *The State of Digital Publishing in Canada 2016*.

Question d'évaluation :

La conception et le modèle de mise en œuvre du programme sont-ils efficaces pour atteindre les objectifs et donner les résultats attendus?

Principales constatations :

La souplesse inhérente à la formule de financement du volet SAÉ a contribué efficacement à l'objectif du programme d'assurer l'accès à une gamme diversifiée de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger, en favorisant une industrie du livre forte qui publie et commercialise des livres d'auteurs canadiens.

Au cours de la période de l'évaluation, le volet SAO a soutenu un grand nombre de demandeurs récurrents et de projets en cours ou récurrents bien établis. Par conséquent, ce volet a eu de la difficulté à financer de nouveaux demandeurs et des projets nouveaux ou novateurs.

Les informateurs clés ne sont pas unanimes en ce qui concerne les améliorations à apporter à la conception et à la mise en œuvre du programme pour mieux aider l'industrie de l'édition à atteindre les objectifs et à obtenir les résultats attendus. Parmi les suggestions faites par les informateurs clés, mentionnons : des mesures pour appuyer l'exportation de livres canadiens; des crédits d'impôt, des subventions à l'impression, un modèle d'accréditation comme celui actuellement en place au Québec; un « laissez-passer culturel » pour les jeunes; la gestion du programme national de traduction pour l'édition du livre par le FLC; la gestion des stocks; des salons du livre à prix fixe, et le rétablissement du financement des frais de déplacement liés aux cours et aux séminaires.

L'analyse documentaire a permis de cerner les pratiques exemplaires pertinentes par rapport à l'objectif du FLC, notamment les innovations dans les solutions de commerce électronique et la commercialisation collective.

Quant au soutien provincial, de nombreuses provinces offrent à la fois un soutien opérationnel et un soutien par projet aux éditeurs de livres. La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec offrent également des crédits d'impôt aux éditeurs de livres admissibles. Aucun des gouvernements territoriaux n'offre de soutien personnalisé à l'industrie de l'édition du livre, mais soutient plutôt les écrivains dans leurs efforts pour publier et faire connaître leurs œuvres.

Le niveau de satisfaction à l'égard du volet SAÉ est élevé. La majorité des bénéficiaires estiment que ce volet est bien conçu et bien structuré et qu'il fournit une source de financement stable ainsi que la souplesse nécessaire pour permettre aux éditeurs de répartir les fonds suivant leurs besoins. Selon les bénéficiaires, voici les principaux points forts de la conception et de la mise en œuvre du volet SAÉ : une formule fondée sur les ventes qui récompense le succès des éditeurs à rejoindre leurs lecteurs; le financement des activités d'exportation; le soutien aux divers types d'éditeurs (de littérature générale, scolaires et savants); la souplesse pour répondre aux besoins des petits éditeurs ainsi que des éditeurs

autochtones et de langue officielle en situation minoritaire; une approche souple du financement qui peut être adaptée à l'évolution de l'industrie, au besoin; et une mise en œuvre efficace du programme.

Les bénéficiaires ont mentionné plusieurs projets collectifs financés dans le cadre du volet SAO qui ont contribué efficacement à l'atteinte des objectifs du programme et à l'obtention des résultats attendus. Cependant, ce volet a reçu un trop grand nombre de demandes. Au cours de la période visée par l'évaluation, la demande de financement a dépassé la disponibilité des fonds. Le volet SAO démontre un fort engagement à soutenir les demandeurs récurrents et les projets continus ou récurrents bien établis. C'est donc dire qu'une grande partie du financement disponible était déjà engagé chaque année. Par conséquent, le volet SAO a eu de la difficulté à financer de nouveaux demandeurs et de nouveaux projets novateurs. Cette situation limitera la capacité de ce volet à contribuer à relever les défis actuels de l'industrie en matière de découvrabilité, de commercialisation et de promotion et, en fin de compte, sa capacité de contribuer plus efficacement à l'atteinte des objectifs du programme et à l'obtention des résultats attendus.

Certains informateurs clés font remarquer que l'appui fourni à l'industrie par le FLC fait l'envie des éditeurs d'autres pays du monde. Cela dit, ils soulignent certains aspects qui pourraient bénéficier d'un meilleur soutien à l'industrie, sans qu'il y ait toutefois de tendance marquée :

- appuyer l'exportation des livres canadiens imprimés au Canada. Les mesures proposées, incluent une plus grande pondération accordée aux ventes à l'exportation dans la formule de financement; la subvention des frais d'expédition; la négociation avec Postes Canada pour obtenir des tarifs médias pour l'expédition des livres; une collaboration plus étroite avec Affaires mondiales Canada pour développer de nouveaux marchés; la création de bureaux dans les principaux marchés étrangers pour représenter l'industrie canadienne de l'édition; l'aide aux éditeurs pour créer des postes permanents destinés à l'exportation.
- offrir des crédits d'impôt à l'échelle nationale, en particulier pour les grands éditeurs.
- offrir des subventions à l'impression. Le Manitoba, par exemple, offre un crédit d'impôt aux industries culturelles qui ont recours à des services d'imprimerie pour appuyer les imprimeurs du Manitoba.
- adopter le modèle d'agrément actuellement en place au Québec. Selon l'examen des administrations provinciales effectué par le GRP dans le cadre de l'analyse documentaire, l'industrie québécoise de l'édition et les librairies indépendantes jouissent d'une plus grande stabilité grâce à l'appui législatif à l'établissement d'un réseau de librairies agréées partout au Québec. Les établissements comme les écoles et les bibliothèques sont tenus d'acheter des livres dans les librairies agréées.
- instaurer un « laissez-passer culturel » tel qu'offert actuellement en France et en Italie afin d'encourager les jeunes à dépenser pour des produits culturels canadiens.
- assumer la gestion du programme national de traduction pour l'édition du livre. Ce programme

est actuellement offert par le CAC, en vertu d'un protocole d'entente entre PCH et le CAC. Les éditeurs peuvent faire une demande de subvention par l'entremise du CAC pour assurer la traduction d'œuvres littéraires canadiennes. Toutefois, quelques informateurs clés ont dit avoir eu de la difficulté à satisfaire aux critères d'admissibilité, car les fonds de traduction ne sont accessibles qu'aux bénéficiaires du financement de base du CAC.

- offrir des mesures incitatives aux éditeurs pour qu'ils se concentrent sur la gestion de leurs stocks et évitent de garder un gros inventaire. Par exemple, il est suggéré d'encourager les éditeurs à produire de plus petits tirages et à recourir davantage à l'impression sur demande.
- considérer l'adoption du modèle allemand des foires du livre à prix fixe, qui permet aux librairies d'avoir en stock des livres qui se vendront bien, ainsi que des titres moins connus afin qu'elles ne soient pas en concurrence avec les grands détaillants, qui exercent une pression à la baisse sur les prix.
- rétablir l'aide financière pour les frais de déplacement. Le programme a éliminé les frais de déplacement, sauf dans les cas où les dépenses étaient liées directement aux affaires de l'organisme. Plus précisément, l'aide a été éliminée pour les frais de déplacement et d'hébergement des participants qui suivent des cours et des séminaires ainsi que des stagiaires qui participent à des activités de perfectionnement professionnel ou à des événements de l'industrie du livre.

La plupart des informateurs clés sont satisfaits des autres aspects de la conception et de la mise en œuvre du programme, y compris les processus de demande et de production de rapports. Certains reconnaissent les améliorations apportées à l'échéancier du programme pour la prise de décision en matière de financement. Toutefois, quelques-uns estiment que la demande de financement pourrait être automatisée ou simplifiée. Quelques-uns ont également fait des commentaires sur les coûts liés à l'exigence d'états financiers audités.

L'analyse documentaire a permis de cerner un certain nombre de pratiques exemplaires de l'industrie en lien avec les objectifs du FLC. Les innovations dans le développement de solutions de commerce électronique et la vente de l'expertise canadienne en conception et production de livres électroniques aux éditeurs étrangers ont été soulignées comme des mesures témoignant de l'adaptation de l'industrie canadienne au virage numérique. Les efforts de commercialisation collective de groupes d'éditeurs lors de salons du livre, comme le Salon du livre de Montréal, et à l'échelle internationale, comme le fait l'ANEL par l'entremise de Québec Édition, ont également été soulignés lors de l'analyse documentaire. Les collaborations et les projets non conventionnels, comme la décision de Radio-Canada de promouvoir et de distribuer une sélection de livres audio et la collaboration entre Firefly Books, *Canadian Geographic*, Tim Hortons et Cinéplex, ont été présentés comme des pratiques qui pourraient devenir de plus en plus courantes à mesure que les éditeurs cherchent de nouveaux moyens de susciter l'intérêt des lecteurs.

Lorsqu'on examine le soutien provincial à l'industrie de l'édition du livre, les modèles varient d'une région à l'autre du pays. Certaines provinces ont des programmes qui s'adressent particulièrement à l'industrie de l'édition du livre, ce qui peut comprendre un soutien opérationnel aux éditeurs et/ou un soutien propre à des activités, comme la commercialisation, l'exportation, le perfectionnement professionnel, l'élaboration d'outils pour les auteurs et la participation à des conférences et à des salons du livre. D'autres provinces offrent un soutien à l'industrie de l'édition dans le cadre des programmes des industries culturelles et des arts. La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec offrent également des crédits d'impôt aux éditeurs de livres admissibles. Aucun des gouvernements territoriaux n'offre de soutien personnalisé à l'industrie de l'édition du livre. Ils soutiennent plutôt les écrivains dans leurs efforts pour publier et faire connaître leurs œuvres. Lorsque les renseignements étaient disponibles, il a été possible de constater que les administrations s'étant dotées de politiques à l'appui de l'industrie de l'édition du livre justifient systématiquement l'instauration de telles politiques comme une mesure visant à soutenir une industrie créative qui contribue à la vitalité économique et culturelle de la province⁵¹.

Enfin, l'analyse documentaire a permis d'examiner la méthode de traitement des demandes utilisée par le CAC et par Ontario Creates pour soutenir l'industrie canadienne de l'édition du livre. Les programmes du CAC sont mis en œuvre d'une façon légèrement différente. Ceux qui s'adressent aux éditeurs font l'objet d'un examen par les pairs, tandis que les subventions pour les activités de promotion internationale, auxquelles les éditeurs et les autres demandeurs sont admissibles, sont évaluées à l'interne. Le CAC offre aux éditeurs un soutien à la fois opérationnel et axé sur les projets. L'ensemble des programmes offerts par Ontario Creates, chacun ayant un objectif clair et axé sur les activités, sont également mis en œuvre d'une façon légèrement différente : les subventions pour le développement des entreprises sont examinées à l'externe, tandis que les autres types de subventions sont évalués à l'interne. Il convient également de noter que les programmes d'Ontario Creates ont une période de présentation des demandes par année et limitent chaque demandeur à une demande par période, alors que le programme de développement de l'industrie compte trois périodes de présentation annuelles et permet à chaque demandeur de soumettre plusieurs demandes par année. Il est particulièrement intéressant de noter que ce dernier programme peut améliorer la note d'une demande pour des projets qui appuient et reflètent la diversité en Ontario et/ou la parité entre les sexes, ou si le demandeur est principalement francophone, autochtone ou axé sur la diversité culturelle⁵².

⁵¹ Patrimoine canadien. Groupe de recherche sur les politiques. 2019. Analyse documentaire à l'appui de l'évaluation de 2019 du Fonds du livre du Canada.

⁵² *Ibidem*.

4.3 Efficience : démonstration d'efficience

La présente section présente les constatations sur l'efficacité du FLC.

Question d'évaluation :

Des pratiques de gestion et d'administration adéquates sont-elles en place pour assurer la mise en œuvre efficace du programme?

Principale constatation :

Les frais d'administration du FLC engagés au cours de la période d'évaluation sont demeurés les mêmes pendant toute la durée de l'évaluation. Le programme a respecté ses normes de service en matière d'accusé de réception des demandes et a amélioré la rapidité du traitement des demandes de financement en apportant des améliorations administratives, notamment au processus de demande en ligne pour la composante soutien au Développement des entreprises du FLC et à la délégation de pouvoir pour l'approbation des demandes de Soutien à l'édition faites dans le cadre du volet SAÉ (formule de financement) et des projets dont la valeur est inférieure à 75 000 \$. Toutefois, le volet SAO pourrait atteindre une plus grande efficacité en ayant davantage recours à un processus d'examen simplifié, ainsi qu'en continuant d'utiliser le financement pluriannuel et les subventions pour les demandeurs à faible risque dont les projets et les activités sont récurrents.

Une somme totale de 239,7 M\$ a été dépensée entre 2012-2013 et 2017-2018, dont 19 M\$ en coûts de fonctionnement et d'entretien (F et E) et 220,6 M\$ en subventions et contributions. Comme l'indique le tableau 14, la proportion des frais administratifs, qui représente les dépenses de F et E en pourcentage des dépenses totales, a été relativement constante au fil des ans, s'établissant en moyenne à 8 % des dépenses totales du programme pour la période visée par l'évaluation. De même, la proportion des dépenses de F et E en pourcentage des subventions et contributions versées est demeurée relativement constante, s'établissant en moyenne à 8,7 % au cours des années visées par l'évaluation.

Tableau 14 : Proportion des frais administratifs et des dépenses de F et E du FLC en pourcentage des S et C versées

Ressources	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Dépenses de F et E (Total du crédit 1)	3,1 M\$	3,3 M\$	3,2 M\$	3,1 M\$	2,9 M\$	3,2 M\$	19,0 M\$
Dépenses en S et C (Total du crédit 5)	36,3 M\$	36,6 M\$	36,0 M\$	36,5 M\$	37,0 M\$	38,0 M\$	220,6 M\$
Dépenses totales	39,4 M\$	39,9 M\$	39,2 M\$	39,7 M\$	39,9 M\$	41,2 M\$	239,7 M\$
Proportion des frais administratifs (dépenses en F et E en % des dépenses totales)	7,9 %	8,4 %	8,2 %	8,0 %	7,4 %	7,9 %	8,0 %
Dépenses en F et E en % des S et C versées	8,5 %	9,1 %	9,0 %	8,7 %	8,0 %	8,6 %	8,7 %

Source : DGGF de PCH

Comme l'indique le tableau 15 ci-dessous, le FLC a dépassé ses dépenses prévues de 0,7 M\$ entre 2014-2015 et 2017-2018. Près de 62 % de l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles ont été engagés en vertu du crédit 5. En 2017-2018, les dépenses réelles du crédit 5 dépassent les dépenses prévues de 2,3 %.

Tableau 15 : Dépenses prévues du FLC (niveaux de référence) par rapport aux dépenses réelles (\$), de 2014-2015 à 2017-2018

Exercice	Niveaux de référence Crédit 1	Niveaux de référence Crédit 5	Niveaux de référence totaux	Dépenses réelles Crédit 1	Dépenses réelles Crédit 5	Dépenses réelles totales
2012-2013	N.D.	36,6 M\$	36,6 M\$	3,1 M\$	36,3 M\$	39,4 M\$
2013-2014	N.D.	36,6 M\$	36,6 M\$	3,3 M\$	36,6 M\$	39,9 M\$
2014-2015	2,9 M\$	36,6 M\$	36,6 M\$	3,2 M\$	36,0 M\$	39,2 M\$
2015-2016	3,0 M\$	36,6 M\$	36,6 M\$	3,1 M\$	36,5 M\$	39,7 M\$
2016-2017	2,9 M\$	36,6 M\$	36,6 M\$	2,9 M\$	37,0 M\$	39,9 M\$
2017-2018	3,4 M\$	37,1 M\$	40,5 M\$	3,2 M\$	38,0 M\$	41,2 M\$
Total	12,3 M\$	220,4 M\$	232,8 M\$	19,0 M\$	220,6 M\$	239,7 M\$

Source : DGGF de PCH

Entre 2014-2015 et 2016-2017, les dépenses salariales réelles du FLC ont dépassé les prévisions de 6,9 %. En 2017-2018, le programme a réussi à respecter son budget du crédit 1 (tableau 16).

Tableau 16 : Dépenses prévues du FLC par rapport aux dépenses salariales réelles (\$), de 2012-2013 à 2017-2018

Exercice	Dépenses prévues (\$)	Dépenses réelles (\$)	Écart entre dépenses prévues et réelles (\$)	Écart entre dépenses prévues et réelles (%)
2014-2015	2,3 M\$	2 618 728 \$	-316 919 \$	-14 %
2015-2016	2,3 M\$	2 587 252 \$	-276 060 \$	-12 %
2016-2017	2,2 M\$	2 410 049 \$	-122 344 \$	-5 %
2017-2018	2,6 M\$	2 648 218 \$	51 158 \$	2 %
Total	9,6 M\$	10 264 247 \$	-664 165 \$	-6,9 %

Source : DGGF de PCH

Entre 2013-2014 et 2017-2018, pour chaque dollar de financement du volet SAÉ, les bénéficiaires de ce volet ont généré environ 18 dollars en revenus autres (tableau 17).

Tableau 17 : Proportion des S et C du volet SAÉ par rapport aux autres sources de revenus, de 2013-2014 à 2017-2018

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	5 ans
Revenus totaux	590,3 M\$	581,8 M\$	593,0 M\$	579,1 M\$	585,5 M\$	2,9 G\$
S et C du FLC	30,5 M\$	30,0 M\$	30,7 M\$	30,6 M\$	31,1 M\$	153,0 M\$
Revenus autres (revenus totaux moins les S et C du FLC)	559,8 M\$	551,7 M\$	562,3 M\$	548,4 M\$	554,4 M\$	2,7 G\$
Proportion du soutien du FLC par rapport aux autres sources de revenus	18,3	18,4	18,3	17,9	17,8	18,1

Source : DGGF de PCH et données administratives du FLC

Le FLC a respecté la norme de service de PCH en matière d'accusé de réception des demandes. Au cours de la période d'évaluation, la composante soutien au Développement des entreprises du volet SAÉ a atteint sa norme de service pour prendre une décision de financement, tandis que la composante Soutien à l'édition et le volet SAO ont amélioré la rapidité des décisions en matière de financement.

Le programme est devenu plus efficace en ce qui a trait à la rapidité de la prise de décision en matière de financement :

- Le Soutien à l'édition du volet SAÉ a réduit son délai de prise de décision en matière de financement, qui est passé de 35 semaines en 2014-2015 à 26 semaines entre 2015-2016 et 2017-2018. La norme de service pour la prise de décision en matière de financement du volet

SAÉ est de 28 semaines.

- Entre 2012-2013 et 2016-2017, le soutien au Développement des entreprises du volet SAÉ a amélioré la rapidité de ses décisions en matière de financement. Il respecte encore sa norme de service malgré qu'il ait réduit son délai de prise de décision de 28 à 18 semaines en 2015-2016, puis à 14 semaines en 2017-2018.
- Le volet SAO a amélioré la rapidité de ses décisions de financement et, au cours des deux dernières années de la période d'évaluation, a atteint sa norme de service et la cible de PCH (80 %). Il a respecté sa norme de service relative aux décisions de financement même si cette norme est passée de 29 à 27 semaines en 2015-2016, puis à 26 semaines en 2017-2018.

Les documents du programme et les entrevues avec le personnel du programme ont indiqué que le FLC s'est doté de stratégies pour fonctionner plus efficacement, y compris les suivantes :

- le financement pluriannuel;
- la mise en place d'une délégation de pouvoirs pour le Soutien à l'édition dans le cadre du volet SAÉ et pour les projets d'une valeur inférieure à 75 000 \$;
- la mise en place d'un portail de présentation de demandes en ligne pour le soutien au Développement des entreprises dans le cadre du volet SAÉ;
- la présentation d'une seule demande pour les demandeurs du volet SAO qui présentent deux projets ou plus pour la même date limite. Les demandeurs peuvent regrouper leurs demandes en une seule;
- la mise en place d'un certain nombre de mesures d'efficacité par l'intermédiaire de l'Initiative de modernisation des subventions et contributions (IMSC). En tant qu'un des premiers à avoir adopté l'IMSC, le volet SAO a introduit de nouvelles catégories budgétaires pour faciliter l'analyse du budget et le dépôt direct.

Bien que le volet SAO ait eu davantage recours à l'approche simplifiée pour traiter les demandes récurrentes, ainsi qu'au financement pluriannuel et aux subventions plutôt qu'aux contributions, il peut encore accroître son efficacité en faisant un meilleur usage des mécanismes en place ou en envisageant un autre processus pour examiner et approuver les demandes récurrentes à faible risque de demandeurs qui en présentent une chaque année pour des activités identiques ou semblables.

Le volet SAO a pris part à l'IMSC⁵³, initiative ministérielle visant à accroître l'efficience en simplifiant, en normalisant et en rationalisant les processus opérationnels des S et C au moyen d'une approche axée

⁵³ Au lieu de traiter tous les dossiers de la même façon, peu importe le niveau de risque ou de complexité, le processus de triage attribue, dans le cadre de l'évaluation initiale des risques d'un dossier, le niveau de traitement (de base, régulier ou renforcé) pour chaque dossier, selon une série de dix questions. La détermination du niveau de traitement définit le niveau d'effort que le dossier reçoit. Les demandes qui reçoivent le traitement de base sont des bénéficiaires récurrents ayant des

sur les risques. L'un des aspects de l'IMSC est l'ajout d'un processus de triage pour le traitement des dossiers. L'IMSC vise à générer des gains d'efficacité en soumettant 40 % de ses demandes à un traitement de base. Ce traitement de base s'adresse aux bénéficiaires récurrents présentant des activités et des budgets semblables, qui ont démontré leur capacité de mise en œuvre dans le passé et pour qui aucun signe de sensibilité du public n'est apparent. Les demandes soumises au traitement de base font l'objet d'un processus simplifié comprenant une évaluation limitée.

Le tableau 18 indique qu'entre 2013-2014 et 2017-2018, le recours au processus d'évaluation simplifié a augmenté, passant de 4,9 % en 2013-2014 à 18,5 % en 2017-2018. Cependant, la majorité des demandeurs du volet SAO étaient des clients récurrents (allant de 86 % à 100 % au cours d'une année donnée). Tous les ans, ces bénéficiaires présentent une nouvelle demande et font l'objet d'une réévaluation. La plupart entreprennent des activités de commercialisation et de promotion semblables (p. ex. foires du livre, salons du livre, prix du livre ou activités de perfectionnement professionnel) chaque année et sont classés comme étant à faible risque, mais la majorité (86 %) de ces demandeurs ont reçu un traitement régulier au cours du processus d'évaluation. Vu le profil de ces demandeurs, il est donc possible de recourir davantage au processus simplifié.

Tableau 18 : SAO – Traitement des dossiers selon l'exercice au cours duquel la demande a été présentée

Exercice	Traitement de base	Traitement renforcé	Traitement régulier	Total
2013-2014	4,9 %	0,0 %	95,1 %	100,0 %
2014-2015	13,9 %	1,3 %	84,8 %	100,0 %
2015-2016	13,9 %	1,3 %	84,8 %	100,0 %
2016-2017	14,5 %	1,4 %	84,1 %	100,0 %
2017-2018	18,5 %	0,0 %	81,5 %	100,0 %
Moyenne	13,1 %	0,8 %	86,1 %	100,0 %

Source : SGISC

Le volet SAO a augmenté son utilisation du financement pluriannuel, qui est passée de 30,4 % en 2012-2013 à 40,4 % en 2017-2018. Toutefois, vu le nombre de demandeurs récurrents présentant des activités récurrentes, le recours accru à un financement pluriannuel permettrait d'accroître l'efficacité du programme (tableau 19).

activités et des budgets semblables, qui ont démontré leur capacité de mise en œuvre dans le passé et pour lesquels aucun signe de sensibilité du public n'est apparent. Les gains en efficacité que permet le traitement de base découlent d'un processus simplifié comprenant une évaluation limitée. Les demandes qui reçoivent le traitement régulier sont les dossiers pluriannuels, les nouveaux demandeurs, les demandeurs qui ne répondent pas aux critères établis lors du triage et la plupart des dossiers rejetés, sauf s'ils sont rejettés parce que les activités ne sont pas admissibles. Le traitement régulier est lui aussi un processus simplifié par rapport à la pratique actuelle.

Tableau 19 : SAO – Recours au financement pluriannuel

Exercice	Financement pluriannuel – Non approuvé	Financement pluriannuel – Approuvé	Total
2012-2013	69,6 %	30,4 %	100,0 %
2013-2014	62,5 %	37,5 %	100,0 %
2014-2015	64,2 %	35,8 %	100,0 %
2015-2016	63,0 %	37,0 %	100,0 %
2016-2017	63,6 %	36,4 %	100,0 %
2017-2018	59,6 %	40,4 %	100,0 %
Moyenne	63,8 %	36,3 %	100,0 %

Source : SGISC

Un examen des demandes approuvées a révélé qu'au cours de la période visée par l'évaluation, une plus grande proportion des demandes approuvées (55,5 %) étaient des subventions. Pour accroître l'efficacité du programme, il serait possible d'augmenter le nombre de subventions (annexe B, Tableau H : Soutien aux organismes – Subventions et contributions approuvées entre 2012-2013 et 2017-2018).

4.4. Autres questions d'évaluation

Question d'évaluation :

Le FLC soutient-il les groupes prioritaires du gouvernement tels que les groupes autochtones, les CLOSM et les groupes visés par l'ACS+?

Principales constatations :

Le FLC a appuyé le GC dans l'exercice de sa responsabilité de promouvoir les deux langues officielles et de soutenir les communautés autochtones et les CLOSM. Toutefois, la mesure dans laquelle le FLC peut appuyer davantage la priorité du GC en matière de diversité est limitée par un manque d'information sur la diversité au sein de l'industrie canadienne de l'édition du livre.

Le Canada a adopté le Traité de Marrakech en 2016. Compte tenu des récentes annonces faites dans le Budget de 2019, le FLC a un rôle direct à jouer pour aider les éditeurs et les intervenants de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour assurer la production et la distribution de livres accessibles en format numérique (livres électroniques et livres audio).

Les lignes directrices et procédures opérationnelles du FLC font en sorte que les réalités particulières des communautés autochtones et des CLOSM peuvent être prises en considération. Conformément aux priorités ministérielles et gouvernementales, le développement des éditeurs de livres autochtones est

favorisé, par exemple, en modifiant les critères d'admissibilité afin de faciliter l'accès des éditeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire au programme et en accordant une plus grande priorité aux stages pour les demandeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire. Le FLC contribue également à l'essor et au développement des CLOSM et à la promotion de la dualité linguistique. À ce titre, il est conforme aux obligations du Ministère en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Le FLC ne recueille pas de données qui permettraient de dresser un profil de la diversité de l'industrie de l'édition du livre, ce qui limite sa capacité de faire rapport sur la priorité du GC en matière de diversité et d'inclusion et de la soutenir.

L'analyse documentaire menée par le GRP a indiqué que la diversité dans l'industrie de l'édition littéraire n'a attiré l'attention que récemment⁵⁴ et que l'impulsion est venue du mouvement We Need Diverse Books, lancé sur Twitter en 2014 pour souligner la nécessité d'une meilleure représentation dans la littérature et l'édition⁵⁵.

L'analyse documentaire a également révélé que peu d'études ont été menées sur la diversité dans la littérature canadienne et qu'elles sont principalement axées sur la littérature ou les manuels scolaires pour enfants. L'examen a permis de constater que la quantité de livres écrits par des personnes de couleur et des Autochtones est disproportionnellement basse et que d'autres groupes, dont les personnes s'identifiant comme allosexuels, les personnes handicapées et les membres des minorités religieuses sont également sous-représentés dans l'industrie de l'édition⁵⁶.

Les femmes constituent la majorité des professionnels de l'édition au Canada. L'enquête sur les salaires menée en 2018 par *Quill and Quire* auprès des professionnels canadiens de l'édition (345 réponses) a révélé qu'environ 84 % des répondants étaient des femmes et 15 %, des hommes. Le salaire moyen déclaré était de 45 000 \$ pour les femmes et de 60 000 \$ pour les hommes⁵⁷.

Le groupe de travail sur la diversité et l'inclusion de l'ACP, reconnaissant la sous-représentation des peuples autochtones et racisés dans l'industrie canadienne de l'édition, a récemment mené une enquête de référence sur l'industrie de l'édition de langue anglaise afin de cerner les défis liés à la création d'un milieu de travail diversifié et inclusif et de demander des initiatives qui pourraient aider à favoriser une industrie diverse et inclusive⁵⁸. Le sondage a révélé que sur les 372 professionnels de l'édition ayant répondu, 82 % se sont identifiés comme blancs.

⁵⁴ Galit, Rodan. Le 12 novembre 2017. « How the publishing industry is addressing the need for diversity ». *Globe and Mail*. <https://beta.theglobeandmail.com/arts/books-and-media/how-the-publishing-industry-is-addressing-the-need-for-diversity/article35826395/?ref=http://www.theglobeandmail.com&>

⁵⁵ Uzma, Jalaluddin. Le 4 janvier 2018. « Putting diversity into a diverse reading list ». *The Toronto Star*.

⁵⁶ Patrimoine canadien, Groupe de recherche sur les politiques. 2019. Analyse documentaire à l'appui de l'évaluation de 2019 du Fonds du livre du Canada.

⁵⁷ Sue Carter. Le 17 mai 2018. « 2018 Salary Survey: The good, the bad, and the hopeful », *Quill & Quire*.

⁵⁸ Association of Canadian Publishers. 2018. *The Diversity Baseline Survey*. <https://www.leeandlow.com/about-us/the-diversity-baseline-survey>

Le programme peut avoir un rôle à jouer, non seulement en appuyant les efforts de PCH pour intégrer l'ACS+ et la diversité dans la conception de ses programmes, mais aussi en travaillant avec les associations de l'industrie pour promouvoir la sensibilisation à la diversité et pour aider l'industrie à promouvoir la participation de divers groupes.

En adoptant le Traité de Marrakech en 2016, le GC s'est engagé à élaborer une stratégie pour assurer la production et la distribution de matériel de lecture accessible aux consommateurs ayant de la difficulté à lire les imprimés⁵⁹. Le programme a donc un rôle direct à jouer pour ce qui est d'aider l'industrie à prendre des mesures concrètes pour respecter les engagements pris en vertu du Traité de Marrakech afin de faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Le Traité de Marrakech a été adopté lors d'une conférence diplomatique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en juin 2013. La *Loi sur le droit d'auteur* a été modifiée en juin 2016 pour être pleinement conforme au Traité⁶⁰.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, on estime que 2,4 millions de Canadiens de plus de 15 ans ont une déficience de lecture des imprimés. Le matériel de lecture accessible (p. ex. braille, documents électroniques et livres audio accessibles) permet à ces personnes de lire et d'apprendre, ce qui améliore leur qualité de vie et leur ouvre la porte à plus de possibilités de travailler et de contribuer à leur propre réussite et à l'économie canadienne. De nombreux Canadiens ayant de la difficulté à lire les imprimés ne parviennent pas à accéder aux livres dans des formats entièrement accessibles – selon les intervenants, seulement 10 % des livres publiés sont disponibles dans un format accessible⁶¹.

Question d'évaluation :

Preuve de la participation à l'initiative d'expérimentation de PCH.

Principale constatation :

Le programme a participé à l'initiative d'expérimentation de PCH en mettant en œuvre trois projets d'expérimentation en 2017-2018. Toutefois, il est encore trop tôt pour rendre compte des résultats de ces projets.

⁵⁹ Dans le budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une stratégie qui assurera la production et la distribution durables à long terme de matériel de lecture accessible. À cette fin, le Budget de 2019 propose d'investir 22,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour aider l'industrie canadienne indépendante de l'édition à accroître sa production de livres accessibles aux personnes ayant de la difficulté à lire les imprimés.

⁶⁰ Innovation, Sciences et Développement économique. 2018. *Le Traité de Marrakech : Foire aux questions.*

<https://www.ic.gc.ca/eic/site/064.nsf/fra/08172.html>

⁶¹ Gouvernement du Canada. 2019. *Investir dans la classe moyenne : Le Budget de 2019.*

<https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>

Au cours de la période visée par l'évaluation, le FLC a mené trois expérimentations :

1. Simplification des processus de demande et d'affectation des fonds, en tant qu'un des premiers à adopter des mesures visant à améliorer les mécanismes de mise en œuvre des programmes de S et C. Le programme met à l'essai deux nouvelles approches qui pourraient simplifier le processus de demande et l'affectation des fonds :
 - mise en place d'un modèle de budget commun qui, une fois achevé, sera intégré dans le système modernisé de gestion des subventions et des contributions. On suppose que le modèle commun réduira les taux d'erreur par demandeur et améliorera la qualité des demandes. Il permettra de réduire le temps consacré à l'analyse par les agents de programme et simplifiera et accélérera le déroulement des activités du programme;
 - élaboration d'un outil pour simplifier l'affectation des fonds à des projets de nature similaire, en utilisant les demandes de perfectionnement professionnel et de salons du livre du programme comme projets pilotes. Le but de cette initiative est de rendre le processus d'évaluation plus efficace (p. ex., moins de cas par cas) et d'allouer le financement d'une manière plus objective et équitable.
2. Participation des auteurs à la promotion de leurs livres afin d'accroître la découverte des livres d'auteurs canadiens. Le programme vérifie les hypothèses, fondées sur des recherches et des preuves anecdotiques, selon lesquelles la promotion par les auteurs eux-mêmes peut contribuer positivement à la découverte de leurs livres. Cette expérience se fait par étapes. À l'étape 1, le programme effectue une analyse préliminaire afin de déterminer le niveau d'intérêt des éditeurs pour la promotion par les auteurs. Si les résultats démontrent un intérêt élevé des éditeurs envers cet outil de commercialisation qu'ils jugent important et efficace, le programme pourrait passer à l'étape 2, pour éventuellement concevoir et mettre en œuvre un projet expérimental qui pourrait apporter des changements au programme et encourager les éditeurs à investir davantage dans cette méthode de commercialisation. D'éventuels ajustements aux diverses composantes du programme pourraient être apportés après la phase deux.
3. Résultats relatifs des ventes des projets de promotion collective (l'approche actuelle du FLC) par rapport au soutien direct aux éditeurs. Le FLC mène une expérimentation qui compare les résultats des ventes d'un groupe expérimental à ceux d'un groupe témoin. Le groupe expérimental se compose de six éditeurs qui ont reçu chacun 5 000 \$ pour promouvoir cinq de leurs livres (30 000 \$ en tout pour promouvoir 30 livres). Le groupe témoin est constitué d'un projet collectif (promotion de livres de six éditeurs) mené par une association partenaire, selon le modèle traditionnel des projets du FLC. Le projet collectif a également fait la promotion de 30 livres. L'analyse des résultats devait se faire de septembre à décembre 2018. La réception, la compilation et l'analyse des résultats des ventes des livres promus dans le cadre du projet sont actuellement en cours.

Vu l'approche progressive des expérimentations, il faut obtenir plus de données avant de pouvoir faire rapport de leurs résultats ou des leçons apprises.

5. Conclusions

5.1. Pertinence

La pertinence du FLC a été clairement démontrée. L'industrie de l'édition du livre offre un rendement économique et une valeur culturelle en assurant l'accès à un ensemble riche et diversifié de contenu canadien produit par des Canadiens et destiné à la consommation au Canada et à l'étranger.

L'investissement continu du FLC dans l'industrie de l'édition est nécessaire pour favoriser un environnement où les éditeurs de propriété canadienne peuvent continuer à s'adapter, à croître, à innover, à prendre des risques et à être concurrentiels malgré les conditions difficiles du marché actuel.

Le gouvernement du Canada a démontré son soutien continu aux industries culturelles en général et au FLC en particulier comme moyen de promouvoir sa vision et ses priorités pour le secteur culturel. Le FLC appuie deux des principaux piliers du Cadre stratégique du Canada créatif, annoncé en 2017 : investir dans les créateurs canadiens et leurs récits, ainsi que promouvoir la découverte et la distribution à l'échelle internationale. Le FLC contribue également à faire progresser les priorités de PCH afin d'aider le secteur de la création à s'adapter au virage numérique et à promouvoir la culture canadienne qui reflète la diversité du Canada au pays et à l'étranger.

Les technologies numériques ont été à l'origine de nombreux changements au sein de l'industrie et elles continueront d'évoluer, en particulier la demande de livres électroniques et d'achats en ligne. Les données probantes indiquent que même si les marchés et les modèles d'affaires traditionnels continuent de générer la majorité des ventes, le marché concentré, numérique et en ligne a créé de nouveaux débouchés et de nouveaux défis. La diminution du nombre de librairies traditionnelles, l'émergence du commerce de détail non traditionnel, les marchés en ligne et les livres électroniques ont réduit la visibilité des livres canadiens, particulièrement au Canada, comme en témoigne la baisse des ventes nationales.

Un thème qui émerge de toutes les sources de données est celui des défis liés à la découverte de livres d'auteurs canadiens dans ces nouveaux canaux et de la façon de les commercialiser et de les promouvoir sur le marché numérique et en ligne. L'infrastructure numérique, créée en grande partie par des entreprises américaines, ne favorise pas la reconnaissance adéquate des livres canadiens.

Les éditeurs semblent expérimenter diverses approches, sans disposer de données fiables pour les orienter vers ce qui fonctionne et, dans bien des cas, sans disposer des ressources et de l'expertise nécessaires. Les éditeurs évoluent dans des marchés nouveaux et différents et ont besoin de nouvelles habiletés et de nouveaux ensembles de compétences, de nouvelles relations d'affaires, d'information commerciale et de nouvelles façons et stratégies pour commercialiser le contenu. La nouvelle réalité peut aussi nécessiter la mise en place d'une infrastructure de vente et de commercialisation de soutien adaptée aux besoins des Canadiens.

Le fait que le FLC soit la plus importante source d'aide gouvernementale pour les éditeurs témoigne de la nécessité d'un financement dans le cadre du volet SAÉ. Plusieurs indicateurs clés de santé financière (revenus, dépenses, marges bénéficiaires) montrent que sans ce soutien, certains bénéficiaires du FLC, en particulier les petits éditeurs, seraient vulnérables. La marge bénéficiaire annuelle des bénéficiaires du FLC s'est établie en moyenne à 4,47 % au cours de la période d'évaluation, tandis que celle de l'ensemble de l'industrie canadienne de l'édition du livre en 2016 était de 10,2 % (Statistique Canada). Le chiffre d'affaires reste stable.

Parmi les éditeurs de livres et les associations d'éditeurs consultés au cours de l'évaluation, il a été convenu que le FLC avait évolué pour répondre aux défis et aux possibilités que présente l'édition numérique. Les modifications apportées aux lignes directrices de présentation des demandes et à la formule de financement ont démontré une grande réceptivité aux défis de l'industrie ainsi qu'une harmonisation avec les priorités du FLC, de PCH et du GC. Le programme a tenu des consultations auprès des intervenants de l'édition de livres, mené des sondages et entrepris des travaux de recherche avant d'apporter des changements.

Le FLC a répondu aux besoins des éditeurs en fournissant environ 220,7 M\$ en S et C entre 2012-2013 et 2017-2018⁶². Environ 80 % de ce financement a été attribué aux éditeurs au moyen d'une formule de financement fondée sur les ventes et administrée par le volet SAÉ du programme. La majorité des demandeurs de tous les secteurs de l'industrie (97,6 %) ont reçu du financement.

Le volet SAÉ est une source vitale de soutien, car il offre aux éditeurs la souplesse nécessaire pour affecter leur contribution selon leurs besoins. En établissant les priorités de financement et, dans le cas du volet SAÉ, grâce à la formule de financement, le programme a la souplesse nécessaire pour accorder proportionnellement plus de fonds aux petits éditeurs, pour faciliter l'admission de certains groupes (p. ex. les Autochtones, les CLOSM) au programme ou pour appuyer les priorités du GC ou de PCH.

Le volet SAO a été moins efficace à l'intérieur de son enveloppe budgétaire actuelle. La capacité de ce volet à soutenir des projets collectifs qui profitent à l'ensemble de l'industrie a été sursollicitée. Malgré les pressions financières accrues sur ce volet, le programme soutient de nombreux projets récurrents. Il y a donc peu de souplesse pour accepter de nouveaux projets novateurs ou de nouveaux demandeurs. En 2017-2018, par exemple, la valeur des demandes reçues a dépassé de 30 % le budget disponible.

5.2. Efficacité

Dans l'ensemble, le FLC a réussi à contribuer à l'obtention des résultats escomptés, et ce, malgré le fait que le budget du programme est demeuré essentiellement le même depuis 2001. Toutefois, le programme a reçu périodiquement des fonds à durée déterminée pour appuyer les priorités du GC.

⁶² Les données de 2012-2014 à 2017-2018 ont été fournies par la Direction générale de la gestion financière de Patrimoine canadien.

Le FLC a contribué à la viabilité de l'industrie en appuyant une vaste gamme de petites et moyennes maisons d'édition de propriété canadienne, représentant les secteurs de langue française et anglaise, l'ensemble des provinces et un territoire et divers segments de marché et genres littéraires, y compris les éditeurs autochtones et de langue officielle en situation minoritaire.

Le FLC a investi directement dans la commercialisation par l'octroi d'un supplément à l'exportation fondé sur une formule administrée par le volet SAÉ, par le PACDE administré au nom du FLC par LCB et par des projets de commercialisation menés dans le cadre du volet SAO. Il a également reçu des fonds supplémentaires dans le cadre de la Stratégie d'exportation créative pour les activités de commercialisation internationale en 2016-2017 (500 000 \$) et 2017-2018 (1,3 M\$).

On ne connaît pas la mesure dans laquelle les initiatives de commercialisation collective du volet SAO, comme les foires du livre, les salons du livre ou les catalogues, sont des mécanismes efficaces pour accroître la demande de livres d'auteurs canadiens. Les ventes nationales de livres d'auteurs canadiens ont diminué au cours de la période d'évaluation, tandis que les ventes à l'exportation ont augmenté.

Plusieurs projets collectifs financés par le volet SAO et axés sur la technologie ont été régulièrement cités par les personnes interrogées comme ayant contribué à l'efficience de l'industrie et à la commercialisation des livres d'auteurs canadiens.

Le FLC a dépassé son objectif annuel pour son résultat intermédiaire : les lecteurs de partout ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens grâce à l'édition de 45 313 nouveaux titres entre 2012-2013 et 2017-2018, soit une moyenne annuelle de 6 575 nouveaux titres. Il s'agit d'un dépassement de 9,6 % par rapport à l'objectif de 6 000. Partout au pays, les bénéficiaires du FLC ont produit une gamme diversifiée de titres, y compris des romans et des essais pour adultes et pour enfants et des manuels scolaires, ainsi que des titres dans les deux langues officielles. Bien que des livres soient produits, la mesure dans laquelle les Canadiens y accèdent réellement est limitée par les défis de découvrabilité des livres d'auteurs canadiens. Même si les éditeurs ont augmenté leur production de livres d'auteurs canadiens, une diminution des ventes nationales a été constatée, ce qui corrobore l'observation faite par certains informateurs : la découvrabilité des livres d'auteurs canadiens pose problème, ce qui donne à penser qu'il faut investir davantage dans la commercialisation et la promotion des livres d'auteurs canadiens.

Le FLC a contribué à la consommation d'une gamme diversifiée de livres d'auteurs canadiens. Entre 2012-2013 et 2017-2018, les bénéficiaires du FLC ont généré environ 2,3 G\$ en ventes nationales et à l'exportation de livres d'auteurs canadiens, contribuant ainsi à l'offre d'une diversité de contenu culturel canadien sur les scènes nationale et internationale.

L'objectif de ventes annuelles de 425 M\$ n'a pas été atteint en 2012-2013 ni en 2013-2014, mais après l'avoir abaissé à 350 M\$, il a été atteint entre 2014-2015 et 2017-2018. Les livres d'auteurs canadiens représentent 91 % des ventes totales des éditeurs. Bien que les ventes nationales de livres d'auteurs canadiens aient généralement diminué au cours de la période d'évaluation, les ventes à l'exportation

ont augmenté pour les marchés anglophone et francophone, ce qui laisse entendre que les efforts de commercialisation contribuent à la vente de livres d'auteurs canadiens à l'étranger.

En réponse à une recommandation de l'évaluation de 2014, le programme a instauré des mesures incitatives pour encourager la production accrue de livres numériques, y compris l'obligation de publier au moins un nouveau titre ou une nouvelle édition numérique admissible par année. Au cours de la période couverte par l'évaluation, les éditeurs ont fait d'importants investissements dans la technologie numérique. Cependant, leur retour sur investissement est faible.

Dans l'ensemble, la conception et la mise en œuvre du programme ont contribué à l'atteinte de son objectif, qui consiste à assurer l'accès à une gamme diversifiée de livres d'auteurs canadiens au pays et à l'étranger, en favorisant une industrie du livre forte qui publie et commercialise des ouvrages d'auteurs canadiens.

La souplesse inhérente à la formule de financement du volet SAÉ a assuré une stabilité aux éditeurs et leur a donné la souplesse nécessaire pour utiliser les fonds de façon à répondre à leurs besoins. Au cours de la période de l'évaluation, le volet SAO a soutenu une grande proportion de demandeurs récurrents et de projets en cours ou récurrents bien établis. Il a donc fait face à un défi en ce qui concerne sa capacité de financer de nouveaux demandeurs et des projets nouveaux ou novateurs. Cette situation peut limiter la capacité de ce volet de contribuer à relever les défis actuels de l'industrie en matière de découverabilité, de commercialisation et de promotion et, en fin de compte, sa capacité de contribuer plus efficacement à l'atteinte des objectifs du programme et l'obtention des résultats attendus.

Les informateurs clés ont suggéré une série d'améliorations à apporter à la conception et à la mise en œuvre du programme. Toutefois, aucune tendance marquée n'est ressortie des options présentées. Les pratiques exemplaires des bénéficiaires du FLC comprennent des innovations en matière de solutions de commerce électronique et de commercialisation collaborative.

En ce qui concerne le soutien provincial à l'industrie de l'édition du livre, de nombreuses provinces offrent aux éditeurs à la fois un soutien opérationnel et un soutien propre à des projets. Quatre provinces offrent des crédits d'impôt aux éditeurs de livres admissibles.

L'approche adoptée par le CAC et Ontario Créatif pour l'examen des demandes de financement diffère de celle du FLC. Alors que le FLC évalue toutes les demandes à l'interne, selon le type de demande les deux organismes ont recours à une évaluation interne et à un examen externe par les pairs. Le FLC détermine le financement à verser à chaque éditeur en fonction d'une formule de financement largement objective, tandis que le CAC fournit un financement fondé sur des considérations plus subjectives et axées sur le mérite littéraire.

5.3. Efficience

Les frais d'administration engagés pour la gestion et la mise en œuvre du programme représentent en moyenne 8 % des dépenses du FLC. Au cours de la période visée par l'évaluation, le programme a également fait des progrès dans la maîtrise de ses coûts salariaux.

L'analyse du rendement en fonction des normes de service indique que les volets SAÉ et SAO sont devenus plus efficaces pour traiter les demandes et prendre une décision de financement.

Toutefois, le volet SAO pourrait être plus efficace si les mesures suivantes étaient prises : recours accru au financement pluriannuel, adoption d'une approche plus rationalisée du traitement des clients récurrents ayant des activités récurrentes, recours accru aux subventions et/ou instauration d'un autre mécanisme de gestion des demandes qui lui sont présentées.

5.4. Autres questions d'évaluation

5.4.1. Diversité

Le FLC appuie le GC dans l'exercice de sa responsabilité de promouvoir les deux langues officielles et d'appuyer les communautés autochtones et les CLOSM. Toutefois, le manque d'information sur la diversité au sein de l'industrie de l'édition limite la mesure dans laquelle le FLC peut soutenir davantage la priorité du GC en matière de diversité. Le programme peut avoir un rôle à jouer en appuyant les efforts de PCH pour intégrer l'ACS+ dans la conception de ses programmes et en travaillant avec les associations de l'industrie pour promouvoir la sensibilisation à l'ACS+ et à la diversité.

En tant que signataire du Traité de Marrakech, le GC s'est engagé à élaborer une stratégie pour assurer la production et la distribution de matériel de lecture accessible aux consommateurs ayant des déficiences de lecture des imprimés. Le FLC a un rôle direct à jouer en travaillant avec les éditeurs et les intervenants de l'industrie pour favoriser la prise de mesures concrètes afin d'assurer la production et la distribution de tels documents.

5.4.2. Expérimentation

Le FLC a appuyé la priorité d'expérimentation de PCH en entreprenant trois expériences; toutefois, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les résultats de ces projets d'expérimentation.

6. Recommandations, réponse de la direction et plan d'action

Réorienter les efforts vers la commercialisation et la promotion plutôt que sur la production

Les livres d'auteurs canadiens doivent rivaliser pour attirer l'attention dans un marché presque saturé et sur des plateformes variées. En outre, l'infrastructure numérique, créée en grande partie par des entreprises américaines, ne reconnaît pas adéquatement les livres canadiens. Il est essentiel d'appuyer la découverte, la commercialisation et la promotion pour augmenter les ventes de livres d'auteurs canadiens.

Les éditeurs essaient diverses méthodes pour commercialiser et promouvoir leurs livres dans un marché numérique et en ligne concentré, sans renseignements fiables pour les guider quant aux stratégies de commercialisation les plus efficaces. De plus, de nombreux petits éditeurs manquent de ressources et ne disposent pas d'une expertise suffisante en matière de commercialisation. Le FLC a l'occasion de jouer un rôle de chef de file en aidant l'industrie à identifier et à mettre en œuvre des stratégies novatrices et efficaces aux fins de la découverte, de la commercialisation et de la promotion des livres d'auteurs canadiens.

Recommandation 1

Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles de prendre des mesures pour appuyer l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne à surmonter les obstacles liés à la découverte, à la commercialisation et à la promotion des livres d'auteurs canadiens, notamment en répondant aux besoins d'information, aux lacunes en matière de capacités et de compétences et aux enjeux liés à l'infrastructure de commercialisation.

Réponse de la direction

Acceptée

L'un des principaux problèmes des produits culturels canadiens, y compris les livres, est le volume considérable de contenu disponible sur le marché numérique mondial. Il est extrêmement difficile pour une œuvre culturelle individuelle d'attirer un public. Alors que la disponibilité du contenu augmente à un rythme exponentiel, le défi qui se pose aux créateurs et producteurs canadiens, y compris aux éditeurs de livres, est de se démarquer afin que leurs œuvres soient découvertes par les consommateurs.

Dans un contexte où les ventes de livres sur le marché intérieur ont légèrement diminué au cours de la dernière décennie, il est de plus en plus difficile pour les éditeurs de livres indépendants canadiens d'affecter des ressources financières supplémentaires à la commercialisation et à la promotion sur le

marché intérieur. Les plateformes de vente en ligne dominantes ont joué un rôle important dans l'évolution des habitudes d'achat et ont contribué à rendre le marché plus concurrentiel.

Il est largement reconnu que la découvrabilité est liée à la qualité des métadonnées du produit. L'industrie canadienne du livre s'appuie sur des fournisseurs de services de données collectifs des deux marchés linguistiques pour lui fournir les données nécessaires à la prise de décisions commerciales éclairées. Le FLC continuera d'appuyer l'amélioration des métadonnées disponibles et leur utilisation par tous les membres de l'industrie. Cela pourrait accroître la capacité de l'industrie à atteindre ses lecteurs et, à terme, à augmenter ses ventes.

Tableau 20 : Recommandation 1 – plan d'action

Mesure	Résultats attendus	Échéance	Responsable
1.1 Le FLC encouragera les bénéficiaires à mieux utiliser les données de vente existantes en priorisant les projets utilisant celles produites par des fournisseurs de services de données collectifs (et d'autres sources, le cas échéant).	Mettre à jour les lignes directrices du SAO pour indiquer que les projets utilisant les données de vente et démontrant les efforts déployés pour utiliser celles-ci dans le but de mieux commercialiser et de promouvoir des livres seront considérés en priorité.	Septembre 2020	Direction des politiques et des programmes du livre
1.2 Explorer des moyens de mieux soutenir les éditeurs en matière de commercialisation et de promotion.	Réaliser une étude sur les meilleures pratiques en matière de commercialisation et de promotion des livres et produire un rapport.	Décembre 2020	Direction des politiques et programmes du livre
	Passer en revue et affiner les critères	Octobre 2020	Direction des politiques et

Mesure	Résultats attendus	Échéance	Responsable
	utilisés pour définir les livres d'auteurs canadiens dans SAÉ et développer des options visant à optimiser la formule afin de rediriger les efforts vers la commercialisation et la promotion.		programmes du livre
1.3 Entreprendre des recherches pour mieux comprendre le rôle des bibliothèques publiques dans la promotion du livre canadien et explorer des mesures pour faciliter la collaboration entre les éditeurs canadiens et les bibliothèques publiques.	Des conversations avec les parties prenantes de l'industrie et du milieu des bibliothèques auront lieu. Le résultat de ces discussions guidera l'établissement des priorités du programme ainsi que les travaux futurs d'élaboration des politiques.	Avril 2021	Direction des politiques et programmes du livre
Date de mise en œuvre complète : Avril 2021			

Aborder l'enjeu de la demande trop élevée (sursollicitation) au volet SAO (Soutien aux organismes)

Le volet SAO est sursollicité. Étant donné qu'une grande partie des dépenses de SAO sont consacrées au soutien de projets annuels récurrents ou continus, ce volet a peu de latitude pour accepter des projets nouveaux et novateurs qui pourraient aider l'industrie à régler les problèmes liés à la découverte, à la commercialisation et à la promotion des livres d'auteurs canadiens. Il existe peu d'éléments de preuve permettant de conclure que certains des projets ou activités de commercialisation actuellement financés dans le cadre du volet SAO contribuent à la consommation de livres d'auteurs canadiens.

Recommandation 2
Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles d'évaluer les possibilités de faciliter l'acceptation de projets nouveaux et novateurs dans le cadre du volet Soutien aux organismes.
Réponse de la direction
<p>Acceptée</p> <p>Le programme est conscient du problème identifié dans l'évaluation. En l'absence de nouvelles ressources, la gestion de la sursollicitation du volet SAO et l'accueil de projets nouveaux et novateurs resteront une tâche difficile. L'une des mesures prises jusqu'à présent pour remédier à la sursollicitation dans le volet SAO a été de réduire les contributions versées à certains bénéficiaires, ce qui permet au programme d'affecter des fonds aux projets prioritaires et à de nouveaux demandeurs. La majeure partie du budget de subventions et de contributions du FLC est allouée à des éditeurs individuels par l'intermédiaire du volet SAÉ, qui offre une souplesse appréciée aux éditeurs. Toutefois, compte tenu des difficultés engendrées par la sursollicitation du volet SAO, le programme est prêt à examiner de nouvelles approches pour équilibrer les enveloppes de financement de ses deux volets afin de permettre l'acceptation de projets nouveaux et novateurs dans le programme.</p>

Tableau 21 : Recommandation 2 – plan d'action

Mesure	Résultats attendus	Échéance	Responsable
2.1 Évaluer différentes manières d'affecter les fonds du FLC.	Des options décrivant différentes approches pour optimiser l'affectation des fonds entre les volets SAÉ et SAO et au sein de chacun de ces volets seront développées.	Septembre 2020	Direction des politiques et programmes du livre
2.2 Évaluer la possibilité de consacrer une partie du budget du volet SAO à de nouveaux projets innovants non récurrents.	Les options développées au point 2.1 incluront une proposition visant à réservé une enveloppe	Septembre 2020	Direction des politiques et programmes du livre

Mesure	Résultats attendus	Échéance	Responsable
	pour les nouveaux projets innovants non récurrents.		
Date de mise en œuvre complète : Septembre 2020			

Accroître davantage l'efficience du processus d'évaluation des demandes du volet SAO

Le volet SAO a réussi à accroître son efficience et a accompli certains progrès sur le plan du recours au financement pluriannuel et au processus d'examen simplifié. Cependant, la majorité des demandeurs d'un financement du volet SAO sont des demandeurs récurrents à faible risque dont les activités récurrentes font l'objet d'une demande et d'une évaluation chaque année. Pour accroître encore l'efficience, il faudrait envisager de recourir davantage au financement pluriannuel, d'utiliser plus souvent le processus d'évaluation simplifié en place ou d'instaurer un autre mécanisme pour évaluer les demandes des demandeurs récurrents à faible risque dont les activités sont récurrentes.

Recommandation 3
Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles de continuer d'augmenter l'efficience du processus d'évaluation des demandes présentées au volet Soutien aux organismes par des demandeurs réguliers à faible risque dont les activités sont récurrentes annuellement.
Réponse de la direction
Acceptée Le programme apprécie que le rapport d'évaluation note les améliorations apportées à la gestion du volet SAO du Fonds du livre du Canada. Le programme est conscient qu'il y a encore matière à amélioration et est déterminé à améliorer son efficacité. En particulier, le FLC examinera les moyens de rationaliser l'analyse des projets récurrents à faible risque tels que les salons du livre et les festivals littéraires et certains projets d'associations régionales et nationales. Le programme travaille sur un formulaire de demande simplifié. Nous examinerons également les exigences liées aux demandes pour voir si elles pourraient être simplifiées. Il convient toutefois de noter que certaines décisions liées à l'administration du programme (en ce qui concerne la manière dont les demandes sont évaluées) sont indépendantes de la volonté de la FLC. Le programme s'engagera à moderniser son administration en collaboration avec le Centre d'expertise en subventions et contributions et d'autres partenaires ministériels.

Tableau 22 : Recommandation 3 – plan d'action

Mesure	Résultats attendus	Échéance	Responsable
3.1 Explorer comment les demandes des associations nationales, régionales et provinciales pourraient être évaluées plus efficacement et avec plus de flexibilité.	Évaluer la faisabilité d'allouer des fonds aux associations nationales, régionales et provinciales en fonction de la présentation d'un plan d'affaires, de manière semblable à ce qui est fait dans la sous-composante Aide aux organismes de services nationaux de l'industrie de la musique canadienne du volet Entrepreneur en musique du Fonds de la musique du Canada.	Octobre 2019	Direction des politiques et programmes du livre
3.2 Éliminer l'obligation de soumettre un cadre d'évaluation avec les demandes de projet afin de simplifier tous les processus pour les parties prenantes et les employés du programme, tout en garantissant que le programme continue de recevoir toutes les informations nécessaires pour évaluer les demandes et les rapports.	Développer une stratégie et des outils de collecte de données simplifiés.	Décembre 2019	Direction des politiques et programmes du livre
3.3 Explorer avec les partenaires ministériels les moyens de rationaliser le processus	Entamer des discussions avec le Centre d'expertise sur les subventions	Avril 2020	Direction des politiques et

Mesure	Résultats attendus	Échéance	Responsable
d'évaluation, en particulier pour les projets récurrents à faible risque.	et contributions. Les points de discussion pourraient inclure l'évaluation au niveau de base des projets récurrents à faible risque, la simplification du budget de projet, la simplification des accords de subvention ou de contribution et l'adoption d'un modèle d'évaluation simplifié pour les salons du livre et les festivals littéraires.		programmes du livre
Date de mise en œuvre complète : Avril 2020			

Annexe A : Cadre d'évaluation

Pertinence – question n° 1 : besoin continu du programme

Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données
<ul style="list-style-type: none"> • Est-il nécessaire que le gouvernement fédéral continue d'investir dans l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne? 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve des principaux défis auxquels fait face l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne, ce qui indique que le GC doit continuer d'investir dans l'industrie de l'édition du livre • Tendances des dépenses canadiennes et provinciales par habitant pour les livres et les livres numériques • Viabilité de l'industrie du livre <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances des marges bénéficiaires des éditeurs de livres de propriété canadienne ○ Preuve de la participation des bénéficiaires aux nouvelles technologies et aux pratiques exemplaires ○ Preuve de l'innovation et des partenariats des bénéficiaires ○ Disponibilité de sources de financement (en plus du FLC) pour les éditeurs de livres canadiens (autres sources fédérales, provinciales/territoriales et municipales) ○ Perspectives sur la viabilité de l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne ○ Tendances de la demande de financement du FLC par volet (Soutien aux éditeurs et Soutien aux organismes) en fonction de la disponibilité des fonds du FLC ○ Harmonisation de l'objectif et des activités du FLC avec les politiques et les priorités du GC et de PCH (p. ex. Cadre stratégique du Canada créatif et Contenu canadien dans un monde numérique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec les informateurs clés • Analyse documentaire • Analyse des données
<ul style="list-style-type: none"> • Le FLC répond-il aux défis et aux besoins de l'industrie de l'édition du livre de propriété canadienne? 	<ul style="list-style-type: none"> • Données probantes et points de vue sur le degré d'harmonisation entre les besoins et les défis de l'industrie (p. ex. baisse des ventes de livres, découvrabilité des livres d'auteurs canadiens, incidence de l'exception relative à l'utilisation équitable à des fins éducatives dans la modernisation de 2012 de la <i>Loi sur le droit d'auteur</i>) et le soutien fourni par le FLC, par volet (Soutien aux éditeurs et Soutien aux organismes) • Demande de soutien du FLC en fonction de la disponibilité des fonds • Accès au financement (p. ex. pour les nouveaux éditeurs ou organismes et les groupes prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Examen des données administratives • Examen des dossiers • Entrevues avec les informateurs clés • Analyse documentaire

	<p>comme les groupes autochtones, les CLOSM et les groupes visés par l'ACS+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des livres canadiens à l'économie et à la culture du Canada <ul style="list-style-type: none"> ◦ Nombre d'emplois pour les éditeurs soutenus par le FLC ◦ Ventes nettes (nationales et à l'exportation) selon le genre • Le programme a-t-il donné suite aux recommandations issues de l'évaluation précédente – encourager la production, la commercialisation et la vente de livres numériques? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données
--	---	---

Rendement – question n° 4 : obtention des résultats attendus – résultat immédiat

Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données
<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien du FLC a-t-il permis aux éditeurs de propriété canadienne d'investir dans des activités d'édition continue? 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances du nombre et de la diversité des éditeurs de propriété canadienne qui reçoivent un soutien de la part du FLC (par région, segment de marché, éditeurs autochtones, éditeurs de langue officielle en situation minoritaire, etc.) • Tendances de l'investissement total du FLC (\$) dans l'industrie de l'édition (par petits, moyens et grands éditeurs) • Financement du FLC (Soutien aux éditeurs) en pourcentage du total des sources publiques de financement (petits/moyens/grands éditeurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Examen des données administratives
<ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives de commercialisation ont-elles accru la demande de livres d'auteurs canadiens? 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances des investissements du FLC dans la commercialisation et la promotion des livres d'auteurs canadiens au pays • Tendances de l'investissement du FLC dans la promotion et le soutien à l'exportation de livres d'auteurs canadiens (Stratégie d'exportation créative) • Ventes de livres d'auteurs canadiens au pays et à l'étranger • Perceptions de l'efficacité de la promotion et de la commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Examen des données administratives • Entrevues avec les informateurs clés
<ul style="list-style-type: none"> • Les projets collectifs ont-ils favorisé l'innovation technologique et encouragé la mise en place des meilleures 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances du nombre et de la diversité des projets collectifs de développement de l'industrie entrepris avec l'appui du volet Soutien aux organismes (par type de projet – commercialisation, perfectionnement professionnel, technologie et stages) • Preuve que l'industrie de l'édition a profité des nouvelles technologies appuyées par le FLC en adoptant de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires (efficacité accrue, niveau des ventes et 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Examen des données administratives • Examen des dossiers

pratiques de l'industrie?	des revenus, connaissances et compétences professionnelles)	• Entrevues avec les informateurs clés
---------------------------	---	--

Rendement – question n° 4 : obtention des résultats attendus – résultats intermédiaires

Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données
<ul style="list-style-type: none"> Le FLC a-t-il contribué à ce que les lecteurs au Canada et à l'étranger aient accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens? 	<ul style="list-style-type: none"> Tendances du nombre total et de la diversité des nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés (par type) avec le soutien du FLC (langue, autochtone, région, genre et segment de marché) Tendances du nombre/% de nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés sous forme numérique avec l'appui du FLC 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Examen des données administratives Analyse documentaire Analyse des données

Rendement – question n° 4 : obtention des résultats attendus – résultat ultime

Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données
<ul style="list-style-type: none"> Le FLC a-t-il contribué à la consommation d'un large éventail de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger? 	<ul style="list-style-type: none"> Tendances des ventes nationales (\$) de livres d'auteurs canadiens publiés par des bénéficiaires du FLC Tendances des ventes à l'exportation (\$) de livres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du FLC Perspectives sur l'obtention des résultats du FLC 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Examen des données administratives Entrevues avec les informateurs clés
<ul style="list-style-type: none"> Le modèle de la mise en œuvre du programme est-il efficace pour atteindre les objectifs du programme et obtenir les résultats attendus? 	<ul style="list-style-type: none"> Preuve de l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre du programme, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Processus de présentation et d'approbation des demandes aux volets Soutien aux organismes et Soutien aux éditeurs La formule du volet Soutien aux éditeurs, y compris la mesure dans laquelle la formule appuie efficacement les objectifs du programme et répond aux besoins et aux défis de l'industrie canadienne du livre 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Examen des données administratives Entrevues avec les informateurs clés

Rendement – question n° 5 : efficience

Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données
<ul style="list-style-type: none"> Des pratiques de gestion et d'administration adéquates sont-elles en place pour assurer la mise en œuvre efficace du FLC? L'efficacité peut-elle être améliorée? 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts administratifs/opérationnels du programme par rapport au budget global (par volet Soutien aux organismes et Soutien aux éditeurs) Demandes de financement traitées par ETP (par volet Soutien aux organismes et Soutien aux éditeurs) Tendances des ressources financières et humaines prévues par rapport aux ressources utilisées (réelles) Respect des normes de service (Soutien aux organismes et Soutien aux éditeurs) Proportion des dossiers par niveau de triage 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Examen des données administratives

Autres questions

Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte des données
<ul style="list-style-type: none"> Le FLC soutient-il les groupes prioritaires pour le gouvernement tels que les groupes autochtones, les CLOSM et les groupes visés par l'ACS+? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'éditeurs ou d'organismes représentant les groupes prioritaires qui demandent et reçoivent des fonds du FLC (Soutien aux organismes et Soutien aux éditeurs) Les groupes prioritaires ont-ils été intégrés aux politiques, services, mécanismes de financement, etc., du FLC? Nombre et types de livres d'auteurs canadiens produits par des éditeurs représentant des groupes prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Examen des données administratives Entrevues avec les informateurs clés
<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation 	<ul style="list-style-type: none"> Quelles leçons ont été tirées, à ce jour, des expérimentations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Simplification des processus de demande et d'affectation des fonds afin d'améliorer les mécanismes de prestation des S et C Projets de promotion collective (l'approche actuelle du FLC) par opposition au soutien direct aux éditeurs Enquête sur la participation des auteurs à la promotion de leurs livres 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Examen des données administratives Entrevues avec les informateurs clés

Annexe B : Tableaux et figures supplémentaires

Tableaux

Tableau A : Répartition des employés par province et territoire, de 2012-2013 à 2017-2018

Province	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Moyenne de 2013-2014 à 2017-2018	% par province
Alberta	59	58	55	54	55	56	2,2 %
Colombie-Britannique	237	190	188	189	186	198	7,9 %
Manitoba	41	37	38	39	43	40	1,6 %
Nouveau-Brunswick	22	14	13	14	13	15	0,6 %
Terre-Neuve-et-Labrador	27	29	25	24	23	26	1,0 %
Nouvelle-Écosse	36	38	36	33	42	37	1,5 %
Nunavut	4	4	5	5	8	5	0,2 %
Ontario	1 011	895	941	920	868	927	36,9 %
Île-du-Prince-Édouard	1	1	1	1	1	1	0,0 %
Québec	1 258	1 217	1 165	1 156	1 145	1 188	47,3 %
Saskatchewan	19	16	19	16	21	18	0,7 %
Total	2 715	2 499	2 486	2 451	2 405	2 511	100,0 %

Source : Données administratives du FLC

Tableau B : Pourcentage du financement public total et des revenus nets totaux représenté par le FLC, de 2013-2014 à 2017-2018

	Fourchette de revenus	Nombre d'éditeurs	Pourcentage d'éditeurs	Revenu moyen	Moyenne de l'aide publique totale	Contribution moyenne du FLC	Pourcentage du revenu provenant du FLC
2013-2014	149 000 \$ et moins	9	3,7 %	103 923 \$	42 204 \$	14 541 \$	14,0 %
2013-2014	150 000 \$ - 499 999 \$	85	34,8 %	298 564 \$	102 639 \$	30 398 \$	10,2 %

	Fourchette de revenus	Nombre d'éditeurs	Pourcentage d'éditeurs	Revenu moyen	Moyenne de l'aide publique totale	Contribution moyenne du FLC	Pourcentage du revenu provenant du FLC
2013-2014	500 000 \$ - 999 999 \$	47	19,3 %	700 883 \$	185 357 \$	76 514 \$	10,9 %
2013-2014	1 000 000 \$ - 2 999 999 \$	51	20,9 %	1 8 M\$	268 079 \$	137 470 \$	7,6 %
2013-2014	3 000 000 \$ et plus	52	21,3 %	8,4 M\$	678 004 \$	350 710 \$	4,2 %
2014-2015	149 000 \$ et moins	10	4,0 %	110 694 \$	39 931 \$	14 877 \$	13,4 %
2014-2015	150 000 \$ - 499 999 \$	90	36,4 %	302 427 \$	104 437 \$	40 018 \$	13,2 %
2014-2015	500 000 \$ - 999 999 \$	38	15,4 %	706 734 \$	194 474 \$	82 163 \$	11,6 %
2014-2015	1 000 000 \$ - 2 999 999 \$	63	25,5 %	1,7 M\$	246 490 \$	138 318 \$	7,7 %
2014-2015	3 000 000 \$ et plus	46	18,6 %	8,9 M\$	681 067 \$	348 872 \$	3,9 %
2015-2016	149 000 \$ et moins	12	4,8 %	112 588 \$	29 822 \$	20 906 \$	18,6 %
2015-2016	150 000 \$ - 499 999 \$	83	33,1 %	295 369 \$	103 273 \$	35 427 \$	12,0 %
2015-2016	500 000 \$ - 999 999 \$	44	17,5 %	675 006 \$	183 323 \$	68 713 \$	10,2 %
2015-2016	1 000 000 \$ - 2 999 999 \$	64	25,5 %	1,8 M\$	285 416 \$	149 974 \$	8,3 %
2015-2016	3 000 000 \$ et plus	48	19,1 %	8,7 M\$	632 486 \$	326 228 \$	3,7 %
2016-2017	149 000 \$ et moins	12	4,8 %	119 114 \$	39 937 \$	12 938 \$	10,9 %

	Fourchette de revenus	Nombre d'éditeurs	Pourcentage d'éditeurs	Revenu moyen	Moyenne de l'aide publique totale	Contribution moyenne du FLC	Pourcentage du revenu provenant du FLC
2016-2017	150 000 \$ - 499 999 \$	90	36,0 %	307 568 \$	107 373 \$	36 610 \$	11,9 %
2016-2017	500 000 \$ - 999 999 \$	41	16,4 %	743 051 \$	200 949 \$	77 950 \$	10,5 %
2016-2017	1 000 000 \$ - 2 999 999 \$	60	24,0 %	1,8 M\$	314 729 \$	157 996 \$	8,4 %
2016-2017	3 000 000 \$ et plus	47	18,8 %	8,6 M\$	618 710 \$	320 466 \$	3,7 %
2017-2018	149 000 \$ et moins	11	4,5 %	110 965 \$	29 360 \$	17 300 \$	15,6 %
2017-2018	150 000 \$ - 499 999 \$	83	34,2 %	308 253 \$	116 585 \$	36 999 \$	12,0 %
2017-2018	500 000 \$ - 999 999 \$	36	14,8 %	762 559 \$	179 823 \$	80 224 \$	10,5 %
2017-2018	1 000 000 \$ - 2 999 999 \$	63	25,9 %	1,7 M\$	292 195 \$	141 001 \$	8,3 %
2017-2018	3 000 000 \$ et plus	50	20,6 %	8,4 M\$	591 249 \$	301 869 \$	3,6 %

Source : Données administratives du FLC

Tableau C : Marge bénéficiaire selon la taille de l'entreprise

Revenus	Marge bénéficiaire moyenne 2013-2014 (%)	Nombre d'éditeurs 2013-2014	Marge bénéficiaire moyenne 2014-2015	Nombre d'éditeurs 2014-2015	Marge bénéficiaire moyenne 2015-2016 (%)	Nombre d'éditeurs 2015-2016	Marge bénéficiaire moyenne 2016-2017 (%)	Nombre d'éditeurs 2016-2017	Marge bénéficiaire moyenne 2017-2018 (%)	Nombre d'éditeurs 2017-2018
0 \$ à 149 000 \$	6,2	9	-3,0	10	-4,6	12	-7,4	12	-8,4	11
150 000 \$ à 499 000 \$	3,4	85	3,8	90	3,9	83	2,5	90	2,2	83
500 000 \$ à 999 000 \$	-0,8	47	3,1	38	5,5	44	0,0	41	5,0	36
1,0 M\$ à 2,99 M\$	3,0	51	5,6	63	3,4	64	4,6	60	5,0	63
3,0 M\$ ou plus	6,9	52	6,1	46	4,6	48	4,1	47	5,4	50
Total	3,4	244	4,3	247	3,8	251	2,4	250	3,5	243

Source : Données administratives du FLC

Tableau D : Nombre total de nouveaux titres d'auteurs canadiens par province/territoire

Province	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2012-2013 à 2017-2018	Nbre moyen de titres de 2012-2013 à 2017-2018	% du total de titres de 2012-2013 à 2017-2018
Alberta	250	300	414	377	492	553	2 386	398	6,0 %
Colombie-Britannique	412	381	427	397	435	422	2 474	412	6,3 %
Manitoba	96	98	119	103	96	96	608	101	1,5 %
Nouveau-Brunswick	51	46	32	37	39	51	256	43	0,6 %
Terre-Neuve-et-Labrador	63	64	63	64	69	45	368	61	0,9 %
Nouvelle-Écosse	80	81	85	103	84	100	533	89	1,4 %

Province	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2012-2013 à 2017-2018	Nbre moyen de titres de 2012-2013 à 2017-2018	% du total de titres de 2012-2013 à 2017-2018
Ontario	1 217	1 262	1 197	1 290	1 159	1 204	7 329	1 222	18,6 %
Île-du-Prince-Édouard	7	13	14	15	9	11	69	12	0,2 %
Québec	4 113	4 471	4 033	4 522	4 079	3 855	25 073	4 179	63,6 %
Saskatchewan	41	42	33	41	36	35	228	38	0,6 %
Nunavut	0	16	20	24	35	29	124	21	0,3 %
Total	6 330	6 774	6 437	6 973	6 533	6 401	39 448	6 575	100,0 %

Source : Données administratives du FLC

Tableau E : Nombre total de nouveaux titres d'auteurs canadiens par genre

Genre	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total de 2012-2013 à 2017-2018	%
Fiction pour enfants (y compris la poésie)	1 284	1 206	1 188	1 630	1 308	1 618	8 234	20,9 %
Non-fiction pour enfants	521	791	613	1 285	528	988	4 726	12,0 %
Fiction pour adultes (y compris la poésie)	955	897	863	1 010	1 148	1 030	5 903	15,0 %
Non-fiction pour adultes	1 886	1 939	1 866	1 762	1 978	1 565	10 996	27,9 %
Édition savante	479	399	497	519	415	414	2 723	6,9 %
Scolaire (primaire et secondaire)	1 018	1 390	1 217	583	996	540	5 744	14,6 %
Scolaire (cégep et université)	187	152	193	184	160	246	1 122	2,8 %
Total	6 330	6 774	6 437	6 973	6 533	6 401	39 448	100,0 %

Source : Données administratives du FLC

Tableau F : Total des ventes nationales et à l'exportation de titres d'auteurs canadiens (de 2012-2013 à 2017-2018)

Ventes	Total des ventes nationales de titres d'auteurs canadiens	Total des ventes à l'exportation de titres d'auteurs canadiens	Total des ventes de titres d'auteurs canadiens	Total des ventes	% de titres d'auteurs canadiens par rapport au total des ventes
2012-2013	305,5 M\$	89,7 M\$	395,2 M\$	424,9 M\$	93,00 %
2013-2014	296,5 M\$	94,4 M\$	391,0 M\$	419,7 M\$	93,20 %
2014-2015	282,2 M\$	84,6 M\$	366,9 M\$	413,1 M\$	88,80 %
2015-2016	277,9 M\$	95,1 M\$	373,1 M\$	414,8 M\$	90,00 %
2016-2017	261,1 M\$	104,8 M\$	366,0 M\$	404,7 M\$	90,40 %
2017-2018	261,1 M\$	109,6 M\$	370,7 M\$	409,8 M\$	90,40 %
Total	1,6 G\$	578,5 M\$	2,2 G\$	2,4 G\$	91,00 %

Source : Données administratives du FLC

Tableau G : Ventes de livres de langue anglaise (tableau du haut) par rapport aux ventes de livres de langue française (tableau du bas)

Ventes de livres de langue anglaise	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Ventes totales de livres imprimés	132,1 M\$	125,1 M\$	115,2 M\$	117,2 M\$	116,0 M\$	117,6 M\$	723,5 M\$
Ventes totales de livres numériques	4,6 M\$	4,8 M\$	6,7 M\$	6,1 M\$	7,3 M\$	8,1 M\$	37,9 M\$
Ventes totales de livres	136,9 M\$	129,9 M\$	121,9 M\$	123,4 M\$	123,4 M\$	125,7 M\$	761,4 M\$
Livres numériques en proportion des ventes totales	3,48 %	3,71 %	5,50 %	4,98 %	5,96 %	6,46 %	4,98 %

Source : Données administratives du FLC

Ventes de titres en français	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Ventes totales de livres imprimés	255,5 M\$	256,9 M\$	238,1 M\$	241,6 M\$	233,8 M\$	234,8 M\$	1,4 G\$
Ventes totales de livres numériques	2,8 M\$	4,0 M\$	6,9 M\$	8,0 M\$	8,7 M\$	10,0 M\$	40,7 M\$
Ventes totales	258,3 M\$	261,0 M\$	245,0 M\$	249,7 M\$	242,6 M\$	244,9 M\$	1,5 G\$
Livres numériques en proportion des ventes totales	1,11 %	1,57 %	2,82 %	3,23 %	3,62 %	4,11 %	2,72 %

Source : Données administratives du FLC

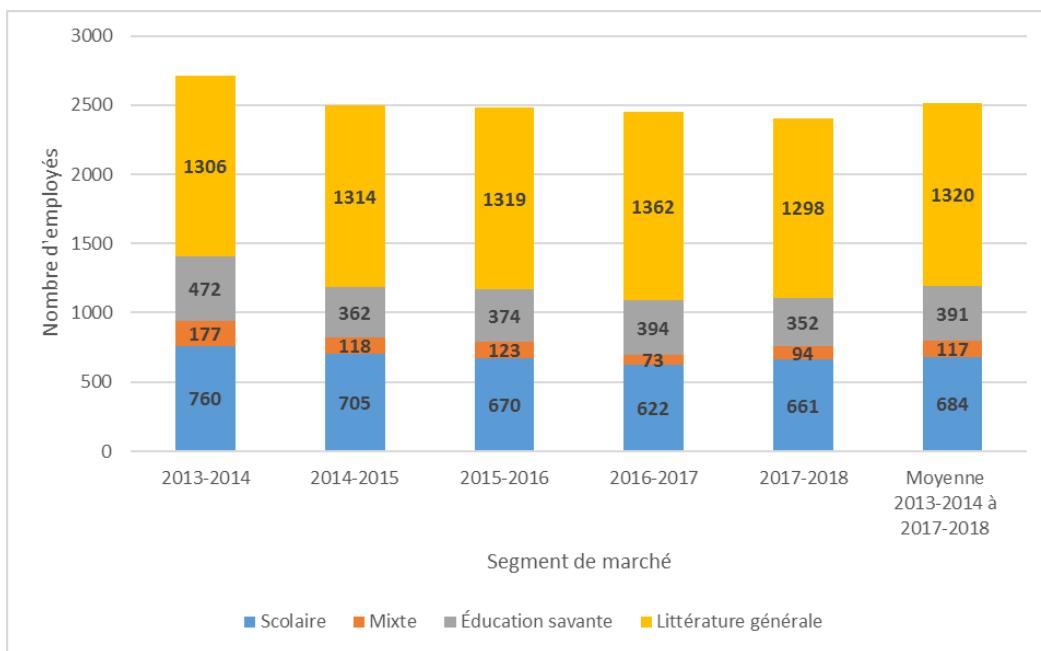
Tableau H : Soutien aux organismes – Subventions et contributions approuvées entre 2012-2013 et 2017-2018

Demandes de soutien aux organismes approuvées	Contributions	Subventions	Total
2012-2013 (#)	21	35	56
2012-2013 (%)	37,5 %	62,5 %	100,0 %
2013-2014 (#)	33	31	64
2013-2014 (%)	51,6 %	48,4 %	100,0 %
2014-2015 (#)	26	27	53
2014-2015 (%)	49,1 %	50,9 %	100,0 %
2015-2016 (#)	21	33	54
2015-2016 (%)	38,9 %	61,1 %	100,0 %
2016-2017 (#)	27	28	55
2016-2017 (%)	49,1 %	50,9 %	100,0 %
2017-2018 (#)	23	34	57
2017-2018 (%)	40,4 %	59,6 %	100,0 %
Total	151	188	339
Total	44,5 %	55,5 %	100,0 %

Source : SGISC

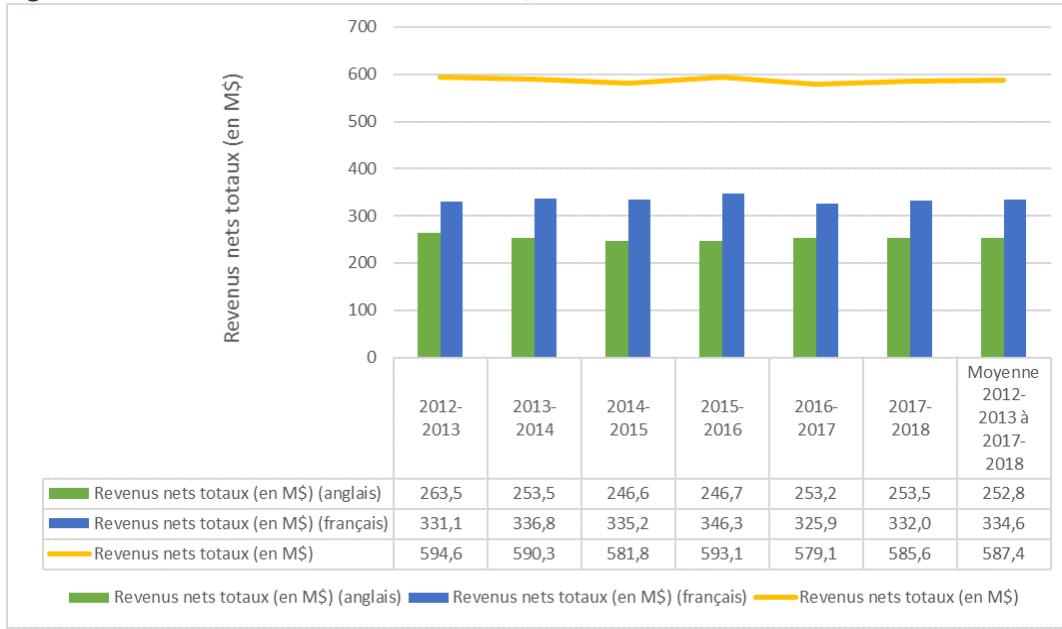
Figures

Figure A : Répartition des employés au Canada (temps plein, temps partiel, stagiaires) par segment de marché, de 2013-2014 à 2017-2018



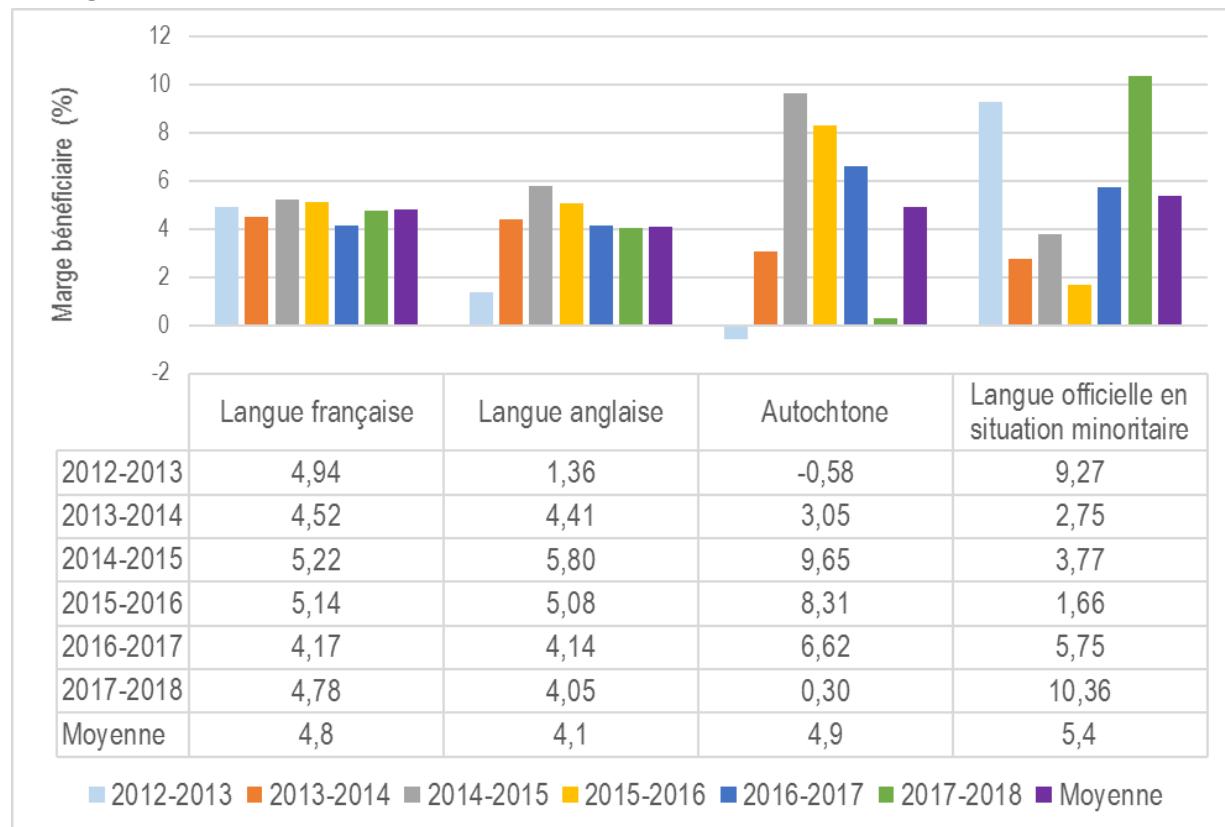
Source : Données administratives du FLC

Figure B : Revenus des bénéficiaires du FLC, de 2012-2013 à 2017-2018



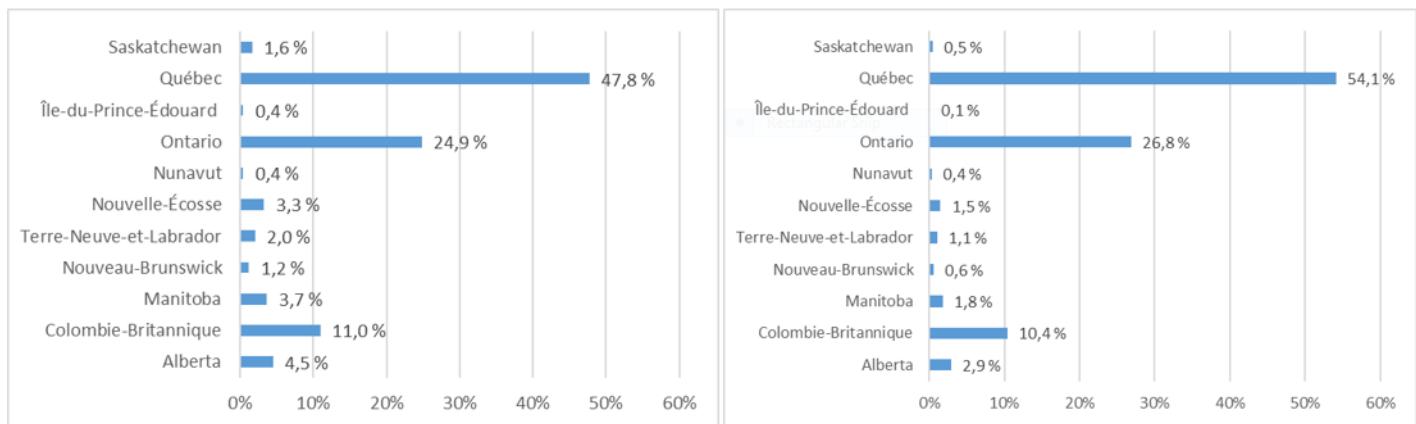
Source : Données administratives du FLC

Figure C : Marges bénéficiaires des éditeurs de langue anglaise et de langue française, autochtones et de langue officielle en situation minoritaire



Source : Données administratives du FLC

Figure D : Répartition des bénéficiaires par province (à gauche) et répartition des fonds par province (à droite)



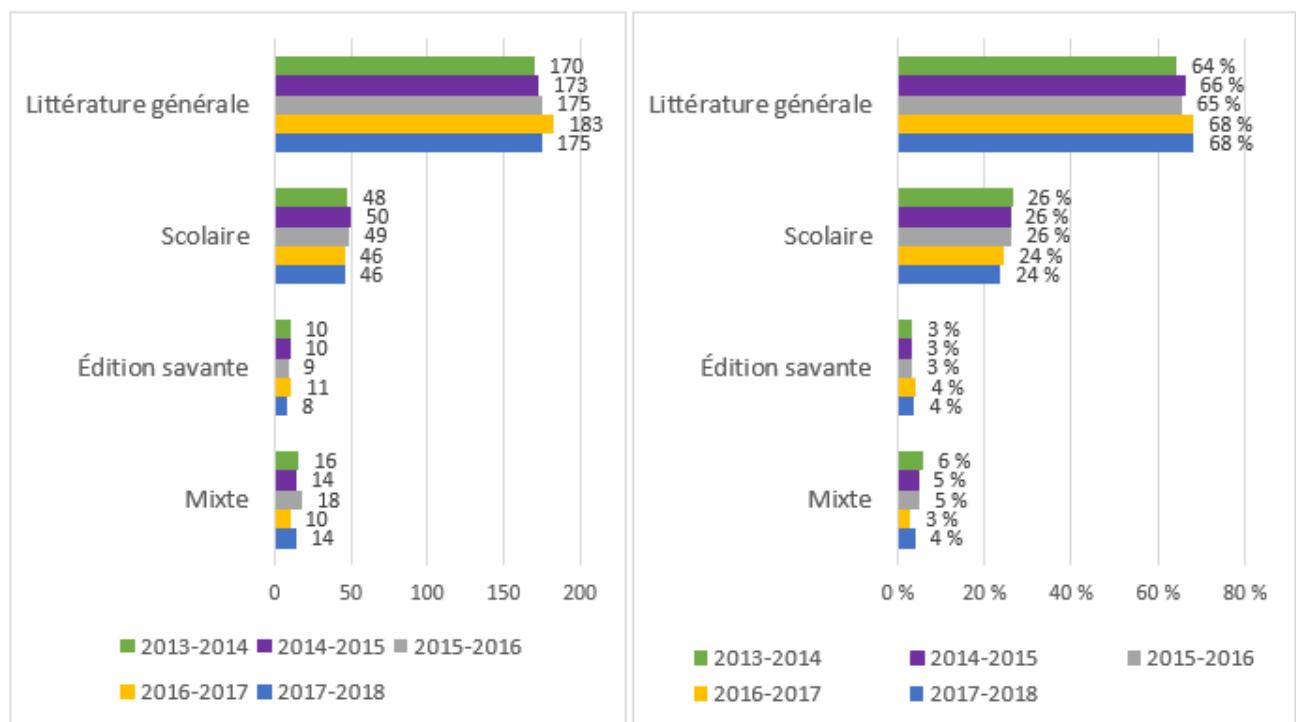
Source : SGISC

Figure E : Répartition des bénéficiaires par secteur linguistique (à gauche) et répartition des fonds par secteur linguistique (à droite)



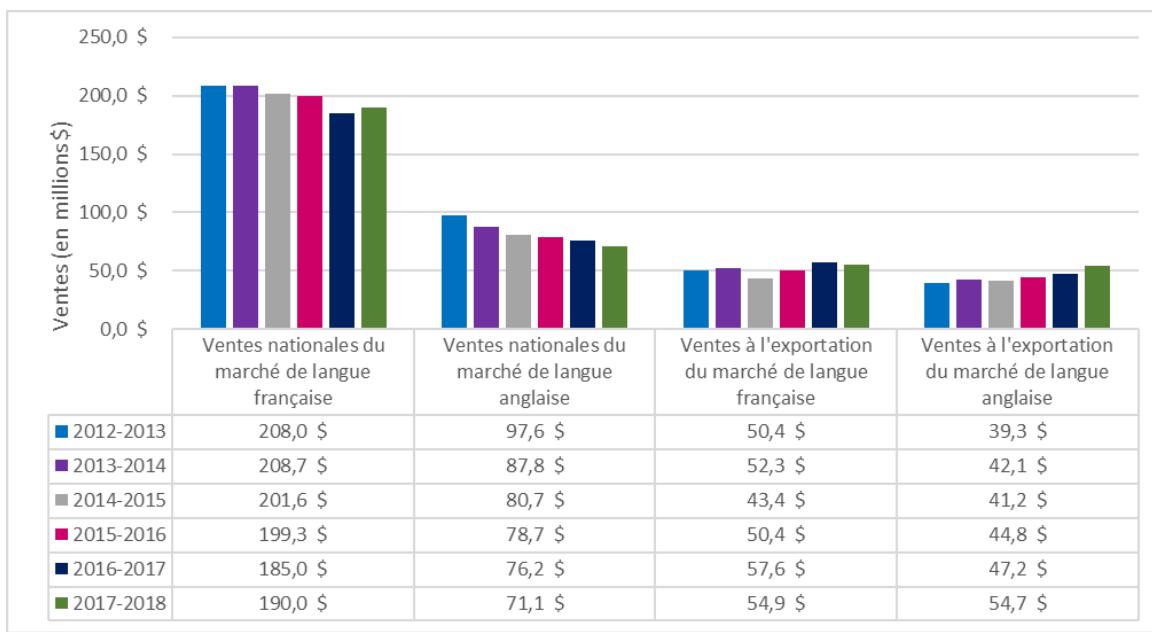
Source : Données administratives du FLC

Figure F : Répartition des bénéficiaires par segment de marché (à gauche) et répartition des fonds par segment de marché (à droite)



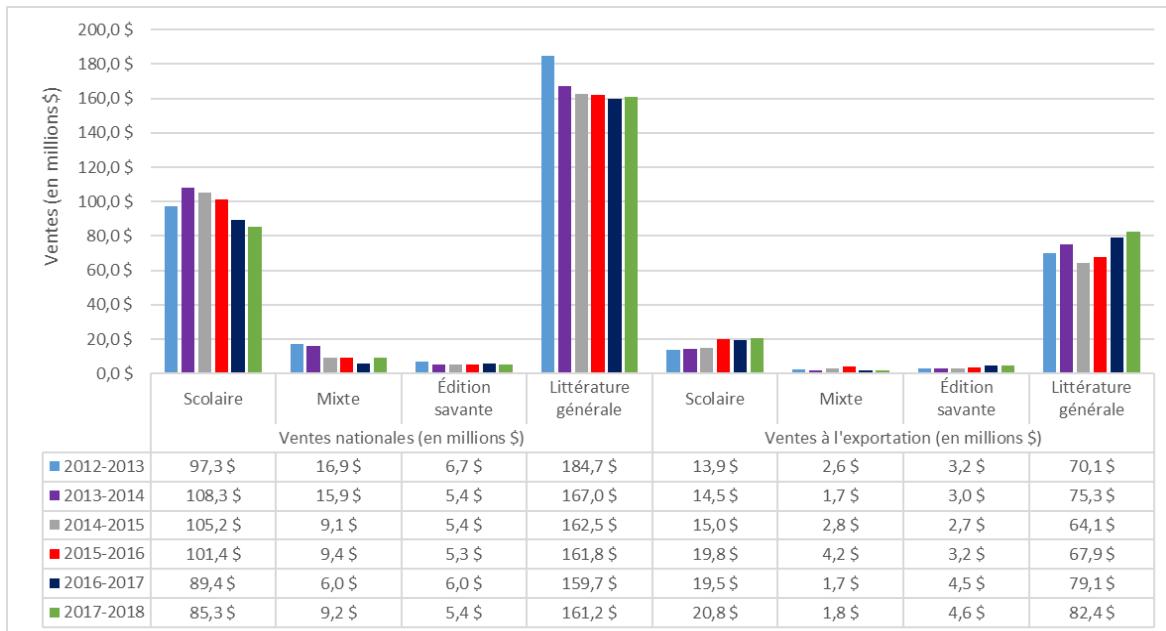
Source : Données administratives du FLC

Figure G : Marchés de langue française et anglaise – Ventes nationales et à l'exportation des titres d'auteurs canadiens, de 2012-2013 à 2017-2018



Source : Données administratives du FLC

Figure H : Bénéficiaires du FLC – Ventes nationales et à l'exportation des titres d'auteurs canadiens par segment de marché



Source : Données administratives du FLC

Annexe C : Bibliographie

Anthony, Wayne. 2015. *Fast Facts: Canadian publishers in jeopardy*. Canadian Centre for Policy Alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/fast-facts-canadian-publishers-jeopardy>

Association of Canadian Publishers. 2018. *The Diversity Baseline Survey*.
<https://www.leeandlow.com/about-us/the-diversity-baseline-survey>

Association of Canadian Publishers. Novembre 2016. *Canadian content in a digital world: submission to Canadian Heritage*.

BookNet Canada. 2015. *The Canadian Book Buyer*.

BookNet Canada. 2016. *BNC Research: Millennial Book Consumers Now – Tech Forum 2016*, rapport présenté par Noah Genner. <http://www.slideshare.net/booknetcanada/bnc-research-millennial-book-consumers-now-tech-forum2016-noah-genner>

BookNet Canada. 2016. *The State of Digital Publishing in Canada*.

BookNet Canada. 2017. *Canadians Reading Canadians*.

Canadian Publishers Hosted Software Solutions. 2018. *More Canada. Increasing Canadian's awareness and reading of Canadian books. Rapport de séances de réflexion bénévoles sur les livres canadiens et l'édition canadienne*.

Carter, Sue. « 2018 Salary Survey: The good, the bad, and the hopeful ». *Quill & Quire*, le 17 mai 2018.

Chambres des communes, Comité permanent des finances. Décembre 2016. *Rapport du Comité permanent des finances*. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FINA/rapport-11/page-336>

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Le 16 avril 2018. *Présentation de l'Association of Canadian Publishers au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie*

Conseil des ministres de l'Éducation, Canada. n.d. *Utilisation équitable : Lignes directrices*.
https://www.cmecc.ca/docs/copyright/CMEC_POSTER_FDG_FR.pdf

Conseil du Trésor du Canada. 2016. *Politique sur les résultats*. <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=31300>

Edinova inc. 2014. *La commercialisation des livres canadiens de langue française*.

EKOS Research Associates. 2015. *Public Opinion on the Value of Books in the English Language Book Sector: Summary Report*.

Gouvernement du Canada. *Investir dans la classe moyenne : Le Budget de 2019*.

<https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>

Gouvernement du Québec. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/tr>ShowDoc/cs/D-8.1>

Harkonen, Kira. Le 26 avril 2018. *What are Canadians up to in their Free Time?* BookNet Canada

Innovation, Sciences et Développement économique. 2018. *Le Traité de Marrakech : Foire aux questions*. <https://www.ic.gc.ca/eic/site/064.nsf/fra/08172.html>

Jalaluddin, Uzma. Le 4 janvier 2018. « Putting diversity into a diverse reading list ». *The Toronto Star*.

MacSkimming, Roy. Décembre 2017. *Net Benefit: Canada's Policy on Foreign Investment in the Book Industry*. Rapport de recherche pour l'Association of Canadian Publishers. <https://publishers.ca/wp-content/uploads/2018/06/ACPReportForeignInvestmentPolicyWeb.pdf>

Ministère de la Justice. 2012. *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* (L.C. 2012, ch. 20).

https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/loisannuelles/2012_20/page-1.html

Ontario Media Development Corporation. 2013. *An Economic Impact Study of the Ontario Book Publishing Industry*

Patrimoine canadien, Fonds du livre du Canada. 2018. *Portrait de l'industrie du livre au Canada et principales tendances*.

Patrimoine canadien, Fonds du livre du Canada. Le 22 mai 2018. *Survol de la Direction générale des industries culturelles*.

Patrimoine canadien, Groupe de recherche sur les politiques. 2019. *Analyse documentaire à l'appui de l'évaluation de 2019 du Fonds du livre du Canada*.

Patrimoine canadien. 2014. *Évaluation groupée des industries culturelles : Fonds de la musique du Canada et Fonds du livre du Canada, de 2007-2008 à 2011-2012*.

Patrimoine canadien. 2016. *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2016-2017*.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/rapport-plans-priorites-2016-2017/rapport-principal.html>

Patrimoine canadien. 2017. *Lignes directrices sur la présentation des demandes – Soutien aux éditeurs : Soutien à l'édition*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-livre/soutien-edition/lignes-directrices.html>

Patrimoine canadien. 2017. *Plan ministériel 2017-2018*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/plan-ministeriel-2017-2018/rapport-principal.html>

Rodan, Galit. Le 12 novembre 2017. « How the publishing industry is addressing the need for diversity ». *Globe and Mail*. <https://beta.theglobeandmail.com/arts/books-and-media/how-the-publishing-industry-is-addressing-the-need-for-diversity/article35826395/?ref=http://www.theglobeandmail.com&>

Scholastic Canada. Mai 2017. *Kids & Family Reading Report*.

Statistique Canada. 2016. *Éditeurs de livre*. Tableau 21-10-0207-01 : Éditeurs de livres, nouveaux ouvrages édités selon la catégorie commerciale et l'origine des auteurs.

Statistique Canada. 2018, Tableau 21-10-0208-01 : Éditeurs de livres, nouveaux ouvrages édités selon la catégorie commerciale et le pays de contrôle.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2110020801>

Statistique Canada. 2018. *L'industrie de l'édition du livre, 2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180323/dq180323c-fra.htm>

Statistique Canada. 2018. *Le Quotidien : Économie numérique, juillet 2017 à juin 2018*.

Statistique Canada. 2019. *Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire, perspective du produit (x 1 000)*

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610045201>

Turner-Riggs. 2013. *Book Discovery and Book Marketing in Canada's English-Language Market*